LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

la violence conjugale

RECHERCHE D'AIDE

Angèle Bilodeau

Québec

88-04039/

la violence conjugale
RECHERCHE D'AIDE
DES FEMMES

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE
Ministère des Communications du Québec
Éléments de catalogage avant publication

Bilodeau, Angèle
La violence conjugale : recherche d'aide des femmes / Angèle Bilodeau; collaboratrices : Lorraine Bergeron, Lucie Paiement.—— (Montmagny) : Hôtel-Dieu de Montmagny, Département de santé communautaire; (Lévis) : Hôtel-Dieu de Lévis, Département de santé communautaire, 1987.
x, 147 p.
« Le Ministère de la santé et des services sociaux a accordé une subvention pour la réalisation de cette étude » — Verso de la p. de t.
Bibliogr. : p. 127-130
ISBN : 2-551-08583-7

1. Violence entre conjoints 2. Violence exercée sur les femmes 3. Violence familiale 4. Femmes, Crimes contre les I, Bergeron, Lorraine II. Paiement, Lucie III. Hôtel-Dieu de Lévis. Département de santé communautaire IV. Hôtel-Dieu de Montmagny. Département de santé communautaire V. Québec (Province). Ministère de la santé et des services sociaux VI. Titre.

S2 A1 B54

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

la violence conjugale RECHERCHE D'AIDE DES FEMMES

Angèle Bilodeau

Québec

Le contenu de cette publication
a été réalisé par les départements
de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu
de Lévis et de l'Hôtel-Dieu de Montmagny.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Graphisme de la couverture:
Chantal Godbout, Parallèle design, Québec

Collaboratrices:
Lorraine Bergeron, La Jonction pour Elles, Lévis
Lucie Paiement, Le Hâvre des Femmes, L'Islet

Le ministère de la Santé et des Services sociaux
a accordé une subvention pour la réalisation
de cette étude.

Dépôt légal – 3e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08583-7
©Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Page

REMERCIEMENTS ix

INTRODUCTION GÉNÉRALE 1

PREMIÈRE PARTIE: LA POSITION DU PROBLÈME

Introduction 5

Chapitre I - Des théories sur la violence conjugale

Introduction 6

1. L'approche féministe 8

1.1 Une critique du patriarcat 8
1.2 Une méthode qualitative 9

2. L'approche des facteurs explicatifs 9

2.1 À propos des théories sur les causes 9
2.2 Des théories sur la réponse à la violence..... 11

3. Quelques théories sur la réponse à la violence..... 12

3.1 La dépendance économique des femmes..... 13
3.2 L'incapacité apprise des femmes..... 13
3.3 Le lien victime/agresseur..... 14
3.4 Le processus de victimisation..... 15
3.5 La présence d'options sociales..... 18

4. Critique des modèles explicatifs..... 20

4.1 L'émergence d'une nouvelle déviance..... 20
4.2 Une portée sociale sexiste..... 21

Conclusion 23

Chapitre II - La réponse institutionnelle et communautaire à la violence conjugale

Introduction 24

1. Le comportement de recherche d'aide de la femme victime de violence conjugale..... 26

2. La recherche d'aide auprès de la famille, des ami(e)s et des voisin(e)s..... 29

3. Le recours aux ressources professionnelles et institutionnelles 30

3.1 La réponse médicale à la recherche d'aide de la femme violentée 31
3.2 Travailleurs sociaux et agence de service social face à la violence conjugale 33
3.3 Les officiers de justice face à la violence conjugale 35

4. Les maisons-refuges: une solution de rechange à la réponse institutionnelle 42

Conclusion 46

Chapitre III - Poser la question de la recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale

Introduction 47

1. Le choix d'un modèle d'analyse 49

2. La définition de l'objet d'étude 50

2.1 La recherche d'aide en tant que pratique 51
2.2 La recherche d'aide: un rapport social 52
2.3 La recherche d'aide définie comme un processus..... 53
2.4 Une définition de la violence conjugale 53

3. L'opérationnalisation d'une définition de la recherche d'aide .. 54

3.1 Des pratiques observables 55
3.2 Un rapport de la femme à son milieu 55
3.3 Un processus qui a un effet sur la violence conjugale 57

4. La méthode 58

4.1 Le schéma d'interview 58
4.2 L'échantillon 58
4.3 La collecte des données 60
4.4 L'analyse de contenu 60
4.5 Critiques de la méthode 61

Conclusion 63

Conclusion 64

DEUXIÈME PARTIE: LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Introduction 67

Chapitre IV - La présentation des participantes

1. Les sept femmes plus jeunes 68
2. Les huit femmes d'âge moyen 69
3. Les cinq femmes plus âgées 69
4. Un apercu de la violence vécue 69
5. Le milieu d'appartenance 70

Chapitre V - Les moments de la recherche d'aide et la demande formulée

1. Les moments de crise 72
2. Au seuil de l'épuisement 73
3. Les enfants menacés 75
4. Au quotidien 75

Chapitre VI - La manière d'utiliser la réponse du milieu

1. La réponse de la famille, des voisin(e)s et ami(e)s et son utilité 77

   1.1 Des exemples et des conseils 78
   1.2 L'écoute et l'échange 79
   1.3 Une aide matérielle 80
   1.4 Une forme d'engagement 81
   1.5 Des interventions auprès du conjoint violent 81

2. La réponse médicale et son utilité 82

   2.1 Le cumul des preuves 83
   2.2 Les conseils de faire quelque chose ou de quitter le conjoint 83
   2.3 Au-delà des conseils: des moyens 84
   2.4 Les jugements et les conseils sur la santé mentale du conjoint 85
   2.5 En regard de la santé des femmes 87

3. Les recours juridiques et leur utilité 88

   3.1 Le pouvoir de l'information 88
   3.2 Une réponse adaptée à la situation de violence 89
   3.3 Séparation ou divorce 91

4. L'apport du prêtre: d'abord les devoirs 91

5. Travailleurs sociaux et psychologues: les agents des processus intérieurs 93

5.1 Un guide d'autodéveloppement 93
5.2 La relation conjugale d'abord 95

6. Les groupes Al-Anon et la violence conjugale 96

7. L'utilité du recours aux policiers 97

7.1 L'utilité première: la protection immédiate..... 98
7.2 Au-delà de la protection 100

8. La maison d'hébergement: un lieu de changement de la femme..... 101

8.1 Le séjour: un abri et un répit 102
8.2 Le séjour: un lieu facilitant une prise de décision 103
8.3 Le séjour: un lieu facilitant l'accomplissement d'une rupture 103

Chapitre VII - La recherche d'aide: Démarches juxtaposées ou processus

1. Trois types de démarches..... 105

1.1 Le premier type de démarche 106
1.2 Le deuxième type de démarche 106
1.3 Le troisième type de démarche 107

2. La recherche d'aide: un processus 107

2.1 Des séquences de démarches 108
2.2 Des événements particuliers 112

Conclusion..... 114

CONCLUSION GÉNÉRALE 117

RÉFÉRENCES 119

BIBLIOGRAPHIE 127

ANNEXE A: Grille d'interview 131

ANNEXE B: Fiche technique et feuille de route 145

REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée grâce à la participation de deux maisons d'hébergement: La Jonction pour Elles, à Lévis et Le Havre des Femmes, à l'Islet. Nous tenons à souligner cette collaboration de même qu'à exprimer notre gratitude aux femmes qui ont bien voulu contribuer à cette recherche en nous confiant leurs expériences de vie.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La violence conjugale n'est plus une question nouvelle dans la littérature sur la condition féminine. Bon nombre de travaux ont exploré la nature et l'ampleur du phénomène ou en ont cherché les explications et les conséquences. Ces acquis permettent de se tourner vers des aspects plus spécifiques de la problématique et c'est ce que nous ferons dans le cadre de cette étude en nous intéressant à la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale.

Avec le souci de donner la parole aux femmes, cette recherche tente de cerner la manière dont les femmes en situation de violence conjugale construisent leurs pratiques de recherche d'aide. L'approche développée ici en est une de bilan de leur propre expérience de recherche d'aide, en regard du refus ou de la cessation de la violence conjugale.

La première partie vise à démontrer la pertinence de cette recherche. Elle en présente l'objet en trois chapitres. D'abord, nous situons dans un premier chapitre l'émergence dans les milieux scientifiques d'une nouvelle préoccupation pour la réponse à la violence conjugale, en présentant une revue des différents modèles explicatifs de la violence conjugale. Ensuite, un deuxième chapitre jette un regard sur la réponse institutionnelle et communautaire à la violence conjugale en introduisant une distinction entre le comportement de recherche d'aide et la réponse environnementale. Enfin, dans un troisième chapitre, nous posons l'objet d'étude. La recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale sera définie comme une démarche vers une ressource et comme un processus qui se construit dans le rapport de la femme à la réponse de l'environnement. Ce chapitre fait également état de la méthode de recherche.

La deuxième partie sera consacrée aux résultats de la recherche. Nous introduirons cette présentation par un profil sommaire des vingt participantes à l'étude. C'est ce que nous trouverons au chapitre quatre. Un cinquième chapitre sera consacré aux différents moments du vécu de violence qui

ont conduit les femmes à entreprendre des démarches de recherche d'aide. Nous regarderons quelles demandes les femmes adressent alors aux ressources, si de telles demandes sont formulées.

Et puis nous décrirons au sixième chapitre l'utilité et la manière dont les femmes intègrent les réponses de leur milieu dans leur processus de recherche d'aide, en distinguant huit types de ressources. Enfin, le dernier chapitre décrit comment la recherche d'aide des femmes se présente comme un processus, c'est-à-dire une pratique qui se construit et qui évolue dans le rapport entre la trame d'expérience de la femme et les ressources de son milieu.

PREMIÈRE PARTIE

LA POSITION DU PROBLÈME

INTRODUCTION

Cette première partie a pour objectif de présenter l'objet d'étude et d'en démontrer la pertinence. C'est en effectuant un survol de la littérature sur la violence conjugale que nous introduirons la recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale comme aspect particulier de la problématique et comme objet d'étude.

Dans un premier temps, nous distinguerons les travaux plus récents sur la réponse des femmes violentées à la violence conjugale de ceux portant sur ses causes. Une revue des théories et modèles explicatifs de la violence conjugale nous permet de situer l'émergence de cette nouvelle préoccupation, à laquelle correspond le présent objet de recherche.

Dans un deuxième temps, nous distinguerons la préoccupation pour la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale parmi les travaux plus nombreux portant sur la réponse institutionnelle et communautaire à cette violence. Une revue des différents modèles de gestion sociale de la violence conjugale met en évidence la pertinence d'un intérêt pour la recherche d'aide comme aspect particulier de la réponse des femmes à la violence conjugale, par opposition à la réponse environnementale.

Dans un troisième temps, nous approcherons la question de la recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale dans une perspective interactionniste. Ce cadre d'analyse nous conduit à définir la recherche d'aide comme une pratique des femmes, comme un processus qui se construit dans le rapport social de la femme à son environnement, et comme un processus qui a un effet sur la femme et sur la violence conjugale.

CHAPITRE I

DES THÉORIES SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

Introduction

L'intérêt pour la recherche d'aide des femmes est plutôt récent dans la littérature traitant de violence conjugale. Les préoccupations s'orientent d'abord vers une définition du phénomène et une mesure de son ampleur, puis les recherches se tournent vers sa compréhension.

Une première catégorie de recherches s'intéresse à la personnalité des partenaires, faisant appel à diverses théories de nature psychologique ou psychiatrique. Une deuxième catégorie de travaux se centre sur les interactions familiales et porte sur les facteurs associés au comportement de violence et sur les facteurs déclencheurs. Cela donne lieu à diverses théories que les revues de littérature regroupent en les nommant théories des conflits et des ressources.

Une troisième catégorie de recherches nous vient des sciences sociales (particulièrement de la sociologie) et des milieux féministes et tente d'expliquer la violence conjugale autour des notions de patriarcat, de socialisation et de contrôle social. L'étude de la violence conjugale se fait alors à travers l'historicité de la famille et du rôle qu'y tiennent les femmes, et à travers les diverses formes de violence dirigée contre elles dans la famille et dans la société. Plus récemment, la victimologie introduit un

nouvel ordre de questionnement non plus sous l'angle des causes de la violence conjugale mais sous l'angle de la réponse à la violence. Cette préoccupation pour la victime n'est pas étrangère au fait que beaucoup de travaux sur les causes de la violence conjugale ont été réalisés à partir de la réalité des femmes qui la subissent.

La question de la recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale se situe dans ce nouvel ordre de questionnement qui tente de poser un regard sous l'angle de la réponse à la violence conjugale. En passant en revue les différents modèles explicatifs et théories sur la violence conjugale, nous situerons l'émergence de cette nouvelle préoccupation et nous présenterons plus en détail cinq modèles explicatifs relatifs à la réponse à la violence conjugale. Enfin, nous formulerons certaines critiques sur la signification sociale de ces modèles explicatifs reliés aux causes et à la réponse à la violence conjugale.

1. L'approche féministe

L'approche féministe donne lieu à un modèle explicatif global qu'aucune recherche sur la violence conjugale ne peut ignorer. Cette approche a profondément marqué la recherche sur la violence conjugale et a donné lieu à une diversité de modèles explicatifs plus réduits que nous aborderons au chapitre des facteurs explicatifs.

1.1 Une critique du patriarcat

L'analyse féministe de la violence conjugale est centrée sur une critique des structures sociales patriarcales. L'élément central est que la violence exercée par un homme sur sa conjointe n'est pas un problème individuel ou familial. C'est principalement une manifestation du rapport social de domination des hommes sur les femmes, domination qui a par ailleurs une existence transculturelle.

La répartition du pouvoir dans la famille n'est donc pas différente de ce qu'elle est dans la société et la relation entre époux est marquée par le rapport entre les sexes dans la société. La tolérance sociale à la violence conjugale est comprise comme un reflet des normes patriarcales qui supportent la domination de l'homme sur la femme dans le mariage.

Cette approche a été principalement développée par Martin et par Dobash et Dobash dans leur remarquable ouvrage Violence against wives (1). Ces auteurs situent la violence conjugale dans son contexte historique et social en présentant une analyse compréhensive de ses fondements historiques et de ses mécanismes actuels de perpétuation. Ces auteurs ont mis en évidence le lien entre société patriarcale et femmes victimes de violence conjugale en construisant un modèle théorique fort à partir de l'analyse historique et institutionnelle et de l'étude de récits d'expérience.

1.2 Une méthode qualitative

L'approche féministe a observé les inégalités sociales fondées sur le sexe et mis au jour le phénomène de la violence conjugale; elle a démontré le rapport entre ces deux ordres de phénomènes. Cette approche repose principalement sur des méthodes qualitatives en même temps qu'elle critique la portée restrictive des méthodes quantitatives.

Selon Yllö (2), la méfiance de l'approche féministe face aux méthodes quantitatives n'est pas justifiée. Le caractère restrictif des recherches quantitatives tient plus à l'orientation des chercheurs qu'à la méthode utilisée. Les recherches quantitatives ont fourni une démonstration du rapport entre la domination du conjoint et la violence conjugale. Leur caractère restrictif tient plutôt au fait que ces recherches sont principalement centrées sur l'unité familiale.

Ainsi, selon Yllö, la question théorique adressée au réel social est plus importante que les outils particuliers de recherche. Elle suggère que le rapport entre la structure sociale patriarcale et la violence contre les femmes dans la société américaine contemporaine peut s'appuyer sur des données quantitatives.

2. L'approche des facteurs explicatifs

Ce chapitre présente les principales dimensions du réel social qui ont donné lieu à diverses recherches sur les causes de la violence conjugale. Nous verrons comment ces dimensions offrent un potentiel explicatif en regard de la réponse à la violence conjugale.

2.1 A propos des théories sur les causes

Différents chercheurs des sciences sociales ont pris assise implicitement ou explicitement dans l'approche féministe pour développer

des modèles explicatifs plus réduits, construits autour de certains facteurs, qu'ils ont tenté de valider empiriquement en s'appuyant principalement sur des méthodes quantitatives. Ces modèles explicatifs se sont d'abord intéressés aux causes de la violence conjugale, c'est-à-dire qu'ils ont étudié le rapport entre la violence conjugale et certains facteurs structurels, inter ou intrapersonnels.

Les différentes théories structurelles cherchent les causes de la violence conjugale dans les normes culturelles et l'organisation sociale sexiste de la famille et de la société. Murray A. Straus (3) passe en revue neuf de ces facteurs que nous regrouperons ici autour de trois thèmes:

- Le rapport social de domination homme/femme dans la famille et la société;

- L'inégalité sociale des femmes, la dépendance économique, la discrimination à l'égard des femmes dans le système judiciaire;

- La socialisation et les rôles sexuels, la défense de l'autorité masculine, la prééminence chez la femme des rôles de mère et d'épouse.

Les théories intra ou interpersonnelles sur les causes de la violence conjugale s'intéressent davantage aux traits des femmes violentées qu'à ceux des hommes violents. Wardell (4) les présente autour de quatre dimensions qu'elle nomme le "rôle de la femme", soit:

- La théorie de la socialisation et des rôles sexuels (dimension intériorisée);

- La théorie de la provocation qui est divisée en "victim precipitated violence" et "non-victim precipitated violence";

- La théorie de l'incapacité apprise;

- La théorie des ressources personnelles.

2.2 Des théories sur la réponse à la violence

Dans ce champ de la recherche sur les causes, un intérêt marqué s'est manifesté pour la question: Pourquoi les femmes restent-elles dans la relation conjugale violente? (5) Ce faisant, une distinction s'introduit entre les recherches sur la réponse à la violence et les recherches sur ses causes. L'intérêt de la victimologie pour la violence conjugale est venu renforcer cette distinction en introduisant la notion de réponse à la victimisation. Par ailleurs, cette distinction a amené une lecture différente de certaines théories explicatives. Tel est le cas de la théorie de l'incapacité apprise de la femme (6) qui fut d'abord comprise comme effet de la socialisation favorisant la violence conjugale, pour être ensuite interprétée comme une réponse raisonnable à une situation déraisonnable (7), ou comme un effet de la victimisation (8).

Bon nombre de chercheurs ont tenté d'isoler les facteurs qui présentent un potentiel explicatif à la question: Pourquoi les femmes restent-elles dans la relation conjugale violente? Ces facteurs sont le plus souvent formulés sous la forme de contraintes externes et internes. En introduisant le concept de contrainte structurelle à côté de celui de facteur structurel, on observe un changement de perspective dans l'approche du comportement des femmes victimes de violence conjugale.

Certaines variables structurelles ont été étudiées sous l'angle de la réponse à la violence. Nous retenons plus particulièrement les suivantes:

- La dépendance économique des femmes (9) (10);
- L'inégalité sociale des femmes (11);

- L'isolement social des femmes;
- La présence d'options sociales et le sens de l'injustice (12).

D'autres variables à caractère intra ou interpersonnel ont été particulièrement étudiées en regard de la réponse à la violence. Loseke et Cahill les qualifient de contraintes internes ou intériorisées et les présentent selon deux catégories:

Premièrement, la socialisation et les rôles sexuels qui sont étudiés principalement par le biais de quatre variables:

- la dépendance affective (13) (14);
- la faible estime de soi (15);
- l'incapacité apprise (16);
- la conception traditionnelle du rôle d'épouse et de mère (17).

Deuxièmement, l'expérience de victimisation qui a donné lieu à des travaux sur le lien émotionnel victime/agresseur et sur le processus de victimisation (18).

3. Quelques théories sur la réponse à la violence

Dans cet univers théorique, nous avons choisi de nous intéresser plus spécifiquement aux théories relatives à la réponse à la violence conjugale puisqu'elles sont susceptibles d'être les plus utiles à la compréhension de la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale.

Les premières théories émises sur la question: Pourquoi les femmes restent-elles dans la relation conjugale violente? nous sont venues du milieu psychiatrique. Ces explications gravitaient autour de la notion de masochisme et elles ont marqué la littérature des années soixante sur le sujet. Des études plus rigoureuses se sont subséquemment intéressées aux difficultés qui entourent le fait de quitter une relation conjugale violente afin de tenter d'expliquer pourquoi une proportion aussi grande

de femmes ne quittent pas. Ces études mettent l'accent tantôt sur les conditions économiques, sociales et culturelles qui entourent le fait de demeurer ou de partir, tantôt sur les facteurs psychologiques caractéristiques de cette même réalité.

Ainsi, on passera en revue les théories classiques de la dépendance économique et de l'incapacité apprise des femmes. On s'arrêtera un moment sur les liens particuliers entre la victime et l'agresseur et on s'attardera plus longuement sur deux modèles explicatifs interactionnistes qui nous viennent de la victimologie. Ces deux modèles intègrent à la fois des variables socio-culturelles et intrapersonnelles, et sont de ce fait particulièrement utiles à la compréhension de la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale.

3.1 La dépendance économique des femmes

Le manque de ressources matérielles a souvent été identifié comme un facteur important qui empêche la rupture de la relation conjugale violente (19) (20) (21). Une étude de Kalmuss et Straus (22) démontre également que le niveau de violence conjugale est relié au degré de dépendance économique de la femme. De leur côté, Strube et Barbour (23) ont démontré par des mesures subjectives et objectives la valeur explicative de la dépendance économique sur la tendance à maintenir la relation conjugale.

3.2 L'incapacité apprise des femmes

Dans une perspective psychologique, l'incapacité apprise est définie comme un facteur de susceptibilité qui gêne les habiletés de la femme victime de violence conjugale à fuir ou à interrompre les comportements de violence dirigés contre elle (24). Walker en distingue deux formes:

- L'incapacité apprise: fruit d'une socialisation sexiste;

- L'incapacité apprise dans la relation conjugale violente qui est renforcée par la tolérance sociale à la violence conjugale.

Ses études de validation démontrent qu'il n'y a pas de lien entre ces deux formes d'incapacité apprise. Par conséquent, l'incapacité apprise; fruit de la socialisation, ne serait pas un facteur de susceptibilité à la violence conjugale. Cependant, ces deux formes d'incapacité apprise influencent sensiblement et selon la même importance le profil de l'état actuel des femmes victimes de violence conjugale. Ces résultats conduisent certaines critiques (25) à affirmer que l'incapacité apprise est plutôt une réponse à la violence qu'une cause.

3.3 Le lien victime/agresseur

Une des caractéristiques communes aux différentes formes de violence familiale est le développement d'un lien affectif particulier entre la victime et l'agresseur. Certains auteurs parlent de manipulations psychologiques de l'agresseur sur la victime, qui s'observent, entre autres, dans la tendance de la victime à se blâmer elle- même (26).

Dutton et Painter (27) ont exploré ce lien émotionnel dans le cas de la violence entre conjoints. Ces auteurs tentent de construire une explication de nature psychosociale à la question: Pourquoi les femmes restent-elles dans la relation conjugale violente? Ce lien nommé "traumatic bonding" est défini comme un lien émotionnel fort entre deux personnes où l'une exerce périodiquement des traitements abusifs sur l'autre. Ce lien est ainsi caractérisé par l'intermittence des traitements abusifs et par un déséquilibre du pouvoir.

Ce déséquilibre du pouvoir entraîne selon les auteurs des pathologies telles l'identification à l'agresseur (à sa manière de voir) et la dépendance face à lui que d'autres auteurs ont étudiées (28) (29). Cette théorie s'appuie de plus sur les travaux de Walker (30) qui décrit le cycle de la violence en phase de tension/phase de violence/phase de regret et de contacts positifs. Il est démontré que les mauvais traitements intermittents, entrecoupés de con-

tacts amicaux, produisent des liens émotionnels forts tant chez les humains que chez les animaux; ce lien n'est donc pas spécifique à la violence conjugale.

3.4 Le processus de victimisation

A l'instar des recherches mettant en évidence une typologie des techniques de neutralisation développées par le criminel dans le but de rendre ses actes normaux ou, du moins, acceptables à ses yeux, la victimologie tente de construire une typologie des techniques de rationalisation concernant la victime de violence conjugale.

Dans ses recherches sur la résolution des conflits conjugaux, Spiegel (31) distingue deux types de rôles: celui de l'adaptation réciproque des deux partenaires et celui de l'adaptation d'un partenaire à l'autre. Ce modèle semble mieux caractériser la relation conjugale violente où la femme tente par différents moyens de composer avec la violence.

S'intéressant au processus de victimisation, Ferraro et Johnson (32) ont étudié les récits d'expérience de 120 femmes victimes de violence qui ont fréquenté les refuges du Sud-Ouest des Etats-Unis. Ils ont dégagé de ces récits six modèles de rationalisation qui concourent à l'adaptation de la femme violentée à son conjoint abusif. Nous les présentons ici brièvement:

1° Le rôle de salvatrice du conjoint

Dans ce modèle, le comportement abusif est vu par la femme victime comme un déséquilibre profond, comme une pathologie. La femme place sa sécurité et son bonheur en second lieu pour s'engager dans un rôle d'aidante afin de favoriser le retour du conjoint à son état normal. Ce modèle de rationalisation est caractéristique des partenaires d'hommes abusifs présentant une

dépendance à l'alcool ou aux drogues. Ces femmes font souvent référence aux qualités de l'homme réel derrière l'homme perturbé.

2° Le déni de "l'homme violent"

Dans ce modèle, la violence est vue comme accidentelle et attribuable à des facteurs extérieurs qui échappent au contrôle des deux partenaires, par exemple le travail, la perte d'emploi ou l'alcoolisme. Différemment du rôle de salvatrice, ici la femme ne s'attribue pas la responsabilité d'aider son conjoint.

3° Le déni des abus

La discordance entre les attentes par rapport à la relation conjugale et la réalité de victime d'abus conduit la femme à refuser de voir les attaques ou les blessures comme des comportements abusifs. Cela conduit la femme à considérer les abus comme tolérables, voire, normaux.

4° Le déni de l'état de victime

Ce modèle correspond à la femme qui se voit une part de responsabilité dans la violence conjugale, diminuant d'autant la responsabilité du conjoint. Pagelow (33) amène sur ce point une distinction entre provocation et justification pour mettre en lumière le fait que, bien que, de manière générale, les femmes ne conçoivent pas qu'elles méritent les abus subis, une partie d'entre elles expliquent que les comportements abusifs auraient pu être évités par une attitude plus passive et conciliante de leur part.

5° Le déni de solutions de rechange

L'incapacité apprise des femmes est un obstacle majeur à la reconnaissance de l'état de victime et au passage à l'action.

En guise de réponse à l'abus, les femmes déploient différents moyens qui vont de la lutte à l'abandon. Ne pas utiliser les solutions de rechange objectivement disponibles (choix sociaux ou personnels), retourner avec le conjoint après avoir établi une vie indépendante sont deux comportements types qui caractérisent ce modèle de rationalisation.

6° La référence à une autorité morale supérieure

La tolérance manifestée devant la violence est ici reliée à l'engagement de la femme face à des valeurs religieuses ou traditionnelles. L'adhésion à des valeurs telles que le rôle de service de la femme envers son conjoint, l'attachement à la famille, l'aversion pour le divorce, l'intérêt premier des enfants sont autant de rationalisations qui conduisent la femme à composer avec la violence conjugale.

La victimologie utilise la notion de victime pour signifier le fait d'être l'objet d'abus ou d'injustice. Parlant du processus de victimisation chez les femmes qui subissent la violence conjugale, elle place le fait de se définir comme victime au coeur du passage de l'adaptation (à la violence) à la recherche de solutions de rechange.

Le processus de victimisation est ainsi caractérisé par le rejet des rationalisations, par la reconnaissance de son état de victime et par la recherche de solutions de rechange, les rationalisations ayant un rôle d'inhibition dans la reconnaissance de la violence comme injustice et dans la mobilisation des ressources pour s'en dégager. Des recherches cliniques ont mis en lumière la différence entre le fait de subir la violence et le fait de se reconnaître comme victime et d'en assumer les implications (34).

L'environnement est vu ici comme un élément marquant du processus de victimisation par la représentation sociale de la violence conjugale qu'il fournit et par les opportunités qu'il présente. Il

joue un rôle de catalyseur ou d'inhibiteur de l'action, c'est-à-dire d'agent qui favorise ou qui inhibe le rejet des rationalisations et la mobilisation des ressources.

Ce processus de victimisation s'actualise dans ce que Ferraro et Johnson nomment la carrière émotionnelle de la femme victime de violence. Cette carrière est marquée par la culpabilité, la honte, la peur, le désespoir, la colère, la confusion et par des symptômes d'ordre psychologique ou psychosomatique tels que l'insomnie ou la dépression.

Ainsi, dans cette perspective, le succès des efforts de recherche d'aide dépend des options sociales offertes, de l'apport du milieu, des réactions des enfants et du conjoint, et de la capacité d'adaptation de la femme aux diverses situations.

3.5 La présence d'options sociales

Ce modèle explicatif nommé "Options Model" (35) propose une analyse des réactions sociales à la violence conjugale à partir de théories et de recherches psychosociales.

Cette théorie avance l'idée que le développement du sens de l'injustice repose sur la présence d'options sociales réelles. L'absence d'options sociales crée un contexte dans lequel victimes et non-victimes ont tendance à blâmer la victime, à justifier les événements injustes, le pouvoir et l'action de l'agresseur.

3.5.1 Les options sociales

La violence conjugale, comme événement d'injustice, se produit dans un contexte social qui peut fournir ou refuser des options, un contexte qui sélectionne les options et crée les conditions dans lesquelles les victimes doivent contester l'injustice. Une structure sociale qui n'offre pas de solu-

tion de rechange aux femmes victimes de violence conjugale est une structure sociale qui:

- Entretient le caractère privé de la violence conjugale dans le contour de la famille comme espace privé privilégié;

- Qui encourage la culpabilité des femmes;

- Qui perpétue la dépendance économique et l'inégalité sociale des femmes sous diverses formes.

La sous-dénonciation de la violence conjugale met en évidence le fait que tolérer de tels abus est moins coûteux que tolérer les stigmates, les désavantages économiques et le climat d'anomie, dans un contexte socio-légal qui offre peu d'options réelles aux femmes.

On est alors en présence d'une double injustice, d'une part, à caractère individuel ou interpersonnel, et d'autre part, à caractère structurel, puisque cette violence envers les femmes est enchâssée dans un système social, économique et légal qui ne génère pas de solution réelle à la violence conjugale.

3.5.2 Le développement du sens de l'injustice

Ce modèle suggère que la garantie d'une vie meilleure n'est pas nécessaire au développement du sens de l'injustice mais la disponibilité des moyens de changement est un précurseur nécessaire au développement de ce sens de l'injustice et à la reconnaissance que les circonstances injustes ne sont pas inévitables. Cependant, les solutions de rechange à la violence conjugale ne sont pas une panacée et elles se présentent plus souvent comme des façades de changement. Si les options disponibles ne fournissent aucune garantie d'une

vie meilleure, elles suggèrent alors que l'injustice est inévitable. Bien que ce contexte ne détermine pas entièrement la réponse de la victime à l'injustice, il organise et modèle un environnement qui informe les victimes de leur probabilité de fuir ou de faire obstacle à la violence.

> "How do options operate as catalysts to a sense of injustice? Options facilitate a psychological journey beyong the limiting situation. /.../ The psychological power to change, for better or worse, is generated by the presence of options." (36)

Ainsi, pour comprendre la réponse de la victime à la violence conjugale, nous devons examiner de quelle manière le contexte social marque la psychologie des victimes. Par exemple, le consentement aux traitements injustes sera en partie déterminé par la pauvreté des ressources.

4. Critique des modèles explicatifs

Un premier niveau de critiques adressées aux différents modèles explicatifs s'intéresse à leurs caractéristiques intrinsèques, qu'on discute les hypothèses, les méthodologies ou l'interprétation des résultats des différentes recherches. Un deuxième niveau de critiques s'arrête sur la signification sociale de ces différents modèles explicatifs. C'est à ces critiques fondamentales que nous nous intéressons ici et nous en regarderons particulièrement deux: l'une qui observe l'émergence d'une nouvelle normalité avec le développement de l'intervention professionnelle en matière de violence conjugale, l'autre qui met en évidence le caractère sexiste des différents modèles.

4.1 L'émergence d'une nouvelle déviance

Cette critique, habilement construite par Loseke et Cahill (37), questionne la portée sociale de l'intérêt des milieux de la recherche et de l'intervention pour la question: Pourquoi les femmes restent-elles dans la relation conjugale violente?

D'abord, le fait de poser cette question définit implicitement les paramètres du problème social de la violence conjugale et les réduit à l'alternative: demeurer/partir. De plus, en formulant cette question et en tentant d'y répondre, les experts ont construit une forme de mésadaptation et une nouvelle forme de déviance: demeurer à l'intérieur d'une relation conjugale violente. En effet, cette question signifie implicitement que quitter le conjoint violent est la réponse normale attendue et que demeurer avec le conjoint violent est un comportement déviant qui justifie une forme d'intervention professionnelle.

En posant ainsi la question, les spécialistes avancent que le niveau de besoins des femmes qui demeurent avec un conjoint violent est plus élevé que chez celles qui quittent. Par conséquent, les femmes qui demeurent dépendent davantage des services publics.

Par ailleurs, ces auteurs soulignent le fait que, dans le cas de la violence conjugale, on assiste à un renversement de perspective du comportement normal attendu. En effet, la normalité tend vers la stabilité conjugale alors que la séparation ou le divorce demandent à être expliqués.

4.2 Une portée sociale sexiste

Un survol de la littérature sur la violence conjugale et particulièrement sur les modèles explicatifs a conduit Wardell (38) à mettre en évidence la portée sociale sexiste de la plupart des recherches.

Ainsi, l'intérêt pour la recherche des différences entre les femmes victimes de violence conjugale et celles qui ne le sont pas a pour effet de considérer ces différences pour des causes de la violence conjugale et de marquer ces femmes d'une forme de stigmate. Ces études ont pour effet d'orienter la préoccupation sociale vers les femmes victimes de violence conjugale plutôt que de mettre l'accent

sur le caractère social et universel du phénomène de la violence conjugale.

Le glissement de l'intérêt pour le phénomène global vers la question des femmes s'observe particulièrement dans le développement de différentes théories sur le rôle joué par les femmes dans la relation conjugale violente. On étudie ainsi la socialisation et les rôles sexuels traditionnels des femmes battues, le rôle de provocatrice de la violence conjugale, les comportements associés à l'incapacité apprise de la femme, les ressources personnelles des femmes qui conduisent les conjoints à exercer des contraintes sur elles.

Cette réduction d'une question sociale à une question de femmes s'observe aussi dans les différents modèles de solution présentés dans la littérature. On propose ainsi un changement des rôles sexuels en mettant l'emphase sur les rôles féminins. Les femmes doivent donc se libérer des modèles traditionnels, acquérir l'autonomie et l'indépendance, s'affirmer et refuser la violence. Ces modèles se situent davantage à un niveau individuel, ils visent spécifiquement les femmes et non les hommes, plutôt que de s'intéresser à la structure familiale et sociale.

Conclusion

Dans le champ de la recherche sur les causes de la violence conjugale, l'intérêt pour la question: Pourquoi les femmes restent-elles à l'intérieur d'une relation conjugale violente? introduit une préoccupation pour la réponse des femmes violentées à la violence conjugale.

Deux théories nous semblent alors particulièrement utiles en regard de la recherche d'aide des femmes violentées. Celle du processus de victimisation qui place le fait de se définir comme victime au coeur du passage à l'adaptation ou à la recherche de solutions de rechange. Celle de la présence d'options sociales comme condition au développement du sens de l'injustice.

Une ouverture sur ces théories nous conduit à considérer la recherche d'aide dans une perspective dynamique, c'est-à-dire dans le sens de l'interaction entre la trame d'expérience de la femme et les solutions sociales offertes. Il devient alors pertinent de jeter un regard sur les options sociales disponibles afin de spécifier le contexte social dans lequel se déploie la recherche d'aide des femmes. C'est ce que nous propose le chapitre suivant.

CHAPITRE II

LA RÉPONSE INSTITUTIONNELLE ET COMMUNAUTAIRE À LA VIOLENCE CONJUGALE

Introduction

La reconnaissance sociale du problème de la violence conjugale, comme celle des autres formes de violence exercée contre les femmes, est un processus qui a été largement soutenu par le mouvement féministe depuis les années 70. Cette reconnaissance publique se traduit le plus souvent par une appropriation de la question par les milieux de la recherche et du pouvoir, par une professionnalisation de sa définition et de sa gestion.

Ainsi, on a pu observer le développement d'un discours scientifique sur la violence conjugale dans les milieux institutionnels de la recherche et de l'intervention, notamment les centres universitaires et les institutions de services juridiques, sociaux et de santé. Cela a eu pour effet de reléguer au second rang le discours des milieux populaires, particulièrement du mouvement féministe et du mouvement des maisons d'hébergement, ces derniers ne disposant pas de moyens comparables pour mener des recherches autour de leurs préoccupations.

Ce déplacement des centres où se situe la question, des milieux populaires vers les milieux institutionnels, génère des controverses sur les définitions, les théories explicatives et les approches de solution. Cette institutionnalisation entraîne un certain découpage des préoccupations et des différentes manières de poser la question. C'est ainsi que les travaux sur la recherche d'aide des femmes sont plutôt rares dans la littérature sur la

violence conjugale alors qu'on s'est plus largement intéressé à la réponse institutionnelle et aux différents modèles de gestion sociale de la violence conjugale.

1. Le comportement de recherche d'aide de la femme victime de violence conjugale

On ne peut aborder la question de la recherche d'aide des femmes violentées en milieu conjugal sans considérer le fait que la violence subie n'est portée à la connaissance d'une tierce partie que dans une minorité de cas. Une étude réalisée par Dobash et Dobash (1) auprès de cent neuf femmes indique qu'elles avaient vécu au cours de leur vie conjugale un total de 32 000 assauts alors que moins de 2% de ces assauts avaient été signalés à la police. Une grande partie de ces femmes n'avait jamais indiqué le problème à un agent du culte (76%), un voisin (57%) ou un(e) ami(e) (51%). Cependant, la plupart des femmes avaient fait au moins un contact avec un membre de leur famille, un travailleur social ou un service de police, bien que ces contacts soient demeurés marginaux par rapport au nombre d'assauts subis. Dobash et Dobash suggèrent que si plusieurs femmes battues considèrent l'idée de tuer leur conjoint comme scénario de solution du problème, sans toutefois passer à l'acte, c'est que les issues pour se tirer de la relation violente ne sont pas tellement accessibles. Par ailleurs, les statistiques sur l'homicide à l'intérieur de la famille reflètent une forme extrême de ce manque d'issue. Cet isolement des femmes battues et cette tendance au silence apparaissent comme une constante dans les différentes recherches européennes, américaines ou canadiennes sur la violence conjugale et doivent être pris comme trame de fond de toute étude sur la recherche d'aide des femmes.

Dans son essai sur les ressources d'aide, Marie Simard (2) rappelle les éléments habituellement retenus pour parler de la recherche d'aide. Elle la décrit comme un processus s'élaborant autour de trois dimensions: l'identification par l'individu d'une situation problème, la prise de décision de chercher de l'aide, la sélection d'une ressource susceptible d'être aidante auprès du réseau primaire de relations ou auprès d'une ressource communautaire ou institutionnelle. Rejoignant ces trois dimensions, Dobash et Dobash décrivent bien cette dynamique de la recherche d'aide.

> "Most women do not tell anyone when their husbands first begin to slap, shove, and hit them, and in our sample over

> half also remained silent when the beatings became more systematic and severe. This initial silence is related to the fact that at point most battered women do not consider themselves to have real or continuing problem and confidently conclude that no assistance is needed."(3)

Plusieurs travaux s'intéressant à la recherche d'aide des femmes tentent de cerner sous différents aspects la question suivante: "Why do they stay" que l'on peut traduite par: Pourquoi les femmes restent-elles à l'intérieur de la relation conjugale violente?

Dans une étude réalisée auprès de trois cent cinquante femmes américaines (États de Floride et de Californie), Pagelow (4) tente d'isoler des facteurs pouvant contribuer à la durée de la cohabitation après le premier incident violent. Elle étudie trois catégories de variables: les ressources de la femme, la réponse institutionnelle et les valeurs religieuses et traditionnelles.

Une tendance générale semble s'imposer: plus une femme demeure longtemps dans une relation violente et plus elle cherche de l'aide auprès des institutions et plus elle juge favorablement la réponse obtenue. Cependant, cette corrélation positive observée entre la durée de la relation violente et le recours aux services institutionnels pourrait être interprétée autrement. L'étude ne nous permet pas de distinguer si la réponse institutionnelle a pour effet de maintenir la femme dans la relation violente ou si ce sont plutôt les années de violence subie qui poussent la femme vers les ressources institutionnelles comme un dernier recours.

Les résultats de Pagelow permettent de dégager certaines informations relatives au recours à différents services. Ainsi, les femmes qui ont une perception positive des policiers ou qui ont recours à l'aide de ces derniers ont tendance à avoir une perception positive ou à recourir à l'aide des services juridiques. Les femmes qui cherchent de l'aide auprès de la police ont tendance à demeurer moins longtemps dans la relation conjugale violente. De même, celles qui ont connu un divorce antérieur demeurent moins longtemps avec un conjoint violent. Les femmes qui cherchent de l'aide auprès des psychologues se tournent aussi vers les services de "counselling" conjugal et vers le clergé.

Les femmes qui demandent de l'aide du clergé (26% des 350 femmes) ont par ailleurs moins tendance à voir positivement les services juridiques et demeurent plus longtemps à l'intérieur de la relation conjugale violente.

De son côté, Gelles (5) dégage certains facteurs pouvant contribuer à la durée de la relation violente: une sévérité ou une fréquence moins grande de la violence, le passé de violence familiale que la femme a vécu comme enfant battue, le peu de ressources dont dispose la femme et le peu de contrôle qu'elle a sur son environnement, les contraintes extérieures telles que la réponse institutionnelle.

Une recherche de Donato (6) permet de suggérer que le maintien ou la rupture de l'union conjugale est un facteur important dans l'orientation de la recherche d'aide. Elle étudie les caractéristiques comparées de 146 ex-victimes de violence conjugale (Milwaukee) selon qu'elles se sont dirigées vers une agence de service social ou vers une maison d'hébergement. Les femmes qui se dirigent vers les agences de service social présentent certaines caractérisques qui sont favorables au maintien de l'union conjugale ou au traitement dans le cadre d'un programme de "counselling" conjugal. Ces femmes ont au moins deux enfants, ont vécu relativement peu d'années de violence, connaissent relativement peu de désaccords conjugaux et elles avaient une raison positive de se marier. Du côté des femmes ayant eu recours à une maison d'hébergement, les caractéristiques mettent davantage l'accent sur la violence conjugale que sur les aspects positifs de la relation. Ces femmes ont subi la violence sur une longue période de temps et pour plusieurs d'entre elles, la violence exercée sur les enfants par leur conjoint est une motivation importante pour recourir à une maison d'hébergement.

Dans son étude longitudinale (quatre ans) auprès de quarante-deux femmes (Angleterre) Pahl (7) met en évidence le fait que les femmes ont tendance à accepter d'abord les solutions qui les rendent capables de demeurer à l'intérieur de la relation conjugale avant d'accepter les solutions qui vont dans le sens de quitter le domicile conjugal. La maison d 'hébergement est alors un dernier recours.

Les travaux de Fréchette (8) sur la santé mentale des femmes victimes de violence conjugale font ressortir l'acuité de leurs problèmes de santé mentale (dépression, tentative de suicide) lorsque la décision de quitter le domicile conjugal s'impose. S'appuyant sur les travaux de Phyllis Chesler (9) sur la santé mentale des femmes et sur les postulats de base de l'intervention féministe (10), l'étude de Fréchette met l'accent sur la démarche d'autonomie (rupture par rapport aux rôles traditionnels d'épouse et de mère) comme trame de fond de la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale. Elle met en lumière les conditions dans lesquelles s'exerce cette démarche: la dépendance économique et affective envers le conjoint, la monoparentalité, la non-employabilité et l'isolement social.

2. La recherche d'aide auprès de la famille, des ami(e)s et des voisin(e)s

De manière générale, il est admis dans les différents travaux sur la recherche d'aide que les individus confrontés à une situation problème se tournent d'abord vers leur réseau primaire de relations, soit la famille et les ami(e)s, et ils ne font appel aux organismes de services qu'en dernier ressort (11).

Selon certaines recherches, les membres du réseau primaire de relations peuvent contribuer à atténuer l'expérience de stress et ainsi parer au besoin d'aide, ou ils peuvent fournir un support affectif et instrumental, ou orienter un individu vers des services professionnels. Granovetter (12) a mis en relief le fait que les réseaux sociaux peuvent constituer des relais entre les individus et les institutions.

Ce recours au réseau primaire s'observe de la même manière dans la recherche d'aide de la femme victime de violence conjugale. Les études des Dobash (13) et de Pahl (14) ont démontré la tendance de la femme à se diriger d'abord vers ses parents et, dans une moins grande importance, vers les ami(e)s. La femme cherche alors protection physique pour elle-même et ses enfants, support émotionnel, sécurité, refuge. Cet apport du milieu est vu comme très important pour la femme bien qu'il ne contribue concrètement d'aucune manière à la cessation de la violence.

L'aide des ami(e)s devient particulièrement importante au moment où les femmes quittent la maison d'hébergement. Une des caractéristiques des femmes qui sont hébergées dans les refuges est, selon Pahl (15), l'étroitesse de leur réseau social. Des études ont déjà démontré le rapport qui existe entre les troubles conjugaux et le rétrécissement du réseau social. Ainsi, l'aide est de moins en moins disponible au moment où elle est de plus en plus requise (16).

La seule contribution des voisins à la détresse de la femme battue semble celle de porter plainte à la police, encore que ce geste soit marginal puisque, dans la plupart des cas, les voisins ont tendance à ne pas intervenir même s'ils entendent des cris ou un appel à l'aide. Dans leur étude de cas référés à la police, Dobash et Dobash (17) en ont identifiés seulement 7% qui avaient été signalés par un voisin. Micheline Baril (18) relate à cet effet que, selon les policiers du S.P.C.U.M. (19), seulement la moitié des plaintes proviennent de la victime de violence conjugale elle-même. Si une tierce personne dépose une plainte, elle a tendance à évoquer le bruit et des comportements insolites plutôt que de relater la violence.

3. Le recours aux ressources professionnelles et institutionnelles

L'augmentation de la sévérité et de la fréquence des épisodes de violence conduit la femme à ajouter (ou à substituer) au support de son réseau primaire le recours aux services professionnels et institutionnels. Médecins, travailleurs sociaux, psychologues, membres du clergé, avocats, infirmières, policiers seront alors confrontés dans leur pratique à ce problème social émergeant. La consultation de ces professionnels de l'aide se fait en général auprès des institutions socio-sanitaires et judiciaires appartenant au réseau des services publics des différents États.

Beaucoup de recherches sur la réponse institutionnelle s'attardent à décrire l'intervention à partir d'une analyse des pratiques professionnelles et institutionnelles ou à partir du récit des femmes sur leur

expérience des services. Peu de travaux tentent de cerner l'effet de l'intervention professionnelle et institutionnelle sur la violence conjugale.

La revue de la littérature sur la réponse institutionnelle décrira, certes, les interventions mais tentera de les situer dans le contexte plus global des pratiques professionnelles.

3.1 La réponse médicale à la recherche d'aide de la femme violentée

Dans leur étude auprès de 109 femmes ayant fréquenté les refuges du nord de l'Ecosse, Dobash et Dobash (20) indiquent que 20% d'entre elles n'ont jamais consulté un médecin pour les blessures subies alors que 22% l'ont consulté au pire épisode; ils notent que 13% des 109 femmes avaient consulté leur médecin au premier épisode de violence alors que 12% l'avaient fait au dernier épisode. De son côté, Pahl (21) note que 62% des 42 femmes interviewées avaient rencontré leur médecin au moins une fois avant leur passage au refuge (Sud-Ouest de l'Angleterre).

La visite chez le médecin est habituellement faite à l'insu du conjoint ou sous sa recommandation explicite de ne pas dévoiler à quiconque l'origine des blessures. Lors de sa consultation, la femme cherchera davantage à cacher l'origine de ses blessures qu'à assurer sa protection. Ainsi, Dobash et Dobash (22) soulignent que 75% des femmes qui se sont présentées chez un médecin ont reçu des traitements physiques pour leurs blessures et que seulement une femme sur quatre a discuté explicitement de la violence subie avec le médecin. Fréchette (23), de son côté, met en évidence l'importance de la prescription de médicaments en réponse aux problèmes d'anxiété et d'insomnie associés à la violence conjugale. Bien que la plupart des femmes ne souhaitent pas consommer inutilement des médicaments, elles en arrivent néanmoins à un point où elles les jugent nécessaires. La thérapie médicamenteuse devient un modèle

de gestion des périodes de crise. Selon Fréchette, cette réponse laisse entendre que le problème est de nature individuelle et intrapsychique.

Dans les cas plus rares où le problème de violence est clairement abordé, la réponse médicale se résume à l'écoute, quelquefois à des conseils, et plus rarement à une référence (24). Ces auteurs empruntent à Eisenberg et Micklow quatre raisons de cette non-intervention:

> "The doctor's non judgmental approach; the lack of facilities and financing necessary to provide additional care such as overnight accomodation; the fear that reporting the incident to the police might result in the patient's going elsewhere or losing confidence in the doctor; and the lack of any official record keeping procedure, which, inhibit ability to identity... the repeatedly assaulted wife." (25)

Palh (26) dégage quelques caractéristiques de la réponse médicale qui a été décrite comme aidante par les femmes qu'elle a interviewées: l'écoute attentive, la sympathie, des conseils appropriés à caractère médical et non médical, la collection des éléments de preuve.

Les travaux bien connus du docteur Balint (27) permettent de comprendre la réponse médicale à la violence conjugale dans le contexte plus global de la formation et de la pratique médicale. Il met en évidence le sentiment d'incompétence des médecins à considérer les problèmes d'ordre émotif ou psychologique, ce qu'il relie au fait que ces derniers traitent principalement des problèmes d'ordre physique et organique et qu'ils voient leur rôle comme tel. Une étude sur les modèles de pratique (28) classifie en deux types l'interaction médecin/patient lors des consultations: le premier type, le "patient-centered consultation" et le second type, le "doctor-centered consultation" qui comprend 70% des 200 consultations étudiées. Ce type de pratique conduit selon le docteur Balint à des diagnostics et des traitements inadéquats.

Ces considérations plus générales sur la pratique médicale nous permettent de comprendre la réponse type du médecin aux problèmes des femmes battues non seulement comme spécifique à la violence conjugale mais aussi comme relevant d'un champ d'expertise et d'un modèle de pratique.

3.2 Travailleurs sociaux et agences de service social face à la violence conjugale

La recherche d'aide auprès du travailleur social ou autre professionnel des problèmes conjugaux est habituellement précédée d'une recherche auprès d'autres organismes ou individus.

Selon certains auteurs (29), le recours au "counselling" matrimonial ou au service social sera envisagé après avoir exploré toutes les avenues possibles. L'étude de Dobash et Dobash (30) fait les mêmes constatations pour ce qui a trait à la violence conjugale, ce qu'on explique de la manière suivante: les différents services offerts par les agences de service social sont mal connus du public et le travailleur social est vu plus souvent comme juge des comportements et capable de sanction que comme aidant. De plus, diverses recherches révèlent une différence importante entre la définition que le client a de son problème et celle que le travailleur social a du même problème. Cette distorsion est basée selon Dobash et Dobash sur la croyance du professionnel selon laquelle la perception du client n'est pas fidèle à la réalité et à la nature de ses besoins.

L'intervention des services sociaux en matière de violence conjugale a reçu ses critiques les plus sévères de la part des groupes féministes. Ces critiques reposent sur une théorie explicative de la violence conjugale reliée à l'ordre patriarcal, où la violence de l'homme sur la femme dans la relation conjugale est définie comme une extension de la domination et du contrôle des hommes sur les femmes, contrôle qui est historiquement et socialement construit.

Cette critique s'adresse au constat suivant: l'intervention psychosociale traditionnelle focalise rarement sur la violence conjugale mais plutôt sur la dynamique familiale. L'intervention vise d'abord à préserver l'unité familiale par la thérapie conjugale où il est par ailleurs reconnu que la participation du conjoint violent est plutôt incertaine. Citant Lévine, McLoad résume:

> "En gros, les femmes se sont aperçues que ceux qui les aidaient insistaient sur l'adaptation plutôt que sur le changement, sur les solutions individuelles plutôt que collectives, sur la pathologie et non les conditions sociales, les faiblesses plutôt que les forces, le psychisme, sans tenir compte des conditions économiques et politiques de la vie des femmes." (31)

Selon Fréchette, en rendant ainsi la femme responsable de l'unité conjugale, on tente de l'utiliser comme thérapeute du conjoint.

> "L'usage exagéré de la thérapie conjugale favorise, dans la majorité des cas, l'aliénation complète de la femme face aux exigences du conjoint... et en fait renvoie... la victime dans les bras de son agresseur." (32)

De leur côté, Dobash et Dobash (33) font ressortir des documents d'orientation des différentes agences de service social la préoccupation pour le bien-être des enfants et la protection de la famille. Ils soulignent la difficulté des agences à obtenir des accommodations pour la femme et les enfants et la manque d'habileté des travailleurs sociaux à intervenir auprès des conjoints violents. Beaudry (34) a fait ressortir les mêmes éléments de critique sur les services sociaux québécois.

Ces critiques sur l'approche traditionnelle des services sociaux à l'égard de la violence conjugale ne sont pas sans lien avec l'émergence à l'intérieur des services sociaux d'un nouveau modèle de gestion de la violence conjugale qui s'est développé autour de la thérapie féministe (35).

Les travaux de Donato (36) amènent un éclairage différent sur les services sociaux en mettant en relief, comme on l'a vu, les différences entre les femmes qui s'adressent à une agence de service social et celles qui se tournent vers les maisons d'hébergement. Elle présente un tableau comparatif du type d'aide reçue auprès des deux services et des effets à court terme sur le conjoint et à long terme sur la violence. Ainsi, l'intervention psychosociale est principalement constituée d'échanges verbaux et de techniques de résolution de problèmes alors que l'approche des hébergeantes des refuges est principalement axée sur le témoignage ("models or provides testimony of own experience") et l'aide matérielle. Si les agences de service social ont contribué à court terme à inciter le conjoint à participer à un traitement chez 48% des femmes étudiées par Donato, elles ont contribué au processus d'arrêt de la violence dans 57% des cas par comparaison à 71% pour les maisons d'hébergement.

3.3 Les officiers de justice face à la violence conjugale

On ne peut aborder la question de l'intervention policière dans les cas de violence conjugale sans considérer le fait que ces actes de violence sont commis le plus souvent entre deux personnes unies par un contrat de mariage et qu'ils se produisent habituellement à l'intérieur de la résidence familiale, lieu privilégié de l'exercice de la vie dite privée. Ainsi, on assiste à un traitement social et juridique différent de celui qui serait appliqué s'il s'agissait de violence à l'égard d'un individu dans la société.

3.3.1 Le traitement différentiel de la violence conjugale

Certaines études ont mis en lumière le traitement différentiel de ces violences. La décision policière de procéder ou non à l'arrestation est prise principalement sur l'évaluation des circonstances entourant l'acte criminel et des caractéristiques du contrevenant et de la victime plutôt que sur l'acte criminel lui-même. Ainsi, ce processus discré-

tionnaire se traduit dans une application plus stricte ou dans une sous-application de la loi, notamment en regard de certains groupes ethniques ou raciaux ou de problèmes tels les conflits familiaux. Les recherches ont démontré que l'intervention policière typique dans les situations de violence autre que conjugale est de procéder à l'arrestation de l'assaillant, alors que l'on observe une sous-utilisation systématique des recours judiciaires dans les cas de violence conjugale.

Une étude de Black (37) sur la police de Washington, de Boston et de Chicago, conclut que la probabilité qu'il y ait arrestation est reliée à la distance sociale entre le contrevenant et la victime. Les données indiquent qu'il y a environ deux fois moins d'arrestations s'il s'agit de gens d'une même famille. Blum (38) de son côté a observé un taux d'arrestation de 8% dans les cas d'abus physiques entre les membres d'une même famille alors qu'il observait un taux d'arrestation de 80% dans les cas mineurs tels que l'ivresse, les comportements suspects ou les propos injurieux à l'endroit des policiers.

3.3.2 L'intervention policière

On ne peut parler de l'intervention policière dans les conflits familiaux sans considérer le fait que la police consacre plus de ressources et reçoit plus de demandes pour des conflits familiaux qu'elle n'en reçoit pour des meurtres, des assauts graves, des batteries, ou tout autre crime combiné (39). Des données tant canadiennes qu'américaines rapportées par Ouellet (40) indiquent que 80 à 90% du temps du policier est employé à résoudre des problèmes non criminels reliés à des crises personnelles dont 50% sont de nature familiale. L'activité policière affectée à la régulation de la criminalité ne dépasse jamais 25% dans les estimations les plus généreuses (41). Ericson (42) relève

des taux de 3% et 6% du temps policier consacré aux incidents criminels d'après les observations faites à Chicago et dans 12 régions urbaines d'Angleterre.

Les officiers de police adoptent, selon leur discrétion, trois approches différentes dans les cas de violence entre conjoints: soit qu'ils la considèrent comme un problème sans importance, soit comme un problème social qui requiert l'intervention d'un autre service, soit comme un problème qui mérite arrestation et poursuite. Une étude de la classification des appels par type et selon leur importance illustre bien ce traitement. Dans les grands centres urbains tels que Montréal ou Vancouver, la classification des appels est faite par des téléphonistes qui disposent de peu de critères pour juger de l'urgence et de la gravité d'une situation. Selon Parnas (43), les appels concernant les conflits domestiques ont tendance à être écartés sous le motif que ce sont des problèmes conjugaux. A Vancouver, l'étude du Women's Research Center (44) indique que les préposés aux appels se fient largement à des mots clés tels que arme, alcool, enfant pour évaluer les appels à l'aide. Certains services de police comme celui de Vancouver utilisent un code de priorité préétabli qui place au deuxième rang les querelles familiales. Si l'agression se poursuit au moment de l'appel et que le danger est perçu comme immédiat, elles seront classées au premier rang. Ainsi, à un appel à l'aide dans les crises domestiques, la police peut répondre immédiatement ou dans un délai variable, ou ne pas répondre du tout.

S'il se rend sur les lieux, le rôle traditionnel du policier est celui de l'intervention minimale. Cela consiste à dénouer la situation critique et à appliquer des solutions immédiates et provisoires. Le plus souvent, s'il y a intervention policière, c'est vers la victime qu'elle se dirige et elle consiste à retirer la femme et les enfants du foyer.

Une étude réalisée à London (Ontario) (45) en 1979 sur 222 dossiers où une femme avait fait appel à la police à la suite d'un assaut ou des menaces de la part de son conjoint illustre ces pratiques. Dans 20% des cas, le policier jugeait la situation assez grave pour suggérer à la femme d'obtenir des soins médicaux alors qu'il procédait lui-même à l'arrestation dans seulement 3% des cas.

Une étude semblable portant sur 776 dossiers de plaintes pour voie de fait (à la suite d'un appel pour violence conjugale) à la police de la Communauté urbaine de Montréal (46) révèle que les policiers ont procédé à l'arrestation de l'agresseur dans seulement 10% des cas. Cette procédure exceptionnelle est par ailleurs la seule intervention que fait la police auprès des conjoints violents. Pourtant, dans 27% des cas, les policiers ont accompagné la victime vers un lieu d'hébergement ou de traitement.

A la lumière de ces constats, Dobash et Dobash (47) concluent qu'il y a dans les départements de police un accord tacite sur le fait qu'un homme qui attaque sa femme ne commet pas de crime réel à moins qu'il ne dépasse une certaine limite établie sur la sévérité des blessures et l'usage d'une arme. Les recommandations émises par différents corps de police, en regard de la violence conjugale, vont dans le sens d'éviter l'arrestation. Une étude de Blum (48) sur la réponse policière dans diverses situations de crise indique que les policiers avaient élaboré un plan initial d'arrestation dans seulement 65 des 165 incidents de violence domestique étudiés où les policiers avaient été appelés au domicile. Dans les cas où le policier procède à une arrestation, ce n'est pas principalement la gravité de la violence commise mais plutôt les éléments permettant de faire la preuve qui ont contribué à sa décision. Par ailleurs, l'arrestation sera plus probable si l'assaillant a tenu des

propos injurieux à l'égard du policier ou s'il y a des comportements tels que l'entourage demande aux policiers d'intervenir.

Il ressort de ces études que l'approche dominante de la police tant auprès de la victime que du conjoint violent est caractérisée par l'abstention.

Dans une étape ultérieure du processus judiciaire, Baril (49) constate que les plaintes pour violence familiale sont classées voie de fait simple ou grave de façon plutôt arbitraire. L'analyse des dossiers ne permet pas de dégager de critères qui prévaudraient au classement des agressions sous l'un ou l'autre motif d'accusation. Parmi les 776 dossiers de plaintes pour violence conjugale retenus au SPCUM en 1980, 15,5% ont été classés voie de fait grave, alors que 85% étaient classés voie de fait simple. On observe ainsi une tendance à classer au moindre mal. Le plus souvent, le chef d'accusation proposé à la poursuite après enquête est le même que celui qui a prévalu au classement de la plainte.

> "En définitive, dès le début du processus, la police prend une décision quant à l'importance de l'affaire. Cette décision est fondée sur une apréciation bien subjective des intentions et de la crédibilité de la victime et semble relever davantage du souci d'efficacité administrative, que d'un désir de protection. Mais cette première décision aura une influence sur les étapes subséquentes." (50)

3.3.3 Critique de l'intervention policière traditionnelle et émergence de nouveaux modèles

Ce rôle traditionnel du policier a été largement dénoncé comme complice de la domination de l'homme sur sa conjointe, particulièrement dans les milieux féministes, et un consensus semble se dégager tant dans les instances policières

qu'ailleurs à l'effet qu'il s'agit là d'une forme de moins en moins acceptable de gestion de la violence conjugale. La fin des années soixante-dix a vu se développer, avec la tendance à la déjudiciarisation, le rôle social du policier dans un modèle où il y a collaboration des services policiers et des agences de service social dans une gestion sociale de la violence conjugale.

Cette tendance tient compte des dimensions psychologiques et sociologiques de la violence conjugale et allègue que la solution judiciaire ne rend service, en bout de ligne, ni à la femme ni à l'homme. Morton Bard (51), pionnier des mesures sociales, a démontré que:

> "L'application sans discernement de la loi rendrait le plus mauvais service aux femmes battues et n'assurerait pas pour autant ses droits ou ses besoins réels (sic), d'ordre émotionnels et économiques (sic)." (52)

Cette tendance a donné lieu à l'élaboration de programmes en collaboration avec les services de police et les services sociaux, où l'accent est mis sur la non-criminalisation et le traitement volontaire des conjoints violents ou sur le traitement qui tient lieu de sentence.

L'Etat canadien endosse cette tendance à la non-judiciarisation en s'impliquant dans trois expériences pilotes sur le modèle de l'intervention conjointe à Restigouche (N.-B. 1978), London (Ontario 1972-1973) et Vancouver (C.-B. 1975). Roy (53) a dénombré sur le territoire américain environ 80 ressources s'adressant aux hommes violents dont une partie s'inspire de ce modèle de l'intervention conjointe du social et du judiciaire.

Sous les pressions du mouvement féministe, une nouvelle tendance à la judiciarisation marque les années quatre-vingt et

réaffirme le rôle légal du policier et l'application stricte de la loi. Selon cette tendance, les zones d'expertise du policier et du travailleur social sont de nouveau bien démarquées:

> "Ainsi, la législation criminelle, la police, le procureur et les tribunaux doivent non seulement continuer à répondre aux incidents de violence entre époux, mais accentuer l'importance de la réponse traditionnelle de l'arrestation, de la poursuite et de la sanction comme signe de protection et de réprobation publique." (54)

Dans cette veine, une vingtaine d'États américains ont apporté des amendements à leur législation criminelle, élargissant le pouvoir d'arrestation aux motifs probables et raisonnables, dans les cas de violence domestique, et accordant l'immunité policière contre toute fausse arrestation si elle a été faite de bonne foi.

Dans son rapport sur la violence au sein de la famille, le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales optait clairement pour le traitement légal de la violence conjugale:

> "A notre avis, on ne saurait tolérer la violence envers autrui, quelles que soient les relations qui existent entre l'agresseur et sa victime. Cette conviction nous amène notamment à conclure que la brutalité envers les femmes devrait être considérée comme un acte criminel non seulement par les législateurs, comme c'est actuellement le cas, mais aussi par tous ceux qui sont chargés de faire respecter la loi. Nous entendons par là que les dossiers sur les femmes battues devraient toujours être confiés au système de justice pénal"... "A part une amende ou l'emprisonnement, nous déplorons qu'actuellement très peu de sanctions peuvent être imposées à un homme qui maltraite sa femme/.../ Il faut multiplier les recherches en matière de traitement pour les hommes qui maltraitent leur femme et nous favorisons les sentences qui obligent à se faire traiter." (55)

> "Le Solliciteur général du Canada, dans une communication (septembre 1982) transmise à l'Association des chefs de police du Canada, invite les corps policiers à porter des accusations criminelles contre ceux qui battent leurs femmes "alléguant" que depuis trop longtemps le droit à la vie privée de la famille a empiété sur le droit à la protection." (56)

Au Québec, le récent projet de politique du ministère de la Justice tend à renforcer le rôle légal du policier tout en considérant le traitement social comme mesure correctionnelle:

> "Le ministère de la Justice du Québec croit que les plaintes devraient être acheminées au système de justice même s'il ne prétend pas que les poursuites judiciaires soient une solution à toutes les situations de violence conjugale. Il demeure cependant convaincu de leur utilité, non seulement comme élément de coercition mais comme enclencheur de motivation dans les cas où un traitement sententiel approprié est indiqué." (57)

4. Les maisons-refuges: une solution de rechange à la réponse institutionnelle

Les maisons-refuges pour femmes victimes de violence ont vu le jour en Angleterre (à Chiswich en 1972) pour s'étendre par la suite vers les Etats-Unis et gagner l'Amérique du Nord. Erin Pizzey (58) fait alors figure de pionnière dans leur développement et la mise au jour du phénomène des femmes battues.

Cette pratique nouvelle engendrée par le mouvement féministe a fait apparaître comme phénomène de société ce qui depuis des siècles est considéré comme un problème individuel, caché dans le contour du privé que constituent la vie familiale et l'intimité conjugale. Cela, de trois manières: d'abord en mettant au jour une compréhension sociologique et historique du phénomène de la violence conjugale, en lui accolant une pratique centrée sur les droits des femmes et sur la démarche d'autonomie et en donnant à la violence conjugale une forme matérielle, socialement observable, celle des maisons-refuges.

Au Canada, les premiers refuges ont vu le jour en 1972 en Colombie-Britannique et en Alberta. En 1980, on dénombre au Canada soixante-onze maisons dont les deux tiers sont situées au Québec et en Ontario (59). Au Québec, on voit apparaître la première maison d'hébergement à Montréal en 1976. En 1984, on en dénombre une cinquantaine dont quarante-huit sont subventionnées en partie par le ministère de la Santé et des Services sociaux (60). Elles se partagent les différentes régions du Québec et sont principalement situées en milieu urbain.

Comme tout groupement bénévole, les maisons d'hébergement:

> "... vont servir de dérivation à un problème dont l'expression et la prise en charge est impossible à l'intérieur des structures rigides des grandes institutions/.../ Chaque profession comporte son vide de procédure face à la femme violentée. L'ignorance et la négation du problème passent par cette absence de protocole." (61)

Le modèle communautaire de services des maisons d'hébergement oppose ainsi au schéma institutionnel un réseau d'entraide axée sur le vécu et visant à supporter les femmes dans leur prise en charge et leur conquête d'autonomie. Les maisons-refuges ont développé, chacune à l'image de sa région, un système de support en marge du système institutionnel de services.

> "Elles (les femmes) ont fondé des maisons sur un modèle communautaire, elles ont créé des lieux de valorisation collective et instauré un réseau d'aide directe et immédiate." (62)

Parce qu'il s'agit de pratiques communautaires, il n'y a pas un type de maison d'hébergement mais plutôt un ensemble de pratiques qui sont liées aux conditions matérielles et idéologiques des femmes des différents milieux.

> "L'idéologie de "service" des religieuses, des ménagères ou des féministes donne lieu à un éventail de types de maison." (63)

Dans le processus de recherche d'aide à la femme, le refuge est souvent associé à un épisode de crise où la décision de quitter le domicile conjugal s'impose (64). Le recours au refuge est souvent la démarche ultime. Il constitue une accommodation à court terme et un lieu où envisager des solutions plus permanentes. Pour environ la moitié des femmes, c'est le point tournant lorsque la femme est déterminée à mettre fin au mariage (65).

Cette transition marque de manière importante la recherche d'aide, entre autres, auprès des autres ressources. Les travaux de Pahl (1985) ont permis de mettre en relief certaines différences. Notamment, la réponse obtenue de la police et du travailleur social est évaluée par les femmes comme étant significativement plus aidante après le séjour à la maison d'hébergement qu'avant. Par exemple, 81% des femmes ayant eu recours à la police après leur passage au refuge ont apprécié positivement son aide comparativement à 37% avant. La différence observée du côté du travailleur social est de l'ordre de 74% par rapport à 56%.

Pahl soulève, entre autres, une caractéristique des femmes qui ont recours au refuge: l'étroitesse de leur réseau social. Or, elle démontre que le passage au refuge a un impact sur l'isolement social des femmes victimes de violence. Alors que 67% des femmes avaient cherché de l'aide auprès de leur(s) ami(e)s avant leur passage au refuge, 95% ont eu recours à cette forme d'aide après leur séjour en hébergement. Le réseau social des femmes s'est souvent transformé au profit d'une nouvelle solidarité favorisée par le contact prolongé entre femmes vivant des situations semblables. Ainsi, 93% des femmes s'étant tournées vers leur(s) ami(e)s ont apprécié positivement leur aide après le passage en refuge comparativement à 75% avant. Cependant, aucune différence n'est observée du côté du recours à la famille.

Fréchette et Pahl ont mis en relief la différence entre l'aide cherchée par les femmes lors de leur arrivée en maison d'hébergement et après leur séjour. Au moment fort de la crise, la femme cherche protection pour elle-même et pour ses enfants, elle cherche conseil et support

émotionnel. Fréchette détaille les conditions de pauvreté, d'incompétence pour le marché du travail, de responsabilité financière des enfants, de manque de confiance et d'estime de soi, de solitude, de dépression, de menaces et de représailles de la part du conjoint, etc., ensemble de conditions que Fréchette désignera de "fardeau libérateur" et par lesquelles elle démontre le besoin de suivi des femmes après leur passage en maison d'hébergement, besoin d'autant plus aigu si la femme a choisi de rompre la relation conjugale.

Travaillant sur les programmes développés par les groupes de femmes, Walker (66) dégage les lignes majeures de leur pratique: l'hébergement d'urgence et à moyen terme, la thérapie féministe, la thérapie de groupe et l'échange d'expériences (67). Donato (68) a, par la suite, démontré que cette dernière forme d'intervention "models or provides testimony of own experience" constitue, selon les femmes interviewées, 60% de l'aide reçue des maisons-refuges. Il ressort, par ailleurs, d'une étude de Prescott et Letko (69) que les deux tiers d'un échantillon de 40 femmes ont trouvé aidant le support des refuges alors que moins de 10% jugeaient négativement leur expérience.

Dans la foulée de l'action, les maisons d'hébergement ont peu étudié leur propre pratique. Peu de travaux ont par ailleurs été réalisés en vue d'une description un peu serrée de leurs formes d'intervention et en vue d'une évaluation de leur efficacité en regard de la cessation de la violence conjugale.

De plus, les maisons d'hébergement constituent un ensemble plutôt hétérogène de modèles de pratique tantôt axés sur le support par les pairs, tantôt orientés vers la professionnalisation de l'intervention. Par conséquent, il est difficile de considérer les résultats de toute étude descriptive ou évaluative au-delà des limites du terrain où elle fut réalisée.

Conclusion

Ce survol de la littérature sur les pratiques institutionnelles face à la violence conjugale nous donne un profil du contexte social dans lequel s'exerce la recherche d'aide des femmes violentées. Il nous renseigne sur la nature des réponses disponibles et avec lesquelles les femmes en recherche d'aide doivent composer.

Du côté de la recherche d'aide, cette revue de littérature nous permet de reconsidérer les éléments les plus connus de la problématique. Ainsi l'isolement et la tendance au silence des femmes violentées, la sous-déclaration des cas, le manque d'issue pour mettre fin à la violence doivent être pris comme trame de fond de toute étude sur la recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale.

CHAPITRE III

POSER LA QUESTION DE LA RECHERCHE D'AIDE DES FEMMES EN SITUATION DE VIOLENCE CONJUGALE

Introduction

Une revue des différents modèles explicatifs de la violence conjugale nous a fait voir l'émergence d'une nouvelle problématique, celle de la réponse à la violence conjugale, autour de la question: Pourquoi les femmes restent-elles à l'intérieur d'une relation conjugale violente? Cette nouvelle problématique reprend le potentiel explicatif de certaines variables clés telles que la dépendance économique et l'incapacité apprise des femmes, sous l'angle de la contrainte sociale. Cette problématique donne également lieu au développement de théories sur le processus de victimisation et sur le développement du sens de l'injustice par la présence d'options sociales, théories qui présentent un potentiel explicatif intéressant en regard de la recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale.

Il apparaît aussi en parcourant la littérature sur la violence conjugale que la question de la recherche d'aide des femmes a été principalement posée dans une logique de service. Comme on le précisait antérieurement, les recherches se sont attardées davantage sur la réponse institutionnelle et communautaire à la recherche d'aide des femmes. Ce qui nous a permis de brosser un tableau assez détaillé du contexte dans lequel évolue la recherche d'aide des femmes.

Ce tour d'horizon de la littérature nous permet ainsi de circonscrire notre objet d'étude: la présente recherche se situe dans le champ de la réponse à la violence conjugale et pose la recherche d'aide en termes de pratique des femmes plutôt qu'en ceux de pratique institutionnelle, c'est-à-dire qu'elle s'intéresse à la manière dont les femmes victimes de violence conjugale construisent leur recherche d'aide dans un contexte social donné. Le présent chapitre a pour objectif de définir cet objet.

1. Le choix d'un modèle d'analyse

Il existe une tradition importante dans la littérature sur la condition féminine et masculine qui tend à fournir un modèle explicatif des comportements et des rapports sociaux homme/femme dans une perspective déterministe, c'est-à-dire où les comportements des agents sociaux sont entièrement déterminés (effet de socialisation) et intégralement explicables par la structure sociale (normes et contraintes sociales) dans laquelle ils prennent place. Ces modèles évacuent l'expérience individuelle et la signification que l'acteur lui donne.

Raymond Boudon, dans son essai Effets pervers et ordre social situe la place des agents sociaux dans la sociologie contemporaine selon deux modèles types, deux familles de paradigmes: les paradigmes déterministes et interactionnistes. Il définit ainsi les premiers:

> "Par paradigmes déterministes, nous comprenons les paradigmes interprétant un comportement observé de la part d'un sujet exclusivement à partir d'éléments antérieurs au comportement en question/.../ La finalité prêtée par le sujet à ses actions est considérée dans ce type de paradigmes soit comme secondaire et n'ayant aucune vertu explicative, soit comme fausse." (1)

Or, ce n'est pas ce que nous cherchons pour appréhender la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale. Nous partons plutôt de l'idée que le sens visé par l'acteur est une réalité empirique constituante de la réalité sociale. Cet acte d'interprétation est fondamental puisqu'il est à la base de la construction du réel social.

> "On peut... dire qu'une représentation sociale du sens commun est l'interprétation que l'individu, dans son effort de construction de réel et d'identité, fait de la situation dans laquelle il agit dans le but de se la rendre significative, c'est-à-dire conforme à ses projets puis à son bagage accumulé de thèmes significatifs." (2)

La référence à un modèle interactionniste semble offrir une base d'analyse nous permettant d'articuler de manière adéquate une définition de

la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale. Raymond Boudon définit ainsi les paradigmes interactionnistes:

> "On dira qu'une théorie sociologique appartient à la famille des paradigmes interactionnistes (dans le cas où l'action est)... un comportement orienté vers la recherche d'une fin."
>
> "Dans ce type de paradigmes, la structure des préférences individuelles dépend... de données sociales caractérisant le système dans lequel est situé l'individu: ces données contribuent à fixer le cadre de l'action individuelle dans la mesure où elles déterminent la structure des options ouvertes et la valeur relative de ces options." (3)

Résumant Boudon, on peut dire que les paradigmes interactionnistes sont des modèles explicatifs qui construisent les phénomènes sociaux comme effet de composition d'une logique d'action qui s'exerce dans une structure interactionnelle donnée, ce que Boudon nommera aussi logique de situation. La référence à cette distinction nous permet ainsi de poser que la recherche d'aide des femmes répond à une logique d'action qui se distingue de la logique situationnelle dans laquelle elle évolue.

2. La définition de l'objet d'étude

Questionner la manière dont les femmes victimes de violence conjugale construisent leur recherche d'aide, c'est poser que ce phénomène n'est pas entièrement déterminé par l'ensemble des contraintes et opportunités sociales et qu'il ne peut par conséquent être confondu aux différents modèles de gestion sociale de la violence conjugale. C'est poser que les pratiques de recherche d'aide sont façonnées autant par la réalité personnelle et sociale des femmes que par le contexte socio-culturel dans et avec lequel elles construisent leur devenir. C'est poser que la signification que les femmes donnent à leurs pratiques est une réalité sociale distincte.

Un modèle d'analyse interactionniste nous permet de penser la recherche d'aide des femmes en termes de processus, d'interaction et de changement. Egalement, ce modèle fait place aux agents sociaux. Comprendre

la recherche d'aide comme un effet de composition, c'est la définir comme un processus, c'est-à-dire une dynamique marquée à la fois par les caractéristiques des femmes et leur vécu de violence, par les options sociales ouvertes et présentes dans leur milieu, et par leur structure de choix. Choisir un modèle interactionniste conduit aussi à définir la recherche d'aide comme un rapport social de la femme victime de violence conjugale à l'environnement, intégrant ainsi une double logique d'action et de situation. C'est, de plus, définir la recherche d'aide comme une pratique, c'est-à-dire dans ce qu'elle a de sociologiquement observable.

2.1 La recherche d'aide en tant que pratique

S'intéresser à des pratiques de recherche d'aide signifie que l'on opère un certain découpage de l'objet en éliminant tout le processus antérieur à la démarche vers une ressource, processus s'articulant autour de la reconnaissance de la situation problème et de la décision de chercher de l'aide. Cela signifie que nous ne regardons pas la recherche d'aide des femmes dans ce qui n'émerge pas sous une forme observable, c'est-à-dire sous l'angle des besoins, des attentes ou des motivations.

Définir la recherche d'aide en termes de pratique nous amène à nous intéresser à la manière dont les femmes font leur recherche d'aide dans ce qui est porté au jour. C'est donc s'intéresser à des formes socialement observables. La recherche d'aide des femmes sera alors vue comme une démarche, c'est-à-dire une action dirigée vers une ressource, en rapport avec la violence conjugale subie. Nous retiendrons ainsi comme terrain d'observation chaque relation de la femme violentée à une ressource, où il est explicitement question de violence conjugale ou d'un problème que la femme associe à la violence conjugale.

2.2 La recherche d'aide: un rapport social

Reprenant la terminologie de Boudon, cette double logique d'action et de situation nous permet de concevoir la recherche d'aide comme un rapport social de la femme à l'environnement.

D'une part, la logique d'action qui caractérise la recherche d'aide des femmes, c'est leur structure de choix et la signification qu'elles donnent à leurs pratiques de recherche d'aide. Cette logique fait appel à leur système de valeurs, à leur position sociale, à leurs ressources et responsabilités, à l'ensemble des éléments qui concourent à donner à leur recherche d'aide une certaine forme.

D'autre part, la structure d'interaction dans laquelle la femme compose sa recherche d'aide définit les options sociales disponibles et la valeur économique, sociale et culturelle relative de ces options. Elle offre aussi certaines solutions de rechange, elle limite l'accès à certaines options et elle en proscrit d'autres. Le jeu des options sociales disponibles est un phénomène en mouvement. Ainsi, certaines options émergent et se développent alors que d'autres dépérissent. Certaines options peuvent être en conflit entre elles, qu'elles soient portées par la même institution ou par des institutions différentes. En sélectionnant et en définissant les options ouvertes, en délimitant les zones à l'intérieur desquelles les femmes construiront leur devenir, la structure d'interaction exerce une forme de contrôle social sur la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale.

Cette structure d'interaction se présente à la femme sous la forme de la réponse du milieu à sa recherche d'aide, cette réponse pouvant être celle du réseau social, de la famille, des groupes communautaires et des institutions. La réponse institutionnelle apparaît sous la forme de différents modèles de gestion de la violence conjugale et est médiatisée par différents types d'agents sociaux propres à chaque institution. La réponse des groupes communautai-

res se présente aussi sous la forme de modèles plus ou moins bien caractérisés selon le cas. Définissant la recherche d'aide comme un rapport de la femme aux ressources, ces différents modèles seront regardés comme pratiques agissantes.

Ce rapport de la femme aux ressources de son milieu s'observera dans les relations entre les femmes et les personnes significatives ou les agents sociaux, dans le cadre de leurs démarches de recherche d'aide.

2.3 La recherche d'aide définie comme un processus

Définir la recherche d'aide comme un processus, c'est s'intéresser à la manière dont les pratiques sont construites. C'est tenter de cerner de quelle manière la femme victime de violence utilise la réponse environnementale à sa recherche d'aide, c'est tenter de voir de quelle manière les éléments proposés par le milieu sont intégrés (ou non) dans la construction de la recherche d'aide et dans la construction d'un devenir.

Parler de processus, c'est poser l'hypothèse que la recherche d'aide des femmes n'est pas une suite de démarches sans lien entre elles mais qu'elle tient d'une logique d'action qui motive des choix et une manière d'intégrer l'apport du milieu. C'est poser que la recherche d'aide a une direction, qu'elle soit orientée vers la femme, vers le couple ou vers le conjoint, et qu'elle a un effet sur la violence conjugale. Nous parlerons alors de pratiques qui ont un effet de changement, c'est-à-dire qu'elles vont dans le sens du refus ou de la cessation de la violence conjugale, par opposition à des pratiques de reproduction de l'identique, c'est-à-dire qui ont pour effet de maintenir la violence conjugale.

2.4 Une définition de la violence conjugale

Bien que notre objectif ne soit pas d'étudier la violence conjugale mais la recherche d'aide des femmes qui la subissent, il est néces-

saire de se donner une définition de la violence conjugale afin de préciser dans quel contexte de violence se situent les pratiques de recherche d'aide étudiées et afin de composer l'échantillon de femmes enquêtées.

Nous retiendrons une définition non restrictive de la violence conjugale qui inclut les quatre formes présentes dans la littérature sur le sujet: la violence psychologique, verbale, physique et sexuelle. Ainsi,

> "une femme est victime de violence en milieu conjugal quand elle est battue (violence physique), menacée de l'être ou objet de scènes de violence qui laissent présager qu'elle le sera (violence verbale) ou encore humiliée par des critiques, des railleries et des insultes qui, à la longue peuvent détruire sa personnalité et son assurance (violence psychologique). Cette violence est exercée par le conjoint dans les cadres du mariage, de l'union de fait, ou encore après que la femme l'ait quitté." (4)

Lorsque nous parlons de violence sexuelle, il s'agit de rapports sexuels consentis dans un climat de peur ou sous la menace de violence physique ou du viol conjugal comme tel.

3. L'opérationnalisation d'une définition de la recherche d'aide

S'appuyant sur un modèle interactionniste, nous avons défini la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale comme une pratique, c'est-à-dire une démarche de la femme vers une ressource, comme une logique d'action qui se construit dans le rapport social de la femme à la réponse environnementale et comme un processus qui a un effet sur la violence conjugale. Nous allons maintenant traduire cette définition en dimensions concrètes qui nous permettront de la vérifier et de l'alimenter auprès des femmes victimes de violence conjugale en puisant dans le récit de leurs expériences.

3.1 Des pratiques observables

Nous avons défini la recherche d'aide en termes de démarches de la femme vers une ressource où il est question de violence conjugale ou d'un problème que la femme associe à cette violence. Nous spécifierons ces démarches à l'aide de deux variables: le moment particulier du vécu de violence où chaque démarche a été amorcée (si tel est le cas) et le choix de la ressource vers laquelle la femme se dirige.

3.1.1 Les moments de la recherche d'aide

Nous tenterons d'abord de voir si la recherche d'aide des femmes correspond à des moments particuliers du vécu de violence, et si tel est le cas, nous chercherons à identifier et à décrire ces moments significatifs. S'il y a lieu, nous pourrons différencier les caractéristiques de la recherche d'aide en période de crise et en période de latence en se référant à la théorie des cycles de la violence (5).

3.1.2 Le choix de la ressource

Nous chercherons aussi à reconstituer la suite des différentes ressources auxquelles la femme s'est adressée. Nous proposons à titre indicatif la liste des ressources suivantes, qui reste ouverte à d'autres possibilités selon ce que nous indiqueront les récits d'expérience: la famille, les ami(e)s et les voisin(e)s, les médecins et les psychiatres, les centres hospitaliers, les policiers, les travailleurs sociaux et les psychologues des services publics ou de la pratique privée, les curés, les groupes communautaires, les maisons d'hébergement.

3.2 Un rapport de la femme à son milieu

Nous avons défini la recherche d'aide comme une logique d'action qui se construit dans le rapport de la femme à son milieu. Nous

avons indiqué que ce rapport social sera observé dans la relation entre la femme et la ressource, qu'il s'agisse d'un échange amical ou d'une consultation professionnelle. Pour décrire ce rapport, nous tenterons de cerner de quelle manière la question de la violence est abordée et si les femmes formulent des demandes précises à leur interlocuteur(trice). Nous nous intéressons de plus à la réponse reçue, telle que vue par la femme.

3.2.1 La manière d'aborder la violence

Afin de préciser cet aspect du rapport de la femme à la ressource, nous regarderons qui, de la femme ou de la ressource, introduit la question de la violence conjugale, de quelle manière le sujet est abordé et en quoi consiste l'échange, c'est-à-dire quelles sont les confidences et la qualité de l'écoute.

3.2.2 La nature de la demande

Nous chercherons ici à connaître la nature des demandes qui sont explicitement exprimées par les femmes au cours de leur recherche d'aide. Lorsque de telles demandes sont formulées, nous regarderons si elles sont liées à des moments particuliers de leur vécu de violence et vers quelles ressources les différentes demandes sont dirigées. Nous vérifierons si le fait de formuler ou non une demande d'aide est un caractère distinctif des différentes démarches de recherche d'aide.

3.2.3 La réponse, telle que vue par la femme

La réponse telle que vue par la femme est en fait les matériaux de construction avec lesquels elle compose sa recherche d'aide. Cette réponse sera détaillée selon quatre éléments: premièrement, les conseils; deuxièmement, les informations sur les droits, les recours possibles ou les res-

sources existantes; en troisième lieu, la référence à d'autres ressources et enfin l'aide concrète.

Ces réponses retenues par les femmes seront décrites pour chaque type de ressource et nous nous attarderons à regarder s'il y a un rapport entre la réponse retenue par la femme et les moments particuliers du vécu de violence.

3.3 Un processus qui a un effet sur la violence conjugale

La notion de processus est au centre de la définition que nous avons faite de la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale. Nous définissions la recherche d'aide comme une dynamique selon laquelle la femme intègre des éléments de son environnement dans la construction de son devenir face à la violence conjugale. Cette notion englobante de processus sera observée de deux manières.

D'abord, nous regarderons à l'intérieur de chaque démarche quelle est l'utilisation et la manière d'intégrer les différents éléments de la réponse environnementale, quelle est la faisabilité des solutions proposées et les difficultés qu'elles présentent pour les femmes, et enfin, quel changement chaque démarche a pu introduire. Nous spécifierons quelle est la nature de ce changement chez la femme, chez son conjoint, dans la relation conjugale, et par rapport à la violence.

Ensuite, nous tenterons de voir s'il y a des liens entre ces démarches dans la manière d'intégrer ou d'utiliser les éléments du milieu, ou dans leur effet. Plus spécifiquement, nous regarderons s'il y a une évolution dans les démarches, comment elles se placent les unes par rapport aux autres, s'il y a un véritable processus de recherche d'aide, et de quelle nature il est.

4. La méthode

La méthode qui nous semble le mieux rendre compte du processus de recherche d'aide tel que défini est le récit d'expérience. L'approche développée ici s'inspire de l'analyse du discours/parcours de vie comme processus d'autoformation développé par Gaston Pineau et Marie-Michèle (6). La démarche que les femmes seront appelées à faire en est une de bilan de leur propre expérience de recherche d'aide et du cheminement parcouru à travers celle-ci.

Ces récits d'expérience, ces démarches de bilan, seront obtenus à partir d'interviews semi-dirigées réalisées auprès de femmes qui déploient ou ont déployé une recherche d'aide en rapport avec la violence subie. L'interview semi-dirigée permet alors d'exprimer une expérience en unités distinctes pour en faciliter l'analyse.

4.1 Le schéma d'interview

Le schéma d'interview amène la femme à décrire et à évaluer avec les mêmes paramètres les démarches successives de recherche d'aide qui constituent la trame de son expérience. Ce schéma est un alliage de théorie et d'empirie. Le cadre d'analyse défini antérieurement a été confronté à la pratique des hébergeantes (co-équipières) pour formuler un schéma d'interview significatif pour les femmes victimes de violence conjugale (le schéma d'interview est présenté à l'annexe A, page 131). Quatre interviews ont été réalisées pour les fins du pré-test et des corrections mineures ont été apportées au schéma d'interview.

4.2 L'échantillon

A la suite d'une collaboration établie entre les départements de santé communautaire et les maisons d'hébergement, nous avons pu avoir accès aux listes des femmes hébergées ou reçues en accueil afin de composer l'échantillon. L'attribution d'un prénom fictif à chaque femme interviewée nous permet d'appuyer l'analyse de témoignages tout en préservant l'anonymat.

L'objectif de cette étude étant de rendre compte de la manière la plus significative possible d'une expérience de vie, la composition de l'échantillon vise à recueillir des récits d'expérience qui sont, dans leur ensemble, représentatifs des différentes situations de vie. L'échantillon devra ainsi respecter la représentativité de cinq variables: une distribution d'âge, le fait de vivre ou de ne plus vivre avec le conjoint violent, la présence ou non d'enfants à charge, la présence ou non d'un revenu, l'appartenance à un milieu rural ou semi-urbain.

Ces cinq variables nous amènent à formuler les critères de composition de l'échantillon auxquels s'ajoutent quatre critères préalables.

4.2.1 Quatre critères préalables

- Femmes pour lesquelles des coordonnées récentes sont disponibles, en se référant au suivi pratiqué par les maisons d'hébergement;

- Femmes qui ont été hébergées ou reçues en accueil;

- Femmes victimes d'un type ou l'autre de violence: psychologique, verbale, physique, sexuelle;

- Femmes capables de communiquer leur expérience.

Les trois premiers sont des critères techniques permettant un premier déblayage des listes de femmes hébergées. Le dernier vise la qualité du matériel recueilli. En effet, dans une étude à base d'interview, l'identification au hasard des participants n'est pas suffisante, c'est-à-dire qu'il est non seulement nécessaire que les participants aient vécu une expérience particulière, mais il est essentiel qu'ils soient capables d'articuler verbalement cette expérience (7).

4.3 La collecte des données

Vingt-huit femmes ont été rejointes afin de former un échantillon de vingt participantes. Les interviews ont été réalisées sur une période de trois mois (du 15 janvier 1986 au 15 avril 1986) et ont duré de trente minutes à quatre heures quarante-cinq minutes pour une durée moyenne d'une heure quarante minutes.

Une pré-interview a été réalisée dans tous les cas, soit par téléphone, soit en rencontrant la femme. Cette pré-interview avait pour fins d'exposer à la femme le but de la recherche et les thèmes qui y seront abordés et de solliciter sa participation, puis de dégager les balises de l'interview en survolant le vécu de la femme, principalement en identifiant les ressources concernées par sa recherche d'aide, enfin d'établir les modalités et les coordonnées de l'interview.

Une fiche technique a été conçue afin de recueillir pour chaque femme un profil de base autour des critères d'échantillonnage. Egalement, une feuille de route accompagne les interviews (voir annexe B, page 145).

4.4 L'analyse de contenu

L'analyse phénoménologique des récits d'interviews nous a servi de base pour développer notre méthode d'analyse, en se référant à l'ouvrage de Richard H. Hyckner (7) dans lequel il en expose les principales étapes et procédures. Cette méthode consiste en l'investigation des constituantes d'un phénomène en regard du phénomène global. Comme l'indique Hyckner, l'analyse phénoménologique, comme toute autre méthode, ne peut être ramenée à un ensemble de techniques. Elle cherche d'abord à être sensible au phénomène. Elle est une approche, une attitude de recherche à travers un ensemble d'étapes ou de questions adressées aux récits d'interviews.

L'analyse des récits d'interviews a été réalisée en quatre étapes. D'abord, une transcription textuelle intégrale a été produite pour chacune des vingt interviews. Chacune de ces transcriptions a ensuite été découpée en unités d'information et un code a été attribué à chacune d'elles. Il y a selon le schéma d'interview une possibilité de deux cent cinquante-trois unités d'information distinctes, soit vingt-deux éléments repris pour chacune des dix ressources visées dans l'étude, auxquels s'ajoutent les éléments spécifiques à chaque ressource. Par la suite, des fiches-synthèses ont pu être réalisées. Ces fiches dégagent de chaque récit et de chaque unité d'information les éléments significatifs en regard de l'objectif de la recherche.

Et puis le travail d'analyse a pu être réalisé. Cette analyse repose sur le mixage de deux trames de lecture. L'une, transversale, s'intéresse à une même unité d'information ou à un certain groupe d'unités, à travers les récits des vingt femmes. L'autre, longitudinale, s'intéresse à l'enchaînement des unités d'information dans le récit de chaque femme. Des extraits d'interviews viendront illustrer et appuyer l'interprétation qui sera faite des données.

La taille de l'échantillon fixée à vingt participantes ne nous permet pas de détailler l'analyse selon certains croisements de variables ou de procéder à une analyse quantitative des données.

4.5 Critique de la méthode

Nous soulevons ici deux critiques fréquemment adressées à la méthode développée dans le cadre de cette recherche. La première s'adresse à la valeur de généralisation de données qualitatives obtenues à partir d'un échantillon non statistiquement représentatif. La deuxième s'intéresse à la valeur de la rétrospective qui caractérise le récit d'expérience.

4.5.1 La généralisation des résultats

La recherche basée sur l'analyse de récits d'expérience vise à approfondir la connaissance d'un phénomène. Ainsi, la rigueur de la recherche repose en partie sur le choix des participants, sur leur habileté à rendre compte de leur expérience, plutôt que sur la représentativité statistique et la généralisation au sens strict des résultats (8).

La faible visibilité de la violence conjugale dans les institutions judiciaires et socio-sanitaires nous conduit à la composition d'un échantillon de femmes ayant toutes eu recours aux maisons d'hébergement. Ces femmes ont également une expérience de recherche d'aide auprès d'autres ressources formelles ou informelles, ce qui permet de dire que les récits d'expérience recueillis sont significatifs de la globalité du phénomène de la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale.

4.5.2 La limite de la rétrospective

L'analyse de récits d'expérience questionne la valeur de représentativité et les biais qui existent entre l'expérience vécue et le récit qu'en fournit le sujet.

En aucun cas, le récit d'une expérience ne peut être confondu à l'expérience elle-même. Il contient la perception de l'acteur et est médiatisé par le langage. C'est cependant le medium à la fois le plus près de l'expérience et le plus accessible (8).

Conclusion

Se référant à Raymond Boudon, nous définissons la recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale dans une perspective interactionniste. Cela nous amène à poser que la recherche d'aide des femmes répond à une logique d'action qui se distingue de la logique situationnelle dans laquelle elle évolue.

Cette approche nous permet de penser la recherche d'aide en termes de processus, d'interaction et de changement. Nous concevons donc la recherche d'aide des femmes violentées comme un effet de composition, c'est-à-dire une dynamique marquée à la fois par les caractéristiques des femmes et leur vécu de violence, par les options sociales disponibles et accessibles dans leur milieu, et par leur structure de choix.

Dans cette étude, la recherche d'aide sera donc définie comme un rapport social de la femme violentée à son environnement, et comme un processus par lequel la femme intègre différents éléments de réponse dans la construction d'un devenir. On parlera alors d'un processus qui a un effet de changement sur la femme et sur la violence conjugale.

Nous étudierons le processus de recherche d'aide tel que défini à travers les récits d'expérience d'un échantillon de vingt femmes qui ont été ou sont engagées dans une recherche d'aide. L'analyse de ces récits se fera selon deux trames de lecture. L'une transversale qui regarde la même unité d'information, ou un groupe d'unités, dans les récits des vingt femmes. L'autre, longitudinale, qui s'intéresse à l'enchaînement des unités d'information dans le récit de chaque femme. Les chapitres qui suivent en présentent les résultats.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Cette première partie était consacrée à la définition de la question de recherche. Elle avait pour but de mettre en relief la pertinence de cette étude et de définir les aspects de la recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale qui seront étudiés.

Dans un premier temps, nous avons constaté que la question de la recherche d'aide des femmes violentées est plutôt récente dans la littérature sur la violence conjugale. A cet égard, l'apport de la victimologie est particulièrement riche puisqu'il permet d'introduire un nouvel ordre de questionnement sur la réponse des femmes violentées à la violence conjugale, se démarquant ainsi des recherches sur les causes de la violence conjugale.

Ensuite, ce survol de la littérature nous a indiqué le peu de préoccupation que les milieux de la recherche manifestent pour la réponse des femmes violentées à la violence conjugale, par rapport à l'importance accordée aux différents modèles de gestion sociale de la violence conjugale.

Ainsi, ces deux aspects convergent pour appuyer l'intérêt de cette étude. Elle se situe dans le champ de la réponse des femmes à la violence conjugale et elle s'intéresse à la manière dont les femmes construisent leur recherche d'aide dans leurs rapports avec les ressources de leur milieu. Dans une perspective interactionniste, cette étude définit la recherche d'aide comme une pratique des femmes et comme un processus par lequel la femme intègre certains éléments de son environnement dans la construction d'un devenir.

DEUXIÈME PARTIE

LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

INTRODUCTION

La présentation des résultats est l'objet des quatre prochains chapitres. On y introduit d'abord le lecteur à la réalité personnelle et sociale des vingt participantes. Et puis on y discute des moments du vécu de violence qui conduisent les femmes à s'engager dans une recherche d'aide.

Regroupant les réponses de l'environnement selon huit types de ressources, on y regarde ensuite l'utilité des différents éléments de réponse que les femmes retiennent et intègrent à leur recherche d'aide. Enfin, on y décrit comment la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale se présente comme un processus et dans quelle mesure ce processus a un effet de changement sur la femme et sur la violence.

CHAPITRE IV

LA PRÉSENTATION DES PARTICIPANTES

La présentation des vingt participantes à l'étude sera plutôt sommaire. Elle vise à situer le lecteur sur leur réalité matérielle et sociale en présentant quelques variables descriptives, par exemple l'âge, le statut matrimonial, l'occupation, la scolarité, la taille de la famille et le milieu d'appartenance.

L'échantillon est composé de sept femmes qui sont âgées de 28 à 35 ans, de huit femmes âgées de 37 à 44 ans et de cinq femmes qui ont plus de 50 ans. Ces trois générations nous rendent des réalités différentes en regard de la durée de la relation violente, de la présence d'enfants à charge, de la scolarité et de la participation au marché du travail, satisfaisant ainsi aux critères préétablis pour la composition de l'échantillon. Cette distinction de trois groupes d'âge nous permet de mieux mettre en relief les caractéristiques des femmes qui ont participé à l'étude. Elle ne cherche pas à établir de comparaison entre ces trois groupes d'âge. D'ailleurs, le nombre de participantes ne nous permet pas de procéder à une analyse comparative des processus de recherche d'aide selon l'âge.

1. Les sept femmes plus jeunes

Dans ce groupe, les femmes ont une durée de vie de couple qui va de cinq à quinze ans et elles ont toutes des enfants à charge, de deux à quatre chacune. Deux femmes occupent un emploi régulier et trois travaillent à

temps partiel dans des fonctions de secrétariat ou de commerce. Deux femmes sont sans travail et assument la responsabilité de leurs enfants avec les prestations de l'aide sociale. Excepté ces deux dernières, les femmes de ce groupe ont complété la scolarité de la cinquième année du secondaire.

2. Les huit femmes d'âge moyen

Dans ce groupe, six femmes sont mères de deux à cinq enfants. Quatre femmes sont ménagères, deux ont un travail à temps partiel et deux autres ont un emploi régulier. Les quatre femmes ayant un emploi rémunéré ne vivent plus avec leur conjoint alors que trois des quatre femmes qui sont sans emploi rémunéré vivent avec leur conjoint. Sept de ces femmes n'ont pas complété leur cinquième année du secondaire.

3. Les cinq femmes plus âgées

Dans ce groupe, deux femmes ont encore des enfants à charge dont l'une en assume seule la responsabilité avec les prestations de l'aide sociale. Aucune de ces femmes n'a occupé un emploi rémunéré au cours de sa vie commune avec le conjoint. Au moment de l'entrevue, une femme occupe un emploi rémunéré. Chez ces femmes le niveau de scolarité va de la quatrième à la douzième année.

4. Un aperçu de la violence vécue

Ces vingt femmes ont connu l'un ou l'autre des quatre types de violence que nous décrivent les études sur ce sujet: la violence psychologique, verbale, physique et sexuelle. Ces violences prennent la forme d'injures, d'interdictions, de menaces et de coups. Pour cinq de ces femmes, la violence subie a été principalement psychologique et verbale.

Pour toutes ces femmes, les différentes formes de violence vécue se sont manifestées de manière progressive dès le début de l'union conjugale. Pour treize d'entre elles, la séparation ou le divorce sont venus y mettre un terme. Parmi les sept femmes qui vivent avec leur conjoint, la violence fait partie du quotidien de cinq d'entre elles.

Pour toutes ces femmes, la rupture de l'union conjugale violente où il y a présence d'enfants à charge signifie qu'elles en assument seules la responsabilité.

5. Le milieu d'appartenance

Ces femmes proviennent à parts égales des milieux rural et semi-urbain. Les récits d'expérience ne nous laissent pas voir d'indicateurs qui nous amèneraient à parler d'une différence dans la recherche d'aide selon le milieu d'appartenance.

Ce portrait des vingt participantes nous introduit au récit de leur recherche d'aide, et nous nous pencherons au chapitre suivant sur les moments du vécu de violence qui poussent les femmes à entreprendre une recherche d'aide.

CHAPITRE V

LES MOMENTS DE LA RECHERCHE D'AIDE ET LA DEMANDE FORMULÉE

Les récits d'expérience nous indiquent que les démarches de recherche d'aide des femmes sont quasiment toujours amorcées dans un moment particulier du vécu de violence. La femme peut circonscrire ce moment dans sa vie quotidienne et le décrire. Les moments de la recherche d'aide et les démarches ne se distinguent pas selon les cycles de violence étudiés par Walker, comme on aurait pu le supposer. Nous avons distingué quatre moments particuliers qui motivent une démarche de recherche d'aide.

Le plus fréquemment, la recherche d'aide est enclenchée par une situation de crise qui se distingue par une intensité plus grande de la violence ou par la présence de danger pour la santé ou la vie de la femme. Très fréquemment aussi, la femme entreprendra une démarche de recherche d'aide sous le signe de l'accumulation d'incidents de violence et sous le signe de l'épuisement. Parfois, c'est au moment où les enfants sont menacés que la femme envisagera des solutions au problème de violence. De manière isolée, il arrive que la femme s'engage dans des démarches de recherche d'aide sans qu'un événement particulier l'y conduise.

La manière d'aborder la violence conjugale dans l'échange entre la femme et la ressource se présente dans les récits d'expérience comme quelque chose d'imprécis. Il est par conséquent difficile de savoir qui a tendance à aborder la question et en quels termes cela est fait. Les femmes adressent peu de demandes explicites aux ressources vers lesquelles elles se tournent

dans leur recherche d'aide. La demande prend plutôt la forme d'un appel à l'aide. De plus, le fait de formuler ou non une demande n'apparaît pas comme un trait distinctif des démarches. C'est plutôt dans la manière d'utiliser les réponses du milieu qu'elles se distingueront.

1. Les moments de crise

La démarche des femmes vers une ressource est le plus souvent entreprise en réaction à un incident ponctuel et particulièrement intense de violence. Il s'agit de blessures plus graves, de risques plus élevés de blessures ou de mort que ce que la femme a l'habitude de connaître.

Dans ces circonstances, la femme cherche à obtenir une sécurité et une protection immédiate pour elle-même et ses enfants. En ces circonstances, la demande formulée sera de les sortir de la maison, de les conduire en lieu sûr, parfois en maison d'hébergement lorsque la femme connaît la ressource, de demeurer sur place pour la protéger de son conjoint le temps qu'elle puisse quitter le domicile. Rarement, la femme demandera une sécurité à plus long terme. Cette recherche de protection est principalement dirigée vers les policiers, mais elle l'est aussi vers les maisons d'hébergement et parfois vers le voisinage.

Dans ces circonstances, la démarche de la femme consistera souvent aussi à faire le récit de la violence subie et à ne formuler aucune demande. Si elle se tourne vers un membre de sa famille, ce qui est principalement le cas, le récit prendra la forme d'une confidence dans laquelle elle cherche un réconfort. Auprès des ressources formelles, la démarche sera motivée par le besoin de soins physiques ou pour expliquer la violence subie en attente d'une oreille attentive, d'un conseil ou d'une aide, sans en préciser la nature. Parfois, elle demandera une solution placebo, tels des médicaments, pour lui donner l'énergie afin d'assumer les obligations de la vie quotidienne.

Quelquefois, dans ces circonstances, la femme orientera sa démarche vers la recherche d'une solution aux difficultés conjugales, à l'alcoolisme

du conjoint ou à la violence. Elle recherche une solution autre que la séparation, du côté de l'aide au conjoint ou de la thérapie de couple. La femme demande alors ce qu'on peut faire pour aider son conjoint. Elle demande une vie de couple normale, une solution douce au problème de violence, c'est-à-dire qui tout à la fois la protège de son conjoint et protège celui-ci contre la portée de ses actes. Dans ces cas, la femme se dirigera vers une variété assez grande de ressources: les maisons d'hébergement, les policiers, les avocats, les psychologues, les travailleurs sociaux et les conseillers matrimoniaux seront interpelés pour ces demandes.

Il arrive aussi que, dans de tels incidents de violence, la femme se dirige vers la maison d'hébergement ou vers l'avocat et demande des informations sur ses droits ou sur les recours possibles. Ces incidents seront dans certains cas l'événement déclencheur de démarches orientées vers la rupture.

Ces incidents de violence conduiront rarement les femmes à aller requérir un certificat médical à l'urgence d'un centre hospitalier ou chez le médecin, comme élément de preuve. Les récits d'expérience nous apprennent qu'elles le font si elles y sont incitées par un policier. Rarement aussi, elles déposeront une plainte contre leur conjoint.

2. Au seuil de l'épuisement

Bien que moins spectaculaires, les démarches que les femmes entreprennent au seuil de l'épuisement sont tout autant significatives. Ces démarches consistent le plus souvent à rechercher un confident qu'elles trouveront en la personne d'une amie, d'un membre de la famille, d'un curé ou d'un médecin. Cette démarche est une forme d'appel à l'aide. La femme abordera des incidents mineurs vécus avec son conjoint, alors que des signes d'épuisement sont manifestes, elle demandera à une amie ce qu'elle ferait à sa place ou de faire quelque chose sans préciser la nature de l'aide cherchée, ou elle attendra un conseil ou un support quelconque. Elle parlera à son médecin de troubles de santé en faisant le lien avec son vécu de violence, sans toutefois formuler de demande.

Dans ces situations d'épuisement, les demandes de solution placebo pour l'insomnie, les migraines ou les allergies sont plus fréquentes que lors des démarches provoquées par un incident violent mieux circonscrit. Egalement, on observe des demandes commandées par le besoin de récupérer. On demandera alors d'être hébergée temporairement chez une amie ou à la maison d'hébergement. L'accumulation et l'état d'épuisement poussés à leur limite se manifestent dans des signes de détresse tels que la dépression ou la tentative de suicide. A bout d'énergie, la femme exprime le besoin d'être entièrement prise en charge. Ces deux extraits de récit en témoignent:

(Michèle) "J'ai demandé de m'hospitaliser, j'aurais aimé ça qu'il (le psychiatre) me prenne par la main, pis dire bon j'm'en vas avec toi là, pis j'vas t'aider tout le temps..."

(Jacinthe) "La première dépression que j'ai faite... y est venu me voir, pour moi, papa c'était un secours, je voulais qu'il vienne me chercher... j'étais assez malheureuse dans ce que je vivais. Je me disais viens me chercher pis emmène-moi avec toi quelque part,... je veux plus vivre ce que je vis là."

Fait à souligner, les démarches des femmes vers les groupes Al-Anon se produisent principalement sous le signe de l'épuisement face à un quotidien de violence et d'alcool. Dans ces groupes caractérisés par l'échange anonyme, les femmes ne formulent pas de demande d'aide. Cet extrait rend bien la réalité de la femme qui se tourne vers ces groupes d'entraide.

(Claire) "C'était l'accumulation... de tous les stress, les violences verbales, tout ce que ça fait du côté psychologique sur moi, ... j'étais virée à l'envers,... j'avais plus d'énergie, puis un soir, en revenant de mon travail, dans la maison, en mettant les pieds, c'était les insultes...

Là c'était trop, j'ai ouvert le bottin téléphonique, j'ai cherché Al-Anon, là, si c'était pas Al-Anon c'était le pont, j'avais pas le courage, j'ai dit faut que je vois quelqu'un qui connaît ces situations-là, des gens qui l'ont vécu/.../

J'ai pas eu besoin de faire de demande précise, c'est que le programme qu'ils ont... répondait aux besoins que j'avais... c'est comme je m'étais fait une ouverture sur la tête pis

mettez votre programme dedans... je suis arrivée là dans cet état d'esprit-là... j'ai fait confiance à cent pour cent."

Comme dans les moments de crise plus circonscrite, sous le signe de l'accumulation et de l'épuisement, les femmes chercheront à valider leur perception, elles chercheront aussi une aide pour leur conjoint, un refuge en cas d'urgence, des informations sur leurs droits, ou elles procéderont à des démarches de rupture.

3. Les enfants menacés

En marge des situations plus fréquentes décrites plus haut, des femmes sont projetées dans des démarches par les risques de danger ou les troubles que laisse aux enfants la situation de violence. Il peut s'agir d'un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse ou de troubles sérieux chez les enfants conduisant à la consultation de spécialistes. Ce contexte impose à la femme des choix et des gestes décisifs, comme un destin dont elle aurait constamment reporté l'échéance. Ce sont alors les événements qui agissent à sa place.

(Jacinthe) "Il y avait des plaintes... à la Protection de la jeunesse par rapport aux enfants... je me disais... on ne vit pas des problèmes assez pour ça, mais ils l'étaient assez mais moi je ne m'en rendais pas compte... mes enfants me demandaient de partir puis moi, je disais: on va attendre encore un peu, peut-être que papa va changer... (puis) la Protection de la jeunesse sont venus chez-nous.
(Intervieweure: puis là tu es sortie?) Oui."

4. Au quotidien

Les récits d'expérience de recherche d'aide nous indiquent que dans les démarches entreprises à travers l'habitude du quotidien, les femmes cherchent à se confier, tout au plus à comprendre, mais elles ne vont pas jusqu'à l'expression de demandes précises à l'environnement.

Nous avons, dans ce chapitre, distingué quatre moments du vécu de violence où la femme s'engage dans une recherche d'aide. C'est là un premier aspect de la recherche d'aide des femmes victimes de violence conjugale que cette étude nous permet d'explorer.

Le chapitre suivant nous présente les différents éléments de la réponse environnementale qui sont retenus par la femme dans ses démarches. Dans ce chapitre, nous explorerons également l'impact de ces divers éléments, c'est-à-dire leur utilité en regard de la violence conjugale.

CHAPITRE VI

LA MANIÈRE D'UTILISER LA RÉPONSE DU MILIEU

Comme des travaux sur le sujet l'ont déjà indiqué, la recherche d'aide de la femme se dirige d'abord vers son réseau de relations primaires, soit sa famille et ses ami(e)s. Lorsqu'elle a épuisé ces recours, elle se tourne vers les ressources formelles de son milieu. Nous avons ainsi exploré l'aide de huit types de ressources et nous vous présentons de quelle manière la femme a utilisé la réponse que chacune d'elles lui a procurée. Il s'agit de la réponse de la famille, des voisin(e)s et des ami(e)s, de la réponse médicale, des recours juridiques, de la réponse des prêtres, de celle des groupes Al-Anon, de la réponse policière et enfin, de l'apport des maisons d'hébergement.

1. La réponse de la famille, des voisin(e)s et ami(e)s et son utilité

Dans leur recherche d'aide, les femmes se tournent principalement vers d'autres femmes qui sont leurs mères, leurs soeurs ou belles-soeurs, leurs belles-mères, leurs amies et voisines. Très rarement, elles s'adresseront à un homme, qu'il soit leur père, leur frère ou leur fils.

Dans la plupart des réponses, les femmes trouvent des éléments d'exemples ou de conseils qu'elles n'utiliseront pas. Elles utiliseront plutôt les possibilités d'écoute ou d'échange qui s'offrent à elles. Dans ces démarches, la place des droits, des recours et des ressources est

plutôt étroite et les informations se font plutôt rares. Moins souvent, la femme trouvera une aide plus soutenue, sous la forme d'un engagement. Parfois la réponse contiendra une intervention auprès du conjoint, intervention qui n'est pas sollicitée par la femme.

1.1 Des exemples et des conseils

Dans la plupart des démarches auprès de leur famille ou de leurs ami(e)s, les femmes reçoivent des conseils. Ces conseils sont orientés vers deux pôles: l'adaptation à la violence et le maintien de la relation conjugale, le refus de la violence et la rupture de l'union conjugale. Ces conseils contiennent peu de nuances et à peu près pas de moyens. Si nuances il y a, elles concernent la femme et vont dans le sens de la réaction à la violence et de l'affirmation de soi. Bien que plus présents dans les récits de femmes plus âgées, les conseils orientés vers l'adaptation et le maintien de la relation conjugale sont encore d'actualité dans les démarches récentes des femmes jeunes et moins jeunes. Dans cet univers de conseils et de choses souhaitables, les femmes n'en ont retenu aucun qui vise le conjoint, signe que, dans les conseils, le lieu de la solution au problème est chez la femme. Deux concepts rendent bien la portée des exemples et conseils que les femmes retiennent de leurs démarches auprès de leur famille ou de leur ami(e)s: la distance et l'évitement.

Quelle que soit leur orientation, les conseils sont le plus souvent inutilisés et inapplicables à cause de la distance qui les sépare de la réalité personnelle et sociale de la femme violentée et parce qu'ils ne sont habituellement pas accompagnés d'une forme plus soutenue d'aide, c'est-à-dire d'une forme concrète d'engagement. Cette distance, c'est celle des étapes à franchir et des moyens concrets de matérialiser un objectif qui se présente alors à la femme comme un but lointain, désirable certes, mais inaccessible à ses yeux. Cette distance est caractéristique d'une forme d'évitement que la femme violentée retient de ses démarches auprès de son réseau: au-delà du support affectif, la femme trouve bien peu.

(Jacinthe) "Parce que personne veut s'impliquer carrément dans ton affaire... ils veulent pas... ils essaient de se tenir loin de cela... c'est pour cela qu'ils vont te donner des conseils plutôt que d'essayer de ramener la situation. La plupart c'est ce qu'ils m'ont fait."

(Jeannine) "Elle (son amie) m'a dit qu'un jour, ils venaient de se marier, son mari lui avait donné une tape sur le bras ... elle a dit:... si jamais tu me retouches... ma valise puis je m'en vais... elle a dit: il ne m'a jamais retouché... mais elle est infirmière et puis elle avait le même âge que son mari... c'est une femme très autonome..."

(Céline) "Elle (sa belle-mère) n'a pas répondu à mes attentes dans le sens que, elle, tout ce qu'elle voulait c'est que l'équilibre familial ne soit pas chambardé... puis... d'en prendre mon parti... je sentais qu'elle était à moitié consciente,... elle ne voyait pas ça si gros puis elle voulait pas le voir le fond du problème.

/.../Dans le fond, je le savais depuis quelques mois qu'il fallait que je parte... juste à penser d'essayer de recommencer vraiment une vie commune avec lui... c'était la pire affaire qui pouvait pas m'arriver."

(Jacinthe) "Elle (soeur) a déjà été témoin d'une chicane entre nous deux puis là, elle m'avait conseillé de le laisser... je me disais: je ne peux pas m'en aller toute seule avec les enfants... j'avais pas peur d'envisager d'aller travailler mais je me disais: ça va prendre quelqu'un pour en prendre soin.

Ca fait que je trouvais cela une montagne... j'essayais de m'ôter cette image-là de la figure, essayer d'amancher les affaires sur l'autre côté plutôt."

Ainsi, l'utilité des conseils placés sous le signe de la distance et de l'évitement se limite à créer la confusion ou à renforcer la vision que la femme a déjà de sa situation. Introduits dans un processus de recherche d'aide, ces éléments ne contribuent pas de manière tangible à l'évolution des situations.

I.2 L'écoute et l'échange

Pour les femmes victimes de violence conjugale, une confidente qu'on sait discrète est une façon de briser tant soit peu le

silence et la honte qui marquent leur situation. Les femmes utiliseront ces échanges afin de rompre un isolement devenu trop lourd.

Dans ces démarches où, le plus souvent, la femme raconte les violences subies et exprime son vécu émotionnel, comme un appel à l'aide, l'apport le plus important qu'elle y trouve est le support affectif. Ce support qui réconforte, qui donne du courage, qui permet de continuer.

(Pauline) "Ca me faisait du bien, après ça je repartais puis je pouvais "toffer" encore deux ou trois jours. Mais non, c'était plus moral, ça faisait du bien d'en parler... de se vider puis de pleurer quand j'en avais envie, puis je sais que ça sortirait pas de là.

/.../Après... je retombais dans ce que j'étais, ça m'a pas réveillée."

(Aline) "Ca faisait du bien d'en parler... parce que ça te vide ... mais t'aider?... Le fait d'en parler aux autres ça change rien, c'est à nous autres à régler notre problème, en nous autres-mêmes, pour moi, c'est comme cela."

Le support affectif seul ne constitue pas une aide concrète en regard de la cessation de la violence puisque la femme n'y puise pas d'élément de changement ni chez elle, ni par rapport à la violence. Les femmes intègrent ce support pour maintenir leur résistance, ce qui a pour effet de prolonger les situations de violence.

1.3 Une aide matérielle

L'aide matérielle que la femme va chercher auprès de sa famille ou de ses amies est orientée vers la protection ponctuelle ou vers la récupération qui s'impose dans des situations d'épuisement. Cette aide prendra la forme d'un transport en lieu sûr, le plus souvent vers une maison d'hébergement, d'un refuge pour se soustraire à la violence, d'un hébergement temporaire ou de la garde d'enfants. Cette forme d'aide agit comme une trève dans une histoire de violence.

1.4 Une forme d'engagement

Cette réponse que nous désignons par engagement se présente de manière plus soutenue. Elle introduit dans le processus de recherche d'aide de la femme des éléments d'autodéveloppement qui ont pour effet de réorienter la recherche d'aide de la femme vers elle-même. Elle inclut des conseils, une aide matérielle, des échanges ou des informations, mais ce qui la caractérise, c'est sa continuité et son orientation vers le refus de la violence ou vers la rupture de l'union conjugale. Elle prend la forme d'un guide d'autodéveloppement ou d'un support à l'accomplissement d'une rupture et à la réorganisation.

Cette réponse, lorsqu'elle se manifeste et qu'elle est utilisée par la femme, est une forme d'aide qui se traduit par un effet de changement chez la femme et par rapport à la violence.

(Solange) "Moi, à ta place, j'y penserais comme il faut parce qu'il va te détruire/.../ (après lui avoir fourni le numéro de téléphone de la maison d'hébergement). Tu devrais appeler pour savoir/.../ Je vais aller te chercher puis... on jasera si ça te tente... puis elle a commencé à me parler pis là, elle a dit quand tu vas partir, faut que tu sois certaine de ne pas retourner.

/.../ Puis là bien, j'ai dit: tu peux venir me reconduire aujourd'hui si tu veux (à la maison d'hébergement)/.../ Elle (sa soeur) m'a dit: si t'as besoin d'argent ou n'importe quoi, elle était là."

1.5 Des interventions auprès du conjoint violent

Ce type de réponse se présente sous différents rôles:

- Le rôle de plaidoyer, principalement joué par les femmes, qui consiste à aller défendre la personne lésée auprès de celui qui en abuse. Ces interventions ne changent rien à la violence, si ce n'est que d'augmenter les comportements agressifs du conjoint;

- Le rôle d'amortisseur dans des moments de risque qui consiste à éviter par la présence d'un tiers, des comportements violents. Ce rôle n'a qu'un effet ponctuel sur la violence;

- Le rôle de vengeance et de menace qui consiste à exercer une forme de violence sur le conjoint, qu'il s'agisse de coups ou de menaces. Cette réponse, si elle crée un effet de peur, contribuera tout au plus à transformer la violence physique en violence psychologique.

2. La réponse médicale et son utilité

Les consultations médicales dont nous faisons état ici sont celles où il fut explicitement question de violence conjugale ou d'un problème que la femme associe à cette violence. Nous ne parlerons alors pas de la majorité des consultations des femmes victimes de violence conjugale auprès de leur médecin, au cours desquelles ce problème n'est pas abordé.

La réponse que les femmes trouvent auprès des médecins et leur manière de l'utiliser donnent aux consultations médicales un rôle très accessoire en regard de la cessation de la violence conjugale. Il s'agit pourtant d'une ressource accessible et pertinente puisque l'intégrité physique et mentale des femmes est en jeu.

D'abord, ces réponses sont ponctuelles. Elles ne présentent pas une forme de suivi qui pourrait supporter un cheminement, même lorsqu'il s'agit d'un médecin de famille et que ce médecin est, selon la femme, informé de la situation de violence. Ensuite, dans leurs consultations médicales où il est question de violence, les femmes obtiennent le plus souvent une investigation superficielle du problème qui s'arrête aux symptômes ou quelque part sur des problèmes associés tels que les difficultés sexuelles ou l'alcoolisme. Les femmes diront alors qu'elles n'ont pas favorisé une meilleure approche du problème et que le médecin de son côté n'a pas exploré davantage. Les récits de consultations médicales font émerger le plus souvent une forme de distance entre la femme et le médecin, distance marquée par la méconnaissance du pro-

blème de la violence conjugale. Or, des récits de femmes nous indiquent que l'investigation approfondie des symptômes jusqu'à la violence comme cause et l'évaluation globale de la situation de la femme sont garantes d'une réponse plus élaborée qui, au-delà des conseils, contient des moyens.

Dans leurs récits de recherche d'aide auprès d'un médecin, les femmes mettent en évidence cinq formes de réponse en rapport à la violence.

2.1 Le cumul des preuves

L'offre d'un rapport médical ou d'un témoignage en cas de besoin constitue une forme d'appui que les femmes recevront de leur médecin, recours qu'elles utiliseront peu. Le processus de recherche d'aide des femmes nous indique qu'elles introduisent ces supports accessoires lorsqu'elles orientent leurs démarches vers les recours juridiques. Autrement, ce genre d'appui n'introduit pas de changement chez la femme ni par rapport à la violence.

2.2 Les conseils de faire quelque chose ou de quitter le conjoint

Afficher un parti pris contre la violence est, certes, une position préalable, mais ces conseils ne constituent pas une réponse satisfaisante, c'est-à-dire sous une forme utilisable, s'ils ne sont pas accompagnés de moyens. Ils seront tout au plus intégrés comme éléments de réflexion ou viendront confirmer la vision que la femme a déjà de sa situation. Ces conseils sont caractérisés par la distance qui les sépare de la réalité personnelle et sociale de la femme. Ces conseils ne se distinguent donc pas de ceux prodigués par la famille et les ami(e)s.

(Johanne) "C'était la première personne (en dehors de ma famille) qui me disait:... faut que tu fasses quelque chose parce que tu peux pas faire ta vie comme cela/.../ Mais premièrement qu'est-ce que je fais? C'est beau de dire: tu peux faire quelque chose pour ça."

2.3 Au-delà des conseils: des moyens

La solution de quitter le conjoint, lorsqu'elle est présentée comme un but pour lequel le médecin fournit des moyens, est reçue comme une réponse satisfaisante, même si la femme ne l'utilise pas. Ces moyens, ce sont des informations sur les droits, les recours, les procédures; des informations sur les ressources disponibles, sur l'accès à ces ressources et des références; son appui dans les procédures. L'utilité de ces moyens, c'est qu'ils sont intégrés par les femmes comme outils de réserve. Pour être réellement utiles, ces moyens doivent être suffisamment concrets et détaillés pour être accessibles à la femme. Ils doivent prendre la forme de personnes à contacter, de numéros de téléphone, et les conditions d'accès doivent être clarifiées. Ces extraits en rendent compte:

(Johanne) "(Intervieweure: est-ce que ça t'apparaissait faisable?) (le recours à l'aide juridique)

Non, je me suis aperçue que c'était faisable seulement quand je suis arrivée au bureau de l'aide juridique.

(Intervieweure: parce que entre le médecin et l'aide juridique, tu disais: ça va me coûter de l'argent)

C'est ça... cette information-là je l'avais pas."

(Johanne) "A partir de ce moment-là (une consultation médicale) moi je connaissais mes droits, je savais ce que j'avais à faire, mais sauf que j'étais pas prête tout de suite ... ça a changé dans le sens où je me sentais peut-être plus en sécurité."

(Pauline) "Je sentais qu'il y avait quelqu'un qui pouvait m'aider, quelqu'un de renseigné... je pouvais l'appeler... puis lui demander: bon, ça me prendrait un avocat, ça me prendrait... des noms de personnes... je savais que j'avais quelqu'un en arrière de moi pour m'aider."

(Hélène) "Le CLSC, je savais même pas ce que c'était au juste, ça fait... qu'elle (le médecin) m'a dit quelle aide qu'ils pourraient m'apporter, ça fait que le lendemain, j'ai téléphoné, pis eux autres ils m'ont tout donné en détail."

2.4 Les jugements et les conseils sur la santé mentale du conjoint

Ces jugements sont hautement crédibles pour les femmes puisqu'ils représentent une lecture scientifique et objective de la réalité. S'ils situent chez le conjoint la responsabilité de la violence, de son traitement ou du traitement de l'alcoolisme, ils contribuent à clarifier les responsabilités dans le problème de la violence.

(Murielle) "J'allais vérifier si j'étais... correcte de croire que je trouvais pas ça normal...

Ben, la seule chose qu'il (le médecin) m'a dit c'est que mes craintes étaient justifiées... c'est le conjoint qui avait un problème...

C'était la première fois... que je lui remettais une de ses responsabilités, puis que je lui demandais de clarifier... une situation que... je ne pouvais plus tolérer...

Il s'est trouvé confronté à son problème qu'on avait toujours déterminé qui était notre problème."

Pour contribuer à la prise de décision de quitter le conjoint, c'est-à-dire pour avoir un effet sur la violence conjugale, ces jugements doivent explicitement décliner toute responsabilité et tout rôle de la femme dans le traitement du conjoint.

(Florence) "J'ai demandé au psychiatre (de son conjoint) qu'est-ce que j'aurais pu faire pour pas que ça arrive... puis il m'a dit: Madame, rien du tout...

A ce moment-là, c'est comme si j'étais partie du fond de la cave... puis je suis montée au grenier direct... rien du tout... puis moi qui étais culpabilisée jusque par-dessus la tête...

Il a pas évalué mon mari disons à l'aveuglette, il l'a évalué comme si c'était moi qui lui avais donné le papier: puis écris ça...

Ca m'a mis en face de la réalité parce que quand tu es rendue au psychiatre... c'est pas le voisin... j'étais dans un autre territoire,... j'étais rendue à la science... pis partant du scientifique si je ne suis pas capable de trancher mon affaire... Ca m'a fait réfléchir ben gros."

(Hélène) "Au point de vue de l'alcoolisme... je lui (le médecin) ai demandé s'il y avait de quoi à faire... si je pouvais le rentrer dans une clinique ou quelque chose. Elle m'a dit: tu peux pas le rentrer sans son consentement."

(Murielle) "Il m'a dit... (le médecin) qu'idéalement, ce serait qu'il (le conjoint) prenne conscience de son problème et que... là, qu'il y a un suivi psychologique ou psychiatrique... ça, il a appuyé bon gros là-dessus."

Le conseil de faire soigner le conjoint est la réponse la plus coûteuse qu'une femme peut retenir d'une consultation médicale. Elle a pour effet de l'engager ou de la maintenir dans un rôle sans fin d'aidante du conjoint qui, s'il est renforcé par des moyens, peut drainer toutes ses énergies. La femme agira comme médiatrice auprès du conjoint pour obtenir sa participation à une psychothérapie individuelle ou à une thérapie conjugale, ou elle agira en complicité avec un médecin pour introduire son conjoint en psychiatrie sans le consentement de ce dernier.

(Monique) "Il (le médecin) m'avait écouté très bien parce qu'il m'a conseillé qu'il fallait faire soigner mon mari... Sois pas inquiète, il dit: on va en prendre bien soin.

Si tu ne veux pas le faire soigner, faut que tu partes de là... vous ne menez pas une vie normale, vous et les enfants."

(Réjeanne) "Il (le médecin) m'avait dit... amène-le ton mari, puis il dit on va essayer... si il veut... qu'il aille voir un psychologue ou quelque chose... s'il a un problème.

Je lui en ai parlé une fois à mon conjoint, puis il a jamais voulu... venir chez le médecin avec moi... Durant ce temps-là, c'est moi... qui attends."

Cette réponse a pour effet d'indiquer aux femmes qu'il y a quelque chose à faire avec la violence du conjoint, qu'elles ont par conséquent quelque chose à faire, et de canaliser leurs énergies dans ce sens.

2.5 En regard de la santé des femmes

Le conseil de quitter le conjoint est la principale réponse que les femmes retiennent de leurs consultations médicales en regard de cette violence qui affecte leur intégrité physique et mentale. Elles y trouvent peu du côté d'un processus conduisant au refus de la violence qui est souvent préalable à une rupture: peu de support, peu de référence, tout au plus un constat qui rassure sur leur état de santé mentale. Elles y trouvent un séjour hospitalier ou une médication pour favoriser la récupération.

C'est auprès de leur médecin que les femmes tenteront une ouverture sur le rapport complexe et intime entre sexualité, contraception et violence.

(Céline) "Dans le temps, je faisais même pas le rapport entre le psychologique et le sexuel...

C'est au point de vue sexuel que ça allait pas... j'ai commencé à aller en parler au médecin... je me trouvais des défaites pour y retourner... à tous les mois...

Ce qu'il me conseillait: de sortir de là... il me disait: premièrement, va voir ailleurs, c'est pas normal... que ça se passe comme cela...

Mais la violence physique qu'il avait commencé à y avoir... puis psychologique... je n'en ai pas parlé...

(Intervieweure: lui t'en a pas parlé non plus) non."

La réponse qu'elles y trouvent laisse le problème intact. Le médecin ne se présente pas à elles comme un allié pour le respect de leur intégrité physique et mentale dans une sexualité conjugale placée sous le signe de la violence et particulièrement marquée par un rapport de propriété et de soumission.

Ce témoignage est éloquent à ce sujet:

(Jacinthe) "Ma relation... était moins bonne... il (son conjoint) ne m'attirait plus physiquement, puis dans la relation,

> j'osais pas refuser parce que j'avais peur des coups... puis qu'il m'accuse de... contenter mes besoins ailleurs.. je me soumettais tout le temps puis ça devenait très très pesant...
>
> /.../ J'en avais parlé au médecin... pour essayer de me donner des médicaments pour... être plus peppé... puis d'essayer de convaincre (son conjoint) d'une ligature, je voulais me faire ligaturer.
>
> /.../ Le médecin... m'avait conseillé la ligature mais il m'avait dit: je connais ton mari... il l'acceptera pas... il a fait demander (son conjoint) à son bureau puis il (le conjoint) a pas voulu coopérer. Ca fait que j'avais pas pu à ce moment-là."

3. Les recours juridiques et leur utilité

Les femmes ont recours aux services juridiques le plus souvent au moment d'une rupture temporaire ou au moment où l'éclatement de la situation les conduit à introduire dans leur recherche de solution l'idée de la rupture. Elles ont aussi recours aux services de l'avocat comme agent nécessaire à l'accomplissement de la séparation.

Ainsi, ce n'est pas tant l'information sur les droits et recours qui oriente la recherche d'aide dans le sens de la rupture; c'est plutôt la décision de rompre qui oriente la recherche d'aide vers la connaissance de ses droits. Cette nuance explique le peu de réceptivité que les femmes montrent pour ce type d'information à d'autres moments de leur recherche d'aide vers d'autres ressources.

3.1 Le pouvoir de l'information

Dans les récits, le contenu de l'information que les femmes retiennent de leurs consultations juridiques reste imprécis. Elles parleront plus souvent de droits matrimoniaux tels que les différences entre séparation et divorce, la pension alimentaire ou les prestations compensatoires. Elles parleront aussi des procédures. Elles évoqueront plus rarement les recours pour leur sécurité comme l'ordonnance d'expulsion ou l'ordonnance de garder la paix. Il s'opère

ainsi un certain découpage de l'information qui peut tenir autant des choix de l'avocat que de ceux de la femme et que nous ne pouvons pas préciser.

Le fait de connaître ses droits ou d'entreprendre des procédures de séparation ou de divorce donne aux femmes une réserve de moyens, mais surtout cela introduit tant chez la femme que dans la relation conjugale violente la dimension des droits et des recours. Cette nouvelle dimension confère aux femmes un certain pouvoir: celui de l'assurance, de la crédibilité et de la négociation.

(Pauline) "Là, je connaissais mes droits, je connaissais les siens, puis ce qui... m'appartenait dans la maison/.../ C'était écrit puis c'était fait... Je demandais la garde des enfants... Il s'est aperçu que... j'étais sérieuse dans mon projet... Il sait que je connais mes droits puis qu'il n'obstine pas... je suis certaine quand je dis quelque chose que c'est ça...

Il sait que si il ose encore recommencer que... j'ai toutes mes instructions... que tout est prêt, puis là il sait que je suis capable de me rendre."

(Jeannine) "Ca m'a donné une assurance de plus, cela a changé quelque chose par le fait que, quand mon mari a insisté pour que je retourne à la maison, là je savais que c'était résidence familiale alors, je me suis mise a réfléchir: si la paix on ne l'a pas, ce sera lui qui partira."

(Raymonde) "Au bout d'un mois, je suis revenue à la maison et puis, mon mari savait... que j'étais plus si naïve, que j'étais plus si peureuse et puis... j'y disais: je l'ai fait une fois... la deuxième fois, ça va être la dernière...

(Intervieweure: ça t'a donné une assurance?)

Un grand pouvoir... de parler, d'agissement, de ce que je voulais, de ce que je désirais.

3.2 Une réponse adaptée à la situation de violence

Plus rarement, les femmes trouveront auprès de leur avocat des éléments adaptés à la problématique de la violence pour accompagner

la réponse standard, soit celle de l'information et des procédures.

3.2.1 Ne pas avoir le droit de se laisser battre

Evoquer le droit fondamental de ne pas être violentée par son conjoint est un élément qui oriente la recherche d'aide des femmes vers elles-mêmes.

(Florence) "Il m'a mise en garde... que c'était pas logique... L'avocat, un homme de loi, qui te dit: votre mari n'a pas le droit... de faire ça...

Je le savais, mais de là à te le faire dire... ça reste écrit quelque part dans le front...

A un moment donné, tu pardonnes... c'est peut-être la dernière fois... puis quand tu te fais dire ça: il n'a pas le droit... tu te sens encore plus mal... t'as plus de misère à t'en sortir... d'une violence à l'autre...

Tu te dis:... si t'es là tu vas les avoir les coups, ça fait que là tu es poignée.

(Intervieweure: il te place dans une situation où t'as plus le choix)... Oui, c'est ça."

3.2.2 Une sécurité précaire

Les mesures que les femmes trouvent auprès de leur avocat pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants au moment d'une rupture ne sont pas à leurs yeux une garantie suffisante. En cette matière, les femmes choisiront de se cacher du conjoint plutôt que de s'y confronter. Ce vide qui est submergé par la peur peut agir comme élément de freinage dans le processus de recherche d'aide de la femme.

(Johanne) "J'avais très peur que mon mari vienne chercher les enfants...

De voir qu'il m'avait dit: si ton mari va chercher les enfants, c'est pas grave, on va envoyer

la police avec un mandat, puis on va retourner les chercher. Mais ça m'a frappée parce que je me disais: ça va prendre combien de temps ça? J'avais vraiment très peur... même, je pense que j'ai été plus vigilante encore... parce que j'avais vraiment très peur."

Les femmes trouveront alors dans la disponibilité de leur avocat une forme de protection, si cet apport se manifeste.

(Michèle) "Je ne restais plus avec mon mari... il (l'avocat) m'a dit: si il te touche, dis-moi le tout de suite on va faire... pour pas qu'il ait le droit de rentrer à la maison."

(Pauline) "Il m'avait donné son numéro de téléphone de son bureau privé, puis... il voulait me donner son numéro de pagette, un coup mal pris, il dit, rejoins-moi là-dessus... je vais t'aider.

Je l'avais appelé puis je lui avais dit qu'il (le conjoint) m'avait trouvé (en maison d'hébergement)... Il dit: ces maisons-là... sont arrangées pour cela... il n'a pas le droit d'entrer... reste tranquille, reste là."

3.3 Séparation ou divorce

Comme moyen de mettre fin à la violence conjugale, les femmes trouveront auprès de l'avocat les informations et le support technique à l'accomplissement d'une séparation ou d'un divorce. Elles y trouveront parfois une forme d'accompagnement ou un allié pour la défense de leurs droits alors que les femmes ont tendance, en ces circonstances, à troquer leurs acquis pour leur liberté.

4. L'apport du prêtre: d'abord les devoirs

Le prêtre représente pour la femme une autorité morale auprès de qui elle cherchera un avis par rapport à la violence ou une caution à un projet de rupture. Si elle cherche de l'aide, elle y trouvera peu de moyens pour enrichir sa démarche.

(Michèle) "Il ne m'a pas apporté grand chose... il m'avait dit de réessayer... c'est toujours ça qui revient."

Dans ces réponses où elles retiennent invariablement plus de devoirs que de droits, les femmes trouvent matière à freiner leurs démarches de recherche d'aide orientées vers le refus de la violence ou la rupture, surtout lorsque le prêtre se fait complice du conjoint, que la femme trouve matière à accentuer ses doutes ou sa culpabilité, ou qu'elle y puise des espoirs de changement sans fondement.

(Monique) "Je lui (le prêtre) avait dit que j'en pouvais plus, que je voulais partir, que j'allais laisser mon mari.

Pour réponse, il m'avait fait: c'est pas le temps de laisser ton mari,... il ne travaille pas, il est sur l'assurance-chômage, il a besoin d'encouragement, tu devrais y réfléchir, attends un peu que ça s'améliore, peut-être que ton mari va changer.

/.../ Ca m'a rien apporté parce que je voulais partir puis il ne voulait pas. Il ne m'a pas apporté d'encouragement... ça me donnait toujours de l'espoir... mais ça fait trop longtemps que je vivais dans cette situation-là, puis il n'y a rien qui changeait, j'espérais plus."

(Johanne) "(Intervieweure: donc, il (le conjoint) avait contacté le curé...)

Pour que lui, y vienne en aide/.../ Le curé dit: pensez-y sérieusement/.../ t'as des enfants/.../ c'était de son sang à lui aussi et tout le kit-là/.../ Puis je (le curé) pense que c'est fini,... il (le conjoint) regrette...

(Intervieweure: puis le curé, est-ce qu'il a abordé avec toi le problème de violence?)

Non, pas du tout... il n'a pas touché à cela.

(Intervieweure: /.../ Suite à cette proposition, tu rentres chez toi...)

Oui,... je recommençais à vivre la violence tranquillement."

5. Travailleurs sociaux et psychologues: des agents des processus intérieurs

Dans leur recherche d'aide, les femmes cherchent auprès des travailleurs sociaux et des psychologues des spécialistes des problèmes conjugaux. Elles y trouvent des réponses axées sur les processus intérieurs ou sur la dynamique relationnelle. Elles y trouvent peu d'informations sur les droits, les recours et les ressources et peu de références.

C'est bien connu, les consultations conjugales se transforment vite ou n'ont jamais été que des consultations individuelles. Ces thérapies individuelles pourront servir la cessation de la violence conjugale si elles sont orientées vers la femme et le refus de la violence, et ce jusqu'à une certaine limite. Dans certains processus de recherche d'aide, cette intervention agit comme guide d'autodéveloppement: l'intervenant(e) accompagne alors la femme dans un processus parfois long d'affirmation de soi et de refus de la violence qui n'est pas dans tous les cas immédiatement efficace en regard de la violence et qui présente ses limites. Dans d'autres processus de recherche d'aide, l'accent ne sera pas mis sur la femme et on donnera priorité à la relation conjugale plutôt qu'à la violence.

Les travailleurs sociaux des services publics servent aussi de support à l'accomplissement d'une rupture lorsque la femme est réceptive à l'information, au support et aux références qu'ils lui procurent.

5.1 Un guide d'autodéveloppement

Comme guide d'autodéveloppement, la femme trouvera auprès du professionnel un support de même nature que ce qu'elle peut puiser auprès d'un membre de son réseau familial ou social qui s'engage dans le même sens. Il s'agit d'un support à l'affirmation de soi et à la prise de décision, vers le refus de la violence.

(Sylvie) "Il (le psychologue) s'organisait toujours pour que ça soit moi qui aie à le découvrir... que j'avais pas le

choix puis un moment donné il faudrait que je le prenne le risque.

/.../ Tout le problème était de prendre la décision de faire ce pas-là (la séparation) puis c'est là-dessus qu'on travaillait... puis ma personnalité aussi. Je ne me sentais pas prête dans l'immédiat... à le franchir ce pas... mais quand j'en pourrais plus,... ça va tellement devenir nécessaire que je fasse quelque chose à ce moment-là que j'aurais pas vraiment à prendre une décision comme tel, je vais être expulsée dans cette direction-là.

Je me suis métamorphosée... ça a amené que j'étais plus exigeante du côté violence, que j'acceptais de moins en moins... je m'affirmais... puis j'étais moins tolérante sur les choses que je pouvais avoir acceptées auparavant."

Si la femme ne se sent pas prête à passer à l'action, comment peut-elle le devenir? C'est cette question qui demeure ouverte dans ces consultations qui se distinguent par leur durée qui se dénombre parfois en années.

(Florence) "C'était à moi à prendre une décision. J'ai fait des travaux: si je continue de demeurer à la maison, qu'est-ce qui peut m'arriver ou qu'est-ce que je suis dans ça... puis, si je pars de la maison... qu'est-ce que je fais de ma vie...

Ca finit par changer des choses mais à force de travailler... c'était ma vie qu'il fallait que j'améliore. La question de me marier pour la vie... j'ai dit: il faut que je m'occupe de moi.

Elle me disait: il y a toujours une lumière au bout du tunnel... Je me sentais ben pognée là puis même s'il y avait des solutions au bout de tout ça, je les voyais pas, j'y croyais même pas.

/.../ Au lieu de flancher complètement, elle te maintient,... une deuxième mère... qui va t'aider à t'essuyer les yeux."

(Johanne) "J'ai trouvé qu'avec une travailleuse sociale, c'était: il faut que tu fasses ça (la séparation) puis pour moi, j'étais pas prête... Les difficultés financières... puis la capacité de vivre toute seule, je la sentais pas encore.

(Intervieweure: puis elle t'a proposé des choses?)

C'est de sortir, de voir autre chose...

Durant les périodes de crise, j'avais besoin de quelqu'un pour m'écouter... ça changeait... pas tellement parce que je me sentais pas prête à faire ce qu'elle me disait... (puis) coupable: plus capable de te défendre, puis tu ne te déprends pas.

C'est devenu quelque chose que j'ai évité (les consultations), parce que j'avais quelque chose d'autre qui m'apportait peut-être plus là de ce que je voulais/.../ C'était de sortir de la maison, de voir d'autres personnes et puis de m'apercevoir que j'étais pas toute seule à vivre cela."

On est alors en présence de processus plus lents qui mettent en relief les limites du rapport thérapeutique en vase clos, particulièrement lorsque des éléments d'autonomie sont introduits dans les mêmes processus par d'autres moyens, tels les groupes de femmes. Ces consultations se voient alors transformées en écoute attentive et en support affectif dans la continuité de la violence.

Ces processus d'affirmation de soi vers le refus de la violence, qu'ils soient supportés par un thérapeute ou une personne significative du réseau social de la femme, ont tendance à faire augmenter la violence du conjoint dans un effort de contrôle et de pouvoir jusqu'au moment où la femme s'engage dans la rupture.

5.2 La relation conjugale d'abord

Dans ses démarches auprès des travailleurs sociaux et psychologues, comme auprès des prêtres d'ailleurs, la femme trouvera parfois matière à donner priorité aux devoirs sur sa propre santé mentale, entre autres dans le support affectif à la passivité ou dans le support un peu systématique au doute qu'elle a sur sa responsabilité dans la violence conjugale.

(Estelle) "C'a été le conseiller matrimonial (du CLSC). Il dit: c'est toi qui provoque ça... inconsciemment...

> Tu te sens... deux fois plus découragée... c'est vraiment moi qui provoque cela... insconsciemment... je ne m'en rends pas compte.
>
> /.../ Puis là, je me suis mise à chercher... dans les livres... j'en ai lus des tas... j'en ai 200 là."

6. Les groupes Al-Anon et la violence conjugale

Les femmes se tournent vers les groupes Al-Anon pour trouver des moyens de vivre avec l'alcoolisme. Elles y trouvent de manière non différenciée des moyens de vivre avec la violence, c'est-à-dire des moyens de s'y adapter. Elles utiliseront ces groupes parfois pour elles-mêmes, mais le plus souvent en regard du duo alcoolisme-violence.

Pour elle-même, la femme y trouvera un lieu de contacts entre femmes où des amitiés se nouent, un lieu de valorisation. Du côté de l'alcoolisme, elle y trouvera une compréhension du problème à travers des lectures recommandées. Dans ces groupes qui travaillent avec l'écoute, l'échange et le témoignage, les femmes trouvent un support affectif et un moyen de briser l'isolement grâce à une nouvelle solidarité. Elles y trouveront des témoignages de réhabilitation qui nourrissent des espoirs de changement.

Les femmes puisent aussi dans ces groupes un discours de tolérance. Le modèle de comportement que les femmes retiennent est construit autour de trois pôles: compréhension, tolérance, adaptation. Ce modèle ne parle pas explicitement de violence, elle y est plutôt cachée derrière et excusée par l'alcoolisme. La violence se "jase plutôt en coulisse". Les femmes y trouvent ainsi des façons de faire, des moyens d'adaptation qu'elles intègrent à leur vie à des degrés divers. La femme ne trouvera pas dans ces groupes une prise en considération explicite de la violence sous forme de références à une ressource ou de solutions.

(Claire) "Ils (Al-Anon) m'ont donné des façons de penser, des façons de voir... ils se préoccupaient pas du tout de mon conjoint, ils se préoccupaient de moi... c'était juste de me donner des moyens à moi/.../ des façons de prendre la situation...

Supposons que c'est des injures... ils m'ont expliqué... à quel point... l'alcoolique... était malheureux, était persécuté par sa maladie... puis, au moment où il lançait des injures, c'était pas à moi, c'était à lui.

/.../ Ca m'a aidée parce qu'au moment où les injures arrivaient, je me répétais... c'est pas à moi, c'est à lui... j'ai pas à répondre à cela/.../ Ca me demandait... de la tolérance, beaucoup d'attention... sur ma façon de le prendre... Les difficultés, c'était de me prendre en main."

(Johanne) "Il faut que tu aies pitié de lui... parce qu'il est malade ... c'est comme un tuberculeux, tu le jettes pas dans la rue parce qu'il est tuberculeux.

/.../ Moi, ça me rendait très agressive, ça m'aidait pas du tout... Pour moi, accepter cela, je ne voulais pas l'accepter."

Comme on l'a vu dans la recherche d'aide auprès de la famille et des ami(e)s, la forme de réponse "écoute et support affectif" a invariablement un effet nul sur la violence conjugale. Lorsqu'on y ajoute la prescription de comportements d'adaptation, les témoignages nous indiquent que cette forme de réponse "écoute, support affectif, modèles d'adaptation" aura pour effet d'accroître les manifestations de violence, en fréquence ou en intensité.

(Raymonde) "Etre patiente, ne pas l'arrêter de boire... être compréhensive... j'acceptais pas cela... Je l'ai essayé, mais... plus j'étais compréhensive... plus il ambitionnait sur moi ... ça y donnait comme une espèce de force à lui... ça fait que moi ça me callait."

(Claire) "/.../ Ca m'a apporté une sérénité... j'ai été capable de recommencer à rire... d'être plus patiente puis tolérante envers mon conjoint...

(Intervieweure: est-ce que ça a changé quelque chose chez ton conjoint?)

Non, c'est après que la violence physique est apparue,... quand je réagissais plus à la violence verbale."

7. L'utilité du recours aux policiers

L'expérience que les femmes interviewées ont des services policiers est pour le moins hétérogène: on retrouve des éléments de réponse qui tien-

nent tantôt du modèle traditionnel de l'évitement, tantôt d'un modèle qui est en train de se construire.

L'expérience encore majoritaire du modèle traditionnel n'introduit rien dans la recherche d'aide qui soit de nature à alimenter un processus vers la cessation de la violence. Les femmes trouvent plutôt l'élément que cette ressource n'est pas efficace, ce qui a pour effet de l'éliminer comme recours.

(Raymonde) "Quand c'était insupportable, j'appelais la police puis je leur disais: amenez-le, gardez-le jusqu'au petit matin puis quand il sera redevenu sobre... vous l'enverrez...

Eux autres... ils l'amenaient, mais au bout d'une heure, ils le laissaient aller... Ils essayaient de le raisonner: t'as une belle petite femme... t'as une bonne job, pourquoi tu fais ton fou de même...

Je trouvais qu'ils ne m'apportaient pas assez. Ils auraient pu me donner les recours nécessaires, où aller, quoi faire ... ils ne m'apportaient rien de cela."

(Estelle) "J'ai appelé deux ou trois fois les policiers... quand mon mari... brisait tout (dans la maison).

La police, ils ne veulent pas s'en mêler... Ils te disent ... qu'ils viennent... juste quand il y a des coups.

Ils sont venus... parce que j'avais déposé une plainte, parce qu'il y avait eu des coups... ça fait que tu signes ta plainte... mais ça finit là.

Ils s'étaient rendus sur place, mais ils restent dans l'auto, ils ne rentrent pas dans la maison.

(Intervieweure: c'est toi qui es sortie?) Oui.

(Intervieweure: puis t'as fait le rapport... dans l'auto?)

Oui... il attendait dans l'auto, il dit vous direz à votre mari qu'il vienne."

7.1 L'utilité première: la protection immédiate

Du côté des réponses qui constituent une forme d'aide, les femmes utilisent principalement la protection immédiate des policiers dans

les situations de crise où il y a danger de blessures, même si ces derniers offrent d'autres recours. Elles utilisent aussi la référence en maison d'hébergement, de même que le transport que les policiers leur procurent.

(Estelle) "Je lui (le policier) ai demandé: je m'en vais... attendez que je sois partie parce que j'ai trop peur... ils ont dit: c'est correct, partez...

Il m'a demandé ce qui s'était passé... j'ai dit il m'a battue... j'ai peur, je ne veux pas rester là... Il dit: voulez-vous porter plainte? J'ai dit non, je m'en vas.

(Intervieweure: est-ce qu'il t'a proposé d'autres recours?)

Non, il aurait peut-être voulu, mais j'ai parti trop vite."

(Claire) "J'avais eu peur, j'étais fatiguée, je conte mon histoire... ça tournait en rond, parce qu'ils (les policiers) ne pouvaient rien faire, parce que la personne (le conjoint)... c'est son domicile, ils ne peuvent pas l'expulser, je ne suis pas blessée...

Ils m'ont suggéré de m'amener ici (à la maison d'hébergement)/.../ Ca me révoltait de devoir fuir, d'aller me réfugier, mais j'avais pas le choix."

Les recours contre le conjoint que les policiers proposent aux femmes (mandat de paix, dépôt d'une plainte, injonction) sont peu utilisés, entre autres à cause de la lourdeur des procédures, à cause de la peur des représailles du conjoint, pour épargner à ce dernier la responsabilité de ses actes, ou parce que les recours n'ont pas la souplesse requise par la logique des sentiments.

(Claire) "C'est une maladie, quand il est en état de crise, j'ai besoin d'aide, mais quand il est pas en état de crise, c'est quelqu'un de bien/.../ La loi, c'est que tu prends l'injonction permanente définitive, ou si tu le revois, tu n'as plus de protection."

Si elles les utilisent, ces recours juridiques font plutôt partie des vains moyens que les femmes déploient pour provoquer quelques changements chez le conjoint.

(Jacinthe) "Il (le conjoint) se méfiait... parce que je lui avais dit: ... le jour où tu lèveras la main sur moi je te ferai faire de la prison.

(Intervieweure: son comportement a changé?)

Oui... il a changé comme ceci: la cruauté morale, ça ne se voit pas ça."

7.2 Au-delà de la protection

Quelques récits d'expérience se démarquent des autres et nous permettent d'observer la portée utilitaire d'un modèle émergeant de pratique: celui d'offrir des recours et d'agir comme guide dans la prise de décision et la manière de les utiliser.

On peut distinguer dans quelques récits le rôle policier comme agent facilitant l'accomplissement de la rupture. Intervenant en situation de crise, il agit dans le passage de l'événement précipitant à la rupture comme telle, lorsque la décision de quitter est prise.

Ainsi, lorsqu'une réponse plus appropriée est disponible, les femmes l'utilisent au moins à deux niveaux. D'abord comme guide dans les prises de décision (de la rupture ou du dépôt d'une plainte), ensuite au niveau des moyens d'accomplir ce passage difficile: information sur les recours (avocat, aide sociale), accompagnement au domicile au besoin, en centre hospitalier pour l'obtention d'éléments de preuve, en maison d'hébergement.

(Jacinthe) "Ils (les policiers) ont vérifié ce que je voulais... retourner... ou faire une demande de séparation... ou de divorce... puis c'est à ce moment-là que j'ai décidé.

Ils m'ont expliqué un peu... ce que c'était/.../ Ils m'ont conseillé d'aller voir un médecin... pour faire un dossier...

(Intervieweure: t'as décidé de déposer une plainte?)

Oui, il (le policier) m'a dit que... du monde de même, tu ne laisses pas ça faire... j'ai eu (du) support."

(Sylvie) "Finalement, je m'étais rendue compte que... tôt ou tard, il faudrait que je parte... je l'attendais un peu ce moment-là.

/.../ Je conduisais lentement... puis... je rencontre une police qui était arrêtée... j'étais pas capable de parler... Il dit: y a t-il eu de la violence chez vous? J'ai fait signe que oui... voulez-vous qu'on aille vous reconduire quelque part?... Qu'est-ce que vous allez faire?

/.../ Finalement, ils m'ont suivi (jusqu'au poste de police)/.../ Je me souviens qu'ils parlaient... lentement... les questions qu'ils me posaient me forçaient à me rendre compte... que ça serait la logique des choses... ça m'aidait à prendre des décisions...

C'était la grande question: est-ce que je vais porter plainte? Eux autres... disaient... que ça pourrait venir appuyer... une décision au tribunal... ils m'ont aidée à prendre cette décision. Prenez votre temps... de toute façon, nous autres... c'est notre travail."

8. La maison d'hébergement: un lieu de changement de la femme

La maison d'hébergement est la ressource qui couvre une plus grande étendue d'éléments utilisés par les femmes: prise de conscience; information sur les droits, les recours, les ressources; références; support et accompagnement; support à la prise de décision et à l'organisation matérielle autonome. Entourées de cette ressource supportante, des femmes feront des pas dans le sens de l'affirmation de soi et du refus de la violence. Lorsque ce support n'est plus présent, ces acquis fragiles seront parfois minés dans le contexte conjugal. Ce qui met en évidence l'importance du suivi pour consolider ces acquis.

Dans les vingt récits d'expérience étudiés, le passage en maison d'hébergement constitue un gain. Son effet ne sera jamais nul. Il est l'occasion d'introduire dans le processus de recherche d'aide des éléments orientés vers l'affirmation de soi, l'autonomie et le refus de la violence, éléments qui ont pour effet de faire progresser tant soit peu le processus vers la cessation de la violence. Pour la plupart des femmes, ce passage constitue, au-delà du séjour, une étape significative sinon déterminante de leur recherche d'aide.

Différemment des autres ressources où les femmes intègrent à leur recherche d'aide des éléments orientés tantôt vers le couple et la famille, tantôt vers le conjoint, tantôt vers elles-mêmes, lors de leur passage en maison d'hébergement, les femmes retiendront invariablement des éléments orientés vers elles-mêmes, des éléments qui les placent au coeur des préoccupations. Il est vrai que la maison d'hébergement s'avère être un contexte facilitant l'accomplissement d'une rupture comme passage vers la cessation de la violence, mais ce que les femmes retiennent principalement de leur séjour, c'est une prise de conscience de ce qu'elles sont, du rapport à leur conjoint et à la violence. Cette spécificité semble plus significative et caractéristique de l'apport des maisons d'hébergement que l'impact direct d'un séjour sur la cessation de la violence même s'il conduit à une rupture. Cet élément d'importance, qui marque souvent un virage dans le processus de recherche d'aide, les femmes le trouvent peu ailleurs, au hasard de leur recherche d'aide.

Dans les récits d'expérience, cet apport différentiel d'agent de changement de la femme est mis en évidence dans les différentes utilisations du séjour en hébergement.

8.1 Le séjour: un abri et un répit

Le séjour en hébergement constitue pour toutes les femmes un lieu de sécurité favorisant la récupération. Elles découvrent une nouvelle solidarité en côtoyant des femmes qui vivent des situations semblables. Elles trouvent matière à réflexion sur leur condition de victime de violence conjugale.

(Hélène) "(De côtoyer des femmes qui vivaient des difficultés semblables) ça nous montre une chose: qu'on n'est pas toute seule/.../ C'est pas tout le temps les femmes qui ont tort, les hommes... aussi."

(Johanne) "Elles (les hébergeantes) disaient: il faut que tu le laisses... Je ne me sentais pas prête... je partais avec l'esprit que moi, je travaillais seulement que sur moi...

C'est là (en hébergement) que j'ai pu trouver ça, ce moi-là... c'est le fait de... vivre autre chose qui me rend plus forte vis-à-vis de ce que je vis.

/.../ Il y a eu encore de la violence après ça, mais ... je ne l'accepte plus... je pouvais répondre."

(Pauline) "Ca m'a permis de me réveiller... je suis capable de faire quelque chose... de lui dire (au conjoint) ce que j'ai à lui dire, avant, j'arrêtais... de peur de blesser monsieur, puis qu'il retourne à l'hôtel."

8.2 Le séjour: un lieu facilitant une prise de décision

Le séjour constitue pour certaines femmes le moment privilégié d'une prise de décision en regard d'une rupture. Elles y trouveront les informations et le questionnement qui supporteront une décision autonome.

(Céline) "(A la maison d'hébergement) j'ai pu prendre le temps de réfléchir... de me poser les bonnes questions/.../ Elles m'ont donné les alternatives... si je retournais ... s'il y avait des moyens possibles d'améliorer la situation/.../ C'est pas synonyme de divorce (la maison d'hébergement)... c'est bon de savoir que... dans ta décision, tu ne seras pas jugée."

8.3 Le séjour: un lieu facilitant l'accomplissement d'une rupture

Pour beaucoup de femmes, le séjour en hébergement est le lieu réunissant les conditions nécessaires à la réalisation d'une séparation ou d'un divorce. Ces conditions, ce sont: la sécurité, le support affectif, l'hébergement, l'information, l'accompagnement dans les démarches et procédures, l'aide matérielle.

Les femmes utilisent ces recours dans la perspective que les hébergeantes donnent au support qu'elles procurent, c'est-à-dire en affirmant leur autonomie à travers leurs démarches et en rendant faisable ce qui ne leur semblait pas l'être auparavant, particulièrement du côté de l'organisation matérielle.

(Marie-Anna) "C'était l'inconnu... un chèque du Bien-Etre... payer un loyer, vivre... j'avais deux enfants...

(Intervieweure: pendant ton séjour, ça été la même solution qui t'est apparue faisable?)

Ca s'est éclairci, on en parlait; je ne savais même pas ce que je pouvais avoir (du bien-être social)...

J'ai appris qu'il y en avait d'autres qui avaient le même revenu, elles arrivaient très bien."

(Sylvie) "Elles (les hébergeantes) m'ont aidée dans les démarches/.../ Ca a été utile comme hébergement/.../ Vous étiez des informatrices pour moi... une écoute... compréhensive... mais il fallait que... les démarches... ça vienne de moi... une façon... d'acquérir mon indépendance, puis de me valoriser... puis d'arriver à faire moi-même mes propres choix."

(Johanne) "(au collectif des femmes) C'était surtout pour avoir une occasion de sortir de chez-moi/.../ oublier ce que je vivais/.../ (parler) de violence/.../ Ca me faisait prendre position vis-à-vis moi... vis-à vis de ma violence... pourquoi je la subissais..."

C'est en présentant l'apport des maisons d'hébergement à la recherche d'aide des femmes que nous complétons ce portrait détaillé de l'utilité et de l'utilisation que les femmes violentées font des réponses environnementales à leur recherche d'aide. Cette analyse nous conduit à regarder comment les démarches des femmes sont interreliées, et comment elles s'inscrivent dans la perspective d'un changement vers le refus et la cessation de la violence conjugale. C'est ce que nous propose le chapitre suivant.

CHAPITRE VII

LA RECHERCHE D'AIDE: DÉMARCHES JUXTAPOSÉES OU PROCESSUS

Nous avons choisi de structurer les récits de recherche d'aide en démarches distinctes afin de cerner la nature de chacune d'elles et son effet sur la femme et sur la violence, pour ensuite regarder comment chaque démarche est une unité constituante du processus de recherche d'aide. Nous allons d'abord distinguer trois types de démarche, puis nous allons nous intéresser à l'enchaînement des démarches dans la dynamique du processus de recherche d'aide.

1. Trois types de démarches

Comme on l'indiquait au chapitre V sur les moments de la recherche d'aide et la demande formulée, les démarches ne se distinguent pas tellement selon le moment de la recherche d'aide ni selon le fait de formuler ou non une demande. On sait qu'elles sont presque toutes entreprises à un moment particulier du vécu de violence et on sait qu'il n'y a pas de lien entre le fait de formuler ou non une demande et la manière d'utiliser la réponse obtenue.

Les différentes démarches se rassemblent autour de la notion d'action. Aucune n'apparaît comme gratuite, elles se présentent plutôt comme motivées par un but. Elles contiennent toutes une mobilisation d'énergie orientée vers une fin, face à la violence. Les démarches ont aussi en commun d'être réactives, c'est-à-dire amorcées en réaction à un moment

particulier du vécu de violence. Les démarches se distinguent par la manière d'utiliser les différentes réponses de l'environnement et par leur effet sur la femme et sur la violence. On reconnaît ainsi trois types de démarche.

1.1 Le premier type de démarche

Un premier type de démarche est caractérisé par la confidence. La femme introduit l'écoute et l'échange avec une tierce personne pour briser l'isolement et comme support affectif. Ce type de démarche est orienté vers la femme et a pour effet de maintenir sa capacité de composer avec la violence du conjoint. Il n'a invariablement aucun effet sur la violence conjugale.

1.2 Le deuxième type de démarche

Un deuxième type de démarche est de l'ordre des moyens. Il peut s'agir de moyens pour composer avec la violence du conjoint ou, au contraire, de moyens pour s'y confronter.

Il y a les démarches qui sont une action de retraite, c'est-à-dire pour se soustraire à la violence du conjoint. Ce sont des démarches orientées vers la femme et ses enfants; elles sont centrées sur la protection immédiate, la réparation ou la récupération. Ces démarches sont: utiliser les policiers, les voisins ou sa mère pour se protéger du conjoint ou pour prendre un peu de répit; requérir un examen médical pour vérifier son état de santé à la suite d'un assaut; introduire une solution placebo telle que les médicaments; recourir aux policiers ou effectuer un départ temporaire dans le but quasi magique de faire changer le conjoint (le faire réfléchir, lui faire peur), sans qu'il y ait une action plus explicite dirigée vers ce dernier.

Il y a aussi les démarches qui consistent à accumuler des moyens auprès de différentes ressources sans les utiliser, qu'il s'agisse de support à l'autodéveloppement, d'informations ou de références.

Ce type de démarche permet à la femme de vérifier sa capacité d'autonomie et lui fournit des moyens. Ce peut être des moyens de se confronter ou des moyens de composer avec la violence du conjoint. Ce type de démarche peut avoir un effet à court terme sur la violence, soit une période de rémission qui peut durer jusqu'à trois ou quatre mois et pendant laquelle le conjoint est, aux dires des femmes, "méconnaissable" ou "fin comme une soie". Sinon, ces démarches n'auront aucun effet sur la violence tant que la femme n'intégrera pas autrement ces moyens.

1.3 Le troisième type de démarche

Un troisième type de démarche indique l'idée d'un déplacement, d'une progression. Ces démarches sont orientées vers la femme et contiennent une prise en charge de sa situation de victime de violence. Ce type de démarche n'est pas une fin en soi, il est un moyen pour effectuer un passage dans le sens de la construction d'un devenir.

On retrouve ici les démarches qui constituent le lieu privilégié d'une croissance personnelle orientée vers l'autonomie et l'affirmation de soi. Ce sont aussi les démarches où le recours à une ressource est un moyen de se confronter au conjoint dans le sens du refus de la violence. L'information sur ses droits, les recours juridiques pour sa protection, l'amorce de procédures de rupture, l'intervention policière sont alors utilisés pour négocier à l'intérieur du couple un espace sans violence. Ce sont aussi toutes les démarches qui supportent la prise de décision d'une rupture et celles qui permettent son accomplissement.

2. La recherche d'aide: un processus

L'analyse des récits d'expérience nous fait voir la recherche d'aide des femmes comme un processus qui est construit en séquences de démarches où viennent se mêler des événements particuliers.

2.1 Des séquences de démarches

Quelques démarches de même nature, parfois parallèles, mais le plus souvent successives, peuvent être entreprises par la femme violentée avant que l'on observe le passage d'une forme de recherche d'aide à une autre. On peut ainsi découper les démarches de recherche d'aide des femmes en séquences qui se distinguent selon le but qu'elles poursuivent, c'est-à-dire par le choix des ressources et par la manière d'utiliser les réponses du milieu.

Les récits d'expérience étudiés nous conduisent à identifier cinq séquences différentes de démarches. Ce sont: les démarches orientées vers la tolérance, celles orientées vers la recherche d'un conjoint normal, les démarches d'autodéveloppement, les démarches de confrontation et, enfin, les démarches de rupture. Nous y regarderons de plus près.

2.1.1 La tolérance

Presque tous les processus de recherche d'aide débutent avec une séquence de démarches visant à rendre tolérable la relation conjugale violente. Le type de démarche caractéristique de cette séquence est de l'ordre de la confidence (premier type, voir page 106) ou des moyens (deuxième type, voir page 106). Il s'agit de démarches permettant de se protéger momentanément de la violence du conjoint ou permettant de faire le plein d'énergie afin de maintenir son endurance. Cette séquence de tolérance peut aussi emprunter la voie des techniques d'adaptation à l'alcoolisme (voir page 96psur les groupes Al-Anon). A travers ces démarches de tolérance, les femmes intégreront des éléments d'autodéveloppement ou de rupture qui préparent à des démarches d'une autre nature.

Ces démarches n'ont pas d'effet sur la violence. Si elles sont suffisamment spectaculaires, elles pourront diminuer la violence pour quelque temps.

2.1.2 La recherche d'un conjoint normal

La recherche d'un conjoint normal est une séquence de démarches qui peut durer plusieurs années et par lesquelles la femme cherche s'il y a quelque chose à faire avec son conjoint auprès d'une diversité de ressources: le curé, le médecin et le psychiatre du conjoint, le psychologue ou le thérapeute conjugal.

Ces démarches vers le changement du conjoint trouvent peu de moyens et, s'il s'en trouve, la femme se bute à la résistance de ce dernier. Les démarches sont alors des occasions d'accumuler une quantité de moyens pour faire face à la violence que la femme n'utilisera pas tant qu'elle sera motivée par le changement du conjoint. Cette séquence comprend ainsi des démarches du deuxième type décrit antérieurement (page 106).

Ces démarches particulièrement exigeantes en termes d'énergie n'ont aucun effet sur la violence conjugale si ce n'est de l'augmenter, dans les cas où le conjoint réagit violemment comme à une forme de harcèlement.

2.1.3 L'autodéveloppement

Nous nommons sous le vocable d'autodéveloppement les démarches qui vont dans le sens de l'affirmation de soi et de l'autonomie et qui conduisent au refus de la violence. Nous n'incluons pas les activités de croissance personnelle vers le bien-être intérieur, telles que le yoga, la relaxation ou les cours de relations humaines, parce que le rapport entre ces activités et le refus de la violence n'est pas tellement évident.

Ces démarches prennent racine lors d'un séjour en maison d'hébergement ou dans le cadre de rencontres d'un collectif

de femmes sur la violence. Plus rarement, elles peuvent être l'objet de psychothérapie individuelle ou du support d'une parente ou d'une amie.

Dans cette séquence d'autodéveloppement, on retrouve principalement des démarches du troisième type décrit antérieurement (page 107), c'est-à-dire des démarches qui ont le sens d'une progression vers le refus ou la cessation de la violence. Dépendamment de l'histoire personnelle des femmes et de l'apport du milieu, ces démarches seront puissantes et efficaces à plus ou moins long terme en regard de la violence. Ces démarches sont en fait le lieu d'un long parcours qui rend la violence inacceptable.

Au-delà de l'autodéveloppement, l'efficacité de ces démarches à l'égard de la violence s'observera dans des séquences de démarches de confrontation au conjoint ou de rupture.

2.1.4 La confrontation

Cette séquence est composée de démarches où la femme utilisera un départ temporaire ou les recours juridiques (dépôt d'une plainte, procédures de divorce) comme moyen de contrainte dans la négociation d'une entente avec son conjoint, entente où la violence est explicitement exclue. On retrouve ainsi dans cette séquence des démarches du troisième type décrit antérieurement (page 107).

Cette séquence est présente dans deux récits d'expérience et elle suit une séquence d'autodéveloppement. Ces expériences étaient trop récentes au moment de l'interview pour connaître leur réelle portée sur la violence.

2.1.5 La rupture

Cette séquence comprend les démarches qui supportent la décision de rompre et celles qui permettent son accomplissement. Elles sont du troisième type décrit antérieurement (page 107). Les premières démarches de rupture se produisent toujours dans le chaos. Ces démarches suivent un événement précipitant, c'est-à-dire une scène de violence particulièrement intense, ou elles sont amorcées lorsque la femme est au seuil de l'épuisement.

Les démarches de rupture sont les seules qui produisent la cessation de la violence. Il est toutefois nécessaire d'indiquer que, dans certaines expériences, ces recours constituent une étape nécessaire mais non suffisante pour faire cesser la violence. Ainsi, au cours d'un processus parfois long de recherche d'aide, la femme sera changée, la relation conjugale rompue, et la violence lui aura survécu. La femme devra dans certains cas utiliser d'autres recours légaux pour faire face aux menaces et au harcèlement qui se prolongent au-delà de la séparation ou du divorce.

L'expérience de recherche d'aide des femmes violentées nous indique que le passage d'une séquence de démarches à une autre se fait habituellement dans une perspective évolutive. On peut parler d'évolution puisque, sauf dans des cas isolés, la femme ne retournera pas à des pratiques d'une séquence antérieure. De plus, progressivement, les séquences présentent plus d'éléments orientés vers le refus ou la cessation de la violence.

L'observation de ces séquences nous indique que la recherche d'aide est un long parcours marqué, certes, par les options socialement offertes, mais d'abord marqué par la trame d'expérience de la femme. Cette trame d'expérience, c'est ce que l'on peut nommer la logique d'action des femmes qui impose au processus son orientation. Cette logique d'action prend forme dans l'ouverture et l'in-

tégration de certains éléments et dans la fermeture à d'autres, au-delà de la disponibilité objective de ces derniers. Ainsi, deux facteurs orientent particulièrement l'évolution des processus: la nature des réponses et la façon qu'a la femme de les utiliser.

2.2 Des événements particuliers

Nous disions que le processus de recherche d'aide est composé de séquences de démarches et ponctué d'événements particuliers. Or, il est intéressant de regarder comment certains événements reliés au comportement du conjoint viennent s'immiscer dans les démarches de recherche d'aide pour interrompre ou ralentir le processus, ou pour lui imposer une nouvelle orientation. On les nommera événements de freinage et événements précipitants.

2.2.1 Des événements de freinage

L'expérience trop lourde de la solitude, la charge des enfants, leur requête répétée du père sont des événements qui motivent le retour à une séquence de tolérance, c'est-à-dire un retour à la vie commune après une rupture que l'on voulait définitive ou un départ que l'on voulait moins temporaire.

Des "promesses et des promesses non tenues" de la part du conjoint est un événement qu'à peu près toutes les femmes expérimentent. Ces promesses, aussi mêlées de menaces comme celle de se suicider, suscitent la peur ou réaniment l'espoir. Elles viennent perturber une séquence de démarches de rupture et peuvent aller jusqu'à la compromettre.

2.2.2 Des événements précipitants

Des scènes de violence particulièrement intenses où des menaces sont proférées, où il y a danger de blessures ou de mort, sont des événements particuliers qui imposent un

virage dans la recherche d'aide. Ils sont déclencheurs de la décision de quitter le conjoint ou ils précipitent l'accomplissement d'une rupture lorsque la décision de quitter est prise. En fait, toutes les femmes qui ont entrepris des démarches du rupture l'ont fait dans cette atmosphère de chaos.

Ce chapitre nous a présenté le dernier volet de l'analyse des résultats de cette étude, soit celui s'intéressant au processus de la recherche d'aide. Nous y avons distingué trois types de démarches de recherche d'aide selon la manière dont la femme violentée intègre l'apport de son milieu à sa réalité. En présentant l'effet que les démarches ont sur la femme et sur la violence, nous avons démontré comment ces dernières sont interreliées dans la dynamique d'un processus de recherche d'aide.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

C'est principalement dans un moment de crise ou d'épuisement que la femme victime de violence conjugale amorce une démarche de recherche d'aide. On peut dire des éléments de réponse du milieu qu'ils seront utiles aux femmes dans le mesure où ils contiennent une aide concrète, une forme d'engagement, au-delà des conseils ou du seul parti pris contre la violence. Appuyés sur des témoignages éloquents tirés des récits d'expérience, nous dégageons les différentes utilités des réponses de huit types de ressources.

Ainsi, l'apport de la famille et des ami(e)s sera utile s'il constitue un support continu et l'aide du médecin sera effective si elle comporte des moyens concrets telles des ressources. Pour ce qui est des psychologues et travailleurs sociaux, ils se présentent comme utiles s'ils constituent des agents de changement de la femme vers le refus de la violence, ou s'ils agissent comme accompagnateurs d'une démarche de rupture.

Les services juridiques semblent pour leur part surtout utiles comme moyen d'accomplir une rupture, au-delà de l'information sur les droits qui a surtout pour effet de rassurer et de renforcer la femme dans ses rapports avec son conjoint. La protection immédiate nous apparaît comme l'utilité première des services policiers, bien que les femmes y trouvent aussi un guide dans l'utilisation des recours légaux.

Des témoignages particulièrement percutants nous ont permis de mettre en lumière l'impact particulier d'un groupe d'entraide, les groupes Al-Anon, qui présente un discours de tolérance et d'adaptation. Il en va de même de l'apport du prêtre dont le message se ramène à l'accomplissement des devoirs d'épouse et de mère, au détriment des droits à l'intégrité physique et mentale.

Enfin, les témoignages nous présentent les maisons d'hébergement comme la ressource qui offre la gamme la plus étendue d'éléments utiles aux femmes. Lieu de changement, ces groupes d'entraide supportent la prise de décision. Lieu d'échange et d'hébergement, ces groupes de femmes procurent l'accompa-

gnement et les moyens permettant l'accomplissement d'une rupture, seule solution efficace pour mettre fin à la violence conjugale.

C'est en intégrant à leur réalité les éléments qui leur apparaissent utiles que les femmes se construisent un devenir à travers leurs démarches de recherche d'aide. Ce processus, nous le mettons en relief, en distinguant trois types de démarches et en démontrant comment ces démarches se présentent en séquences évolutives vers la cessation de la violence conjugale. C'est ce que le dernier chapitre s'attardait à décrire.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Par l'analyse de vingt récits d'expérience, cette recherche visait à connaître les pratiques de recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale. Il a été question du moment de la recherche d'aide et des différentes ressources concernées, puis de l'utilité et de l'utilisation des réponses environnementales, et enfin de la recherche d'aide comme un processus vers la cessation de la violence conjugale.

Analysant l'ensemble des éléments de réponse retenus par les femmes dans leurs démarches auprès de huit types de ressources, cette recherche met en relief leur utilité, c'est-à-dire la manière dont les femmes intègrent l'apport du milieu à leur réalité. Dans la perspective de l'intervention, la réponse aidante apparaît comme celle qui fournit des moyens concrets, qui présente une forme d'engagement, au-delà de la protection ponctuelle, des conseils ou du seul parti pris contre la violence.

On y voit que les démarches de recherche d'aide des femmes sont principalement réactives, c'est-à-dire amorcées en réaction à un événement particulier du vécu de violence. Ainsi, peu de démarches sont associées à une période de latence où la femme entreprendrait de se construire un devenir sans violence. On y apprend que les démarches des femmes ne se distinguent pas tellement selon le type de violence, ni selon les moments de la recherche d'aide ou selon la ressource visée. Elles se distinguent plutôt par la manière d'utiliser la réponse du milieu, c'est-à-dire par l'effet que les démarches ont sur la femme et sur la violence. On reconnaît alors trois types de démarche. Il y a d'abord celles où la femme introduit l'écoute et le support affectif de son milieu afin de briser l'isolement, ce qui a pour effet de maintenir sa capacité de composer avec la violence. Puis ensuite les démarches où la femme accomplit un changement, soit en elle-même ou par rapport à la violence, dans le sens de l'autonomie, de l'affirmation de soi, du refus de la violence ou de la rupture de l'union conjugale.

En reconstituant en rétrospective l'expérience des femmes, la recherche d'aide se dessine comme un processus qui est, certes, marqué par les options sociales accessibles aux femmes, mais qui est déterminé tout autant par la trame d'expérience de la femme et par ses conditions personnelles et sociales d'existence. On peut ainsi dire que la recherche d'aide répond à une logique d'action des femmes en situation de violence conjugale.

Enfin, on y observe que la recherche d'aide se présente comme un processus construit en séquences de démarches où viennent se mêler des événements particuliers. Les séquences de démarches se situent dans une perspective évolutive, c'est-à-dire qu'elles contiennent progressivement plus d'éléments dans le sens du refus de la violence. On y distingue alors des séquences de démarches de tolérance, de recherche d'un conjoint normal, des séquences de démarches d'autodéveloppement, de confrontation et de rupture. Les événements particuliers qui viennent se mêler aux démarches des femmes sont rattachés aux comportements du conjoint et ils ont pour caractéristique de freiner ou de précipiter l'aboutissement attendu d'une démarche, particulièrement lors de démarches de rupture.

RÉFÉRENCES

Chapitre I

1. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, Violence Against Wives: A Case Against the Patriarchy, New York, Free Press, 1979, 339 p.

2. Yllö, Kersti, "Using a Feminist Approach in Quantitative Research: A Case Study", dans The Dark Side of Families, New Delhi/Londres/Beverly Hills, Eds: D. Finkelhor, R. J. Gelles, G. T. Hotaling, M. A. Straus, Sage Publications, 1983, p. 277-288.

3. Straus, Murray A., "Sexual Inequality and Wife Beating", dans The Social Causes of Husband-Wife Violence, Minneapolis, éds: M. A. Straus et G. T. Hotaling, University of Minnesota Press, 1980, p. 86-93.

4. Wardell, Laurie, Dair L. Gillespie et Ann Leffler, "Science and Violence Against Wives", dans The Dark Side of Families, New Delhi/Londres/-Beverly Hills, éds: D. Finkelhor, R. J. Gelles, G. T. Hotaling, M. A. Straus, Sage Publications, 1983, p. 69-84.

5. Loseke, Donileen R. et Spencer E. Cahill, "The Social Construction of Deviance: Experts on Battered Women", dans Social Problems, vol. 31, no 3, 1984, p. 296-309.

6. Walker, L., The Battered Woman, New York, Harper and Row, 1979, 270 p.

7. Wardell, Laurie, Dair L. Gillespie et Ann Leffler, op. cit.

8. Walker, L., "The Battered Woman Syndrome Study", dans The Dark Side of Families, New Delhi/Londres/Beverly Hills, éds: D. Finkelhor, R. J. Gelles, G. T. Hotaling, M. A. Straus, Sage Publications, 1983, p. 31-48.

9. Strube, Michael et Linda S. Barbour, "The Decision to Leave and Abusive Relationship: Economic Dependance and Psychological Commitment", dans Journal of Marriage and the Family, vol. 45, no 4, 1983, p. 785-793.

10. Gelles, Richard, "Abused wives: Why Do They Stay?", dans Journal of Marriage and the Family, vol. 38, no 4, 1976, p. 659-668.

11. Straus, Murray A. et G. T. Hotaling, éds, The Social Causes of Husband-Wife Violence, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1980, 269 p.

12. Fine, Michelle, "An Injustice By Any Other Name", dans Victimology: An International Journal, vol. 6, nos 1-4, 1981, p. 48-58.

13. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

14. Strube, Michael et Linda S. Barbour, op. cit.

15. Straus, Murray A. et G. T. Hotaling, éds, op. cit.

16. Walker, L., 1979, op. cit.

17. Straus, Murray A. et G. T. Hotaling, éds, op. cit.

18. Ferraro, K. et J. Johnson, "How Women Experience Battering: the Process of Victimization", dans Social Problems, vol. 30, no 3, 1983, p. 325-339.

19. Gelles, Richard, op. cit.

20. Roy, M., éds, Battered Women: A Psychological Study of Domestic Violence, New York, Van Nostrand Reinhold, 1977, 334 p.

21. Hilberman, E., "Overview: The Wife-Beater's Wife Reconsidered", dans American Journal of Psychiatry, vol. 137, no 11, 1980, p. 1336-1347.

22. Kalmuss, D. S. et M. A. Straus, "Wife's Marital Dependency and Wife Abuse", dans Journal of Marriage and the Family, vol. 44, mai, 1982, p. 277-286.

23. Strube, Michael et Linda S. Barbour, op. cit.

24. Walker, L., 1979, op. cit.

Walker, L., 1983, op. cit.

25. Wardell, Laurie, Dair L. Gillespie et Ann Leffler, op. cit.

26. Finkelhor, David, "Common Features of Family Abuse", dans The Dark Side of Families, New Delhi/Londres/Beverly Hills, éds: D. Finkelhor, R. J. Gelles, G. T. Hotaling, M. A. Straus, Sage Publications, 1983, p. 17-28.

27. Dutton, Don et Suzan L. Painter, "Traumatic Bonding: The Development of Emotional Attachments in Battered Women and Other Relationship of Intermittent Abuse", dans Victimology: An International Journal, vol. 6, nos 1-4, 1983, p. 139-155.

28. Ferraro, K. et J. Johnson, op. cit.

29. Strube, Michael et Linda S. Barbour, op. cit.

30. Walker, L., 1979, op. cit.

31. Spiegel, John P., "The Resolution of Role Conflict Within the Family", dans A Modern Introduction to the Family, New York, éds: N. W. Bell and E. F. Vogel, Free Press, 1968, p. 391-411, cité dans Ferraro, K. et J. Johnson, op. cit.

32. Ferraro, K. et J. Johnson, op. cit.

33. Pagelow, Mildred Daley, Woman-Battering: Victims and their Experiences, Beverly Hills, Sage Publications, 1981, 288 p.

34. Ridington, Jillian, "The Transition Process: A Feminist Environment as Reconstitutive Milieu", dans Victimology, vol. 2 nos 3-4, 1978, p. 563-576.

    Vaughan, Sharon Rice, "The Last Refuge: Shelter for Battered Women", dans Victimology, vol. 4, no 1, 1979, p. 113-150.

35. Fine, Micheline, op. cit.

36. Fine, Micheline, op. cit. p. 18.

37. Loseke, Donileen R. et Spencer E. Cahill, op. cit.

38. Wardell, Laurie, Dair L. Gillespie et Ann Leffler, op. cit.

Chapitre II

1. Dobash R. Emerson et Russell Dobash, Violence Against Wives: A Case Against the Patriarchy, New York, Free Press, 1979, 339 p.

2. Simard-Trottier, Marie, La sélection d'un centre de services sociaux comme ressource d'aide, Toronto, Ecole de service social, Université de Toronto, 1981, 209 p.

3. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit., p. 165.

4. Pagelow, Mildred Daley, Woman Battering: Victims and Their Experiences, Beverly Hills, Sage Publications, 1981, 288 p.

5. Gelles, Richard, "Abused wives: Why Do They Stay?" dans Journal of Marriage and the Family, vol. 38, no 4, 1976, p. 659-668.

6. Donato, Katharine et Lee H. Bowker, "Understanding the Helpseeking Behavior of Battered women: A Comparison of Traditional Service Agencies and Women's Groups", dans International Journal of Women's Study, Montréal/Londres, éds: Sherri Clarkson, Eden Press, vol. 7, no 2, 1984, p. 99-110.

7. Pahl, Jan éd, "Violent husbands and abused wives: A longitudinal study", dans Private Violence and Public Policy: The Needs of Battered Women and the Response of the Public Services, Londres/Boston/Melbourne/Henley, Routledge et Kegan Paul, 1985, p. 1-94.

8. Fréchette, Danielle et al, Recherche sur la santé mentale et les conditions de vie des femmes victimes de violence après leur passage en maison d'accueil, Montréal, Relais-Femmes, 1981, 114 p.

9. Chesler, Phyllis, Les femmes et la folie, Paris, Payot, 1975, 262 p.

10. L'intervention féministe est née du mouvement radical en thérapie et d'une branche du mouvement féministe. Voir Janine Corbeil "Les paramètres d'une thérapie féministe de la psychothérapie", dans Santé mentale au Québec, vol. 4, no 2, 1979, p. 63-86.

11. Simard-Trottier, Marie, op. cit.

12. Granovetter, Mark S. "The Strenght of Weakties", dans American Journal of Sociology, Vol. 78, mai, 1973, p. 1360-80.

13. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

14. Pahl, Jan, A Refuge for Battered Women: A Study of the Role of a Women's Centre, Londres, HMSO, 1978, 81 p., cité dans Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

15. Pahl, Jan, op. cit.

16. Brannen, Julia et Jean Collard, Marriages in Trouble: The Process of Seeking Help, Londres/New York, Tavistock Publications, 1982, 243 p.

17. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

18. Baril, Micheline, Marie-Marthe Cousineau et Sylvie Gravel. Les femmes battues et la justice: Intervention policière, Montréal, Les cahiers de l'Ecole de Criminologie, Université de Montréal, 1983, 135 p.

19. Service de police de la communauté urbaine de Montréal.

20. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

21. Pahl, Jan, op. cit.

22. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

23. Fréchette, Danielle et al., op. cit.

24. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

25. Dobash R. Emerson et Russell Dobash, op. cit. p. 184.

26. Pahl, Jan, op. cit.

27. Balint, Michael, Le médecin, son malade et la maladie, Paris, Payot, 1980, 419 p.

28. Byrne, Patrick S. et Barrie E. Long, Doctors Talking to Patients, Londres, HMSO, 1976, cité dans Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

29. Morris, Pauline, Janine Cooper et Athena Byles, "Public attitudes to problem definition and problem solving: A pilot study", dans British Journal of Social Work, vol. 3, no 3, 1973, p. 301-320, cité dans Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

30. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

31. MacLeod, Linda, La femme battue au Canada: un cercle vicieux, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1980, p. 37.

32. Fréchette, Danielle et al., op. cit., p. 42.

33. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

34. Beaudry, Micheline, Les maisons des femmes battues au Québec, Montréal, Albert Saint-Martin, 1984, 110 p.

35. Larouche, Ginette, Guide d'intervention auprès des femmes violentées, Québec, ministère des Affaires sociales, 1985, 93 p.

36. Donato, Katharine et Lee H. Bowker, op. cit.

37. Black, Donald, "The Social Organisation of Arrest", dans Stanford Law Review, vol. 23, 1971, p. 1087-1111, cité dans Dobash R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

38. Blum, Lawrence, "Crisis intervention demonstration project", dans Mental Health and Police Collaboration and Consultation, cité dans Dobash R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

39. Parnas, Raymond, "The police response to the domestic disturbance", dans Wisconsin Law Review, vol. 914, no 2, 1967, p. 914-960, cité dans Dobash R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

40. Ouellet-Mercier, Lina, La violence conjugale et le rôle de la police, Montréal, Ecole de criminologie, Université de Montréal, 1984, 184 p.

41. Golstein, A. et al., Police Crisis Intervention, Kalamazoo, Michigan, Behaviordelia, 1977,

Leven, B. R. et D. G. Dutton, Le rôle de service social de la police: L'intervention lors de conflits domestiques, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1980,

cités dans Ouellet-Mercier, Lina, op. cit. p. 58.

42. Ericson, R. V., Reproducting Order: A Study of Patrol Work, Toronto, University of Toronto Press, 1982, cité dans Ouellet-Mercier, Lina, op. cit., p. 58.

43. Parnas, Raymond, "The police response to the domestic disturbance", dans Wisconsin Law Review, vol. 914, no 2, 1967, p. 914-960, cité dans Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit. p. 211.

44. Jacobson, Helga E., A Study of Protection for Battered Women, Vancouver, Women's Research Centre, 1982, 242 p.

45. Rondeau, Gilles, "Un vent frais de London", dans Hom-Info, avril, 1984, p. 53-55.

46. Baril, Micheline, Marie-Marthe Cousineau et Sylvie Gravel, op. cit.

47. Dobash, R. Emerson et Russell Dobash, op. cit.

48. Blum, Lawrence, op. cit.

49. Baril, Micheline, Marie-Marthe Cousineau et Sylvie Gravel, op. cit.

50. Ibid, p. 123.

51. Bard, Morton, Training Police as Specialists in Family Crisis Intervention, Washington, Department of justice, L.E.A.A. U.S. Government Office, 1970, cité dans Ouellet-Mercier, Lina, op. cit., p. 46.

52. Ouellet-Mercier, Lina, op. cit., p. 46.

53. Roy, Maria, éd., The Abusive Partner: An Analysis of Domestic Battering, New York/Cincinnati/Toronto/London/Melbourne, Van Nostrand Reinhold, 1982, 319 p.

54. Parnas, Raymond, "The relevance of criminal law to interspousal violence", dans Family Violence, Toronto, éds: J. M. Eckelaar et S. N. Katz, Butterworths, 1978, cité dans Ouellet-Mercier, Lina, op. cit., p. 53.

55. Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, Rapport sur la violence au sein de la famille: Les femmes battues, Ottawa, Chambre des Communes, 1982, p. 18

56. Ouellet-Mercier, Lina, op. cit., p. 69.

57. Ministère de la Justice, Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Québec, Gouvernement du Québec, 1985, p. 7.

58. Auteure d'un ouvrage marquant dans la recherche sur la violence conjugale: Pizzey, Erin, Scream Quietly or the Neighbours will Hear, Baltimore, Harmondsworth, Penguin Books, 1974, 143 p.

59. McLeod, Linda, op. cit.

60. Programme de subvention destiné aux organismes privés bénévoles sans but lucratif dans le domaine des services sociaux et de santé, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

61. Beaudry, Micheline, op. cit., p. 19-20.

62. Ibid, p. 8.

63. Ibid, p. 9.

64. Fréchette, Danielle et al., op. cit.

Pagelow, Mildred, Daley, op. cit.

65. Pahl, Jan, op. cit.

66. Walker, Lenore E., Battered Woman, New York, Harper and Row, 1979, cité dans Donato, Katharine et Lee H. Bowler, op. cit.

67. "Group therapy and modeling".

68. Donato, Katharine et Lee H. Bowker, op. cit.

69. Prescott, Suzanne et Carolyn Letko, "A Social Psychological Perspective", dans Battered Women, New York, éd: Maria Roy, Van Nostrand Reinhold, 1977, cité dans Donato, Katharine et Lee H. Bowker, op. cit.

Chapitre III

1. Boudon, Raymond, Effets pervers et ordre social, Paris, P.U.F., 1979, p. 235.

2. Pineau, Gaston et Marie-Michèle, Produire sa vie: autoformation et autobiographie, Montréal, Editions Saint-Martin, 1983, p. 154-155.

3. Boudon, Raymond, op. cit., p. 191-192-240.

4. Shee, Sandra, Des victimes de violence conjugale: les femmes battues au Québec, Montréal, Ecole de criminologie, Université de Montréal, 1980, p. 14.

5. Walker, L., The Battered Woman, New York, Harper et Row, 1979, 270 p.

6. Pineau, Gaston et Marie-Michèle, op. cit.

7. Hyckner, Richard H., "Some Guidelines for the Phenomenological Analysis of Interview Data", dans Human Studies, vol. 8, 1985, p. 279-303.

8. Ibid.

BIBLIOGRAPHIE

BALINT, Michael, Le médecin, son malade et la maladie, Paris, Payot, 1980, 419 p.

BARIL, Micheline, Marie-Marthe COUSINEAU et Sylvie GRAVEL, Les femmes battues et la justice: Intervention policière, Montréal, Les cahiers de l'Ecole de criminologie, Université de Montréal, 1983, 135 p.

BEAUDRY, Micheline, Les maisons des femmes battues au Québec, Montréal, Albert Saint-Martin, 1984, 110 p.

BORKOWSKI, Margaret, Mervyn MURSH et Val WALKER, Marital Violence: The Community Response, Londres/New York, Tavistock Publications, 1983, 230 p.

BOUDON, Raymond, Effets pervers et ordre social, Paris, P.U.F., 1979, 286 p.

BRANNEN, Julia et Jean COLLARD, Marriages in Trouble: The Process of Seeking Help, Londres/New York, Tavistock Publications, 1982, 243 p.

CHESLER, Phyllis, Les femmes et la folie, Paris, Payot, 1975, 262 p.

COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DES AFFAIRES SOCIALES, Rapport sur la violence au sein de la famille: Les femmes battues, Ottawa, Chambre des Communes, 1982, 34 p.

CORBEIL, Janine, "Les paramètres d'une thérapie féministe de la psychothérapie", dans Santé mentale au Québec, vol. 4, no 2, 1979, p. 63-86.

DOBASH, R. Emerson et Russell DOBASH, Violence Against Wives: A Case Against the Patriarchy, New York, Free Press, 1979, 339 p.

DONATO, Katharine et Lee H. BOWKER, "Understanding the Helpseeking Behavior of Battered Women: A Comparison of Traditionnal Service Agencies and Women's Groups", dans International Journal of Women's Study, Montréal/Londres, éds: Sherri Clarkson, Eden Press, vol. 7, no 2, 1984, p. 99-110.

DUTTON, Don et Suzan L. PAINTER, "Traumatic Bonding: The Development of Emotional Attachments in Battered Women and Other Relationships of Intermittent Abuse", dans Victimology: An International Journal, vol. 6, nos 1-4, 1983, p. 139-155.

FERRARO, K. et J. JOHNSON, "How Women Experience Battering: The Process of Victimization", dans Social Problem, vol. 30, no 3, 1983, p. 325-339.

FINE, Micheline, "An Injustice By Any Other Name", dans Victimology: An International Journal, vol. 6, nos 1-4, 1981, p. 48-58.

FINKELHOR, D., et al.éds. The Dark Side of Family, Beverly Hills/Londres/New Delhi, Sage Publications, 1983, 384 p.

FRECHETTE, Danielle et al., Recherche sur la santé mentale et les conditions de vie des femmes victimes de violence après leur passage en maison d'accueil, Montréal, Relais-Femmes, 1981, 114 p.

GAZETTE DE LA G.R.C., Intervention policière dans les familles en difficulté, vol. 47, no 2, 1985, 20 p.

GELLES, Richard, "Abused wives: Why Do They Stay?", dans Journal of Marriage and the Family, vol. 38, no 4, 1976, p. 659-668.

GELLES, Richard, The Violent Home, Beverly Hills, Sage Publications, 1974, 230 p.

GOURASH, Nancy, "Helpseeking: A Review of the Litterature", dans American Journal of Community Psychology, vol. 6, no 5, 1978, p. 413-423.

GRANOVETTER, Mark S., "The Strenght of Weakties", dans American Journal of Sociology, vol. 78, mai, 1973, p. 1360-80.

HANMER, Jalna, "Violence et contrôle social des femmes", dans Questions féministes, 1er novembre 1977, p. 68-89.

HILBERMAN, E., "Overview: The Wife-Beater's Wife Reconsidered", dans American Journal of Psychiatry, vol. 137, no 11, 1980, p. 1336-1347.

HYCKNER, Richard H., "Some Guidelines for the Phenomenological Analysis of Interview Data", dans Human Studies, vol. 8, 1985, p. 279-303.

JACOBSON, Helga E., A Study of Protection for Battered Women, Vancouver, Women's Research Centre, 1982, 242 p.

KALMUSS, D. S., et M. A. STRAUS, "Wife's Marital Dependency and Wife Abuse", dans Journal of Marriage and the Family, vol. 44, mai, 1982, p. 277-286.

LAROUCHE, Ginette, Guide d'intervention auprès des femmes violentées, Québec, Ministère des Affaires sociales, 1985, 93 p.

LOSEKE, Donileen R. et Spencer E. CAHILL, "The Social Construction of Deviance: Experts on Battered Women", dans Social Problems, vol. 31, no 3, 1984, p. 296-309.

MACLEOD, Linda, La femme battue au Canada: Un cercle vicieux, Ottawa, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, 1980, 72 p.

MEULDERS-KLEIN, Marie-Thérèse, "Les aspects juridiques des violences à l'égard des femmes au sein de la famille", dans Les violences à l'égard des femmes: Problème de Société?, Bruxelles, Vander, 1981, p. 47-73.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Québec, Gouvernement du Québec, 1985, 57 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, Une politique d'aide aux femmes violentées, Québec, Gouvernement du Québec, 1985, 59 p.

MORIN, Claire, "Les femmes violentées en milieu conjugal" dans Les cahiers du Socialisme, vol. 16, 1er trimestre, 1984, p. 125-145.

OUELLET-MERCIER, Lina, La violence conjugale et le rôle de la police, Montréal, Ecole de criminologie, Université de Montréal, 1984, 184 p.

PAGELOW, Mildred Daley, Woman-Battering: Victims and their Experiences, Beverly Hills, Sage Publications, 1981, 288 p.

PAHL, Jan, éd. "Violent Husbands and Abused Wives: A Longitudinal Study", dans Private Violence and Public Policy: The Needs of Battered Women and the Response of the Public Services, Londres/Boston/Melbourne/Henley, Routledge et Kegan Paul, 1985, p. 1-94.

PINEAU, Gaston et Marie-Michèle, Produire sa vie: Autoformation et autobiographie, Montréal, Editions Saint-Martin, 1983, 419 p.

PRAIRIES, J. et L. LANGELIER-BIRON, Violence conjugale: Processus d'arrêt, Montréal, Centre International de criminologie comparée, Université de Montréal, 1985, 170 p.

RIDINGTON, Jillian, "The Transition Process: A Feminist Environment as Reconstitutive Milieu", dans Victimology, vol. 2, nos 3-4, 1978, p. 563-576.

RONDEAU, Gilles, "Un vent frais de London", dans Hom-Info, avril 1984, p. 53-55.

ROY, Maria, éd. The Abusive Partner: An Analysis of Domestic Battering, New York/Cincinnati/Toronto/Londres/Melbourne, Van Nostrand Reinhold, 1982, 319 p.

ROY, Maria, éd. Battered Women: A Psychological Study of Domestic Violence, New York, Van Nostrand Reinhold, 1977, 334 p.

SHEE, Sandra, Des victimes de violence conjugale: Les femmes battues au Québec, Montréal, Ecole de criminologie, Université de Montréal, 1980, 188 p.

SIMARD-TROTTIER, Marie, La sélection d'un centre de services sociaux comme ressource d'aide, Toronto, Ecole de service social, Université de Toronto, 1981, 209 p.

STRAUS, M., R. GELLES et S. STEINMETZ, Behind Closed Doors: Violence in the American Family, New York, Doubleday, 1980, 301 p.

STRAUS, M. A. et G. T. HOTALING, éds. The Social Causes of Husband-Wives Violence, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1980, 269 p.

STRUBE, Michael et Linda S. BARBOUR, "The Decision to Leave an Abusive Relationship: Economic Dependance and Psychological Commitment", dans Journal of Marriage and the Family, vol. 45, no 4, 1983, p. 785-793.

VAUGHAN, Sharon Rice, "The Last Refuge: Shelter for Battered Women", dans Victimology, vol. 4, no 1, 1979, p. 113-150.

VEILLETTE, Denise, Bibliographie thématique sur la condition féminine, Québec, Collection outils de recherche, Département de sociologie, Université Laval, 1983, 255 p.

WALKER, Leonore, The Battered Woman, New York, Harper and Row, 1979, 270 p.

ANNEXE A

GRILLE D'INTERVIEW

La grille d'interview est composée de questions d'introduction suivies de quatre blocs de questions.

La section A explore le moment de la recherche d'aide, le choix de la ressource et le fait d'aborder le sujet de la violence conjugale. La section B concerne la demande formulée et la réponse que la femme retient de sa démarche.

La section C est consacrée à l'utilisation des différents éléments de réponse. Enfin, la section D aborde l'effet de changement de chaque démarche.

Introduction

1. Quelle sorte de violence tu as vécue avec ton conjoint? (psychologique, verbale, sexuelle, physique)
2. Peux-tu préciser un peu?
3. Tu vis cela depuis combien de temps? Est-ce que tu en vis actuellement?
4. Comment expliques-tu cette violence? Quelles sont, selon toi, les causes de cette violence? (au cours de ton vécu de violence? Maintenant?)
5. Au cours du vécu de violence t'est-il arrivé de parler avec quelqu'un du problème de violence? (soit que tu en as parlé ou que quelqu'un t'en a parlé)
6. Quelles sont les personnes avec qui tu en as parlé?

Famille, ami(e)s, voisin(e)s

A 1. Tu disais que / T'est-il arrivé de parler avec un membre de ta famille, un(e) ami(e), un(e) voisin(e) de ton vécu de violence ou d'un problème que tu associes à la violence?

2. Vers qui t'es-tu tournée?

3. Pourquoi as-tu choisi cette personne?

4. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

5. As-tu parlé avec cette personne du problème de violence que tu vivais avec ton conjoint?

6. Comment s'est passé ce contact (où il a été question de violence)? Comment la question de la violence a été amenée?

B 7. As-tu fait une demande précise?

8. Est-ce que cette personne a reconnu qu'il y avait un problème de violence?

9. Est-ce qu'elle t'a apporté de l'aide? Laquelle?

10. Est-ce qu'elle a répondu à ta demande?

11. Est-ce qu'elle t'a apporté des conseils, des suggestions ou des solutions au problème de violence?

C 12. Est-ce que ces propositions étaient faisables pour toi?

13. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

14. Est-ce que cette réponse ou cette aide était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

15. Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas osé ou que tu n'as pu demander à cette personne?

16. Avais-tu des craintes que ça ne demeure pas confidentiel entre elle et toi?

D 17. Est-ce que le fait d'en avoir parlé avec cette personne a changé quelque chose chez toi?

18. Est-ce que ça a changé quelque chose chez ton conjoint?
Est-ce que ça a changé quelque chose dans ta relation de couple?
Est-ce que ça a changé quelque chose par rapport à la violence?

Curé de la paroisse (ou autre prêtre)

A 1. Tu disais / T'est-il arrivé de parler avec un prêtre de ta paroisse ou avec un autre prêtre de ton vécu de violence ou d'un problème que tu associes à la violence?

2. A plusieurs reprises?

3. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

4. Comment s'est passé ce contact (où il a été question de violence)? Comment la question de la violence a été amenée?

5. T'a-t-il écoutée de manière satisfaisante?

B 6. Lui as-tu fait une demande précise par rapport à la violence? Laquelle?

7. Quelle aide t'a-t-il donnée?

8. Quelle réponse t'a-t-il donnée?

9. T'a-t-il donné des conseils? des informations sur tes droits? sur les recours possibles? sur les ressources existantes?

10. T'a-t-il référé à une autre ressource? Laquelle?

C 11. Est-ce que les solutions qu'il t'a proposées étaient faisables pour toi?

12. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

13. Est-ce que cette réponse ou cette aide était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

14. Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas osé ou que tu n'as pu demander à cette personne?

15. Avais-tu des craintes que ça ne demeure pas confidentiel entre lui et toi?

D 16. Est-ce que le fait d'en avoir parlé avec ce prêtre a changé quelque chose chez toi?

17. Est-ce que ça a changé quelque chose chez ton conjoint?
Est-ce que ça a changé quelque chose dans ta relation de couple?
Est-ce que ça a changé quelque chose par rapport à la violence?

Groupes communautaires

A 1. Tu disais que / T'est-il arrivé de parler avec des groupes tels que les A.A., Al-Anon, Prière-Secours, le renouement conjugal, les groupes de femmes, de ton vécu de violence ou d'un problème que tu associes à la violence?

2. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

3. Comment s'est passé ce contact (où il a été question de violence)? Comment la question de la violence a été amenée?

4. Est-ce qu'ils t'ont écouté de manière satisfaisante?

B 5. Est-ce que tu leur as fait une demande précise?

6. Quelle réponse ce groupe ou ces personnes t'ont-ils faite?

7. Quelle aide t'ont-ils apportée?

8. T'ont-ils donné des conseils?

9. T'ont-ils référée à une autre ressource? Laquelle?

C 10. Est-ce que les solutions proposées étaient faisables pour toi?

11. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

12. Est-ce que cette réponse était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

13. Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas osé ou n'as pas pu demander à ces personnes ou ces groupes?

14. Avais-tu des craintes par rapport à la confidentialité?

D 15. Est-ce que le fait d'en avoir parlé avec ces personnes a changé quelque chose chez toi?

16. Est-ce que ça a changé quelque chose chez ton conjoint?
Est-ce que ça a changé quelque chose dans ta relation de couple?
Est-ce que ça a changé quelque chose par rapport à la violence?

Médecin (cabinet privé, CLSC)

A 1. Tu disais que / T'est-il déjà arrivé de consulter un médecin en rapport avec ton vécu de violence ou pour des problèmes que tu associes à la violence?

2. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

3. As-tu parlé avec ton médecin du problème de violence que tu vis avec ton conjoint?

4. Comment s'est passé ce contact (où il a été question de violence)? Comment la question de la violence a été amenée?

5. T'a-t-il écouté de manière satisfaisante?

B 6. Lui as-tu fait une demande précise? Laquelle?

7. Quelle réponse t'a-t-il donnée? Quelle aide t'a-t-il apportée par rapport au problème de violence?

8. T'a-t-il prescrit des médicaments? Lesquels?

9. T'a-t-il donné des conseils? des informations sur tes droits? sur les recours possibles? sur les ressources existantes?

10. T'a-t-il référé à une autre ressource?

C 11. Les solutions qu'il t'a proposées étaient-elles faisables pour toi?

12. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

13. Est-ce que cette réponse ou cette aide était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

14. Y a-t-il des choses que tu n'as pas pu ou n'a pas osé demander au médecin?

15. Avais-tu des craintes par rapport à la confidentialité?

D 16. Est-ce que le fait d'en avoir parlé avec le médecin a changé quelque chose chez toi?

17. Est-ce que ça a changé quelque chose chez ton conjoint?
Est-ce que ça a changé quelque chose dans ta relation de couple?
Est-ce que ça a changé quelque chose par rapport à la violence?

Centre hospitalier (urgence, cliniques externes, hospitalisation sauf psychiatrie)

A 1. Tu disais que / Est-ce que tu t'es déjà présentée dans un hôpital par rapport au vécu de violence ou à un problème que tu associes à la violence?

2. Pour quelle raison as-tu dû te rendre à l'hôpital?

3. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

4. A quel endroit t'es-tu présentée dans l'hôpital?

5. Est-ce que tu as dû t'adresser à plusieurs personnes?

6. Tu disais que / As-tu parlé avec l'une ou l'autre de ces personnes du problème de violence que tu vis?

7. Avec qui?

8. Comment s'est passé ce contact (où il a été question de violence)? Comment la question de la violence a été amenée?

9. Est-ce que cette (ou ces) personne(s) t'a (t'ont) écoutée de manière satisfaisante?

B 10. As-tu fait une demande précise à cette personne? Laquelle?

11. Quelle réponse t'a-t-elle apportée? T'a-t-elle apporté une aide par rapport au problème de violence? Laquelle?

12. T'a-t-elle donné des conseils, de l'information sur tes droits? Les recours possibles? Les ressources existantes?

13. T'a-t-elle référé à une autre ressource? Laquelle?

14. As-tu été hospitalisée? Dans quel service? Pendant combien de temps?

C 15. Est-ce que les solutions proposées étaient faisables pour toi?

16. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

17. Est-ce que cette réponse ou cette aide était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

18. Y a-t-il quelque chose que tu n'as pu ou n'as pas osé demander aux médecins ou au personnel infirmier?

19. Avais-tu des craintes par rapport à la confidentialité?

S'il y a hospitalisation

D 20. Est-ce que d'avoir fait cette démarche a changé quelque chose chez toi? pendant ton séjour? après?

21. Est-ce que ça a changé quelque chose:

- chez ton conjoint? pendant ton séjour? après?
- dans ta relation de couple? pendant ton séjour? après?
- par rapport à la violence? pendant ton séjour? après?

Psychiatres

A 1. Tu disais que / As-tu déjà consulté un psychiatre par rapport au vécu de violence ou pour un problème que tu associes à la violence?

2. Qui t'a référé à ce psychiatre?

3. Où as-tu dû te rendre pour consulter ce psychiatre?

4. L'as-tu rencontré plusieurs fois?

5. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

6. As-tu parlé avec ce psychiatre de la violence vécue avec ton conjoint?

7. Comment s'est passé ce contact (où il a été question de violence)? Comment la question de la violence a été amenée?

8. T'a-t-il écouté de manière satisfaisante?

B 9. As-tu fait une demande précise au psychiatre? Laquelle?

10. Quelle solution t'a-t-il apportée?

11. As-tu été hospitalisée? Combien de temps?

12. T'a-t-il prescrit des médicaments? Quels médicaments?

13. Est-ce que le psychiatre t'a donné des conseils? T'a-t-il informé sur tes droits? Sur les recours possibles? Sur les ressources existantes?

14. T'a-t-il référé à une autre ressource? Laquelle?

15. As-tu parlé à une autre personne du vécu de violence pendant ton hospitalisation?

16. T'a-t-elle apporté de l'aide? Laquelle?

C 17. Est-ce que les solutions que t'a apportées le psychiatre étaient faisables pour toi?

18. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

19. Est-ce que la réponse ou l'aide apportée par ce psychiatre était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

20. Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas pu ou n'as pas osé demander au psychiatre?

21. Avais-tu des craintes par rapport à la confidentialité?

		S'il y a eu hospitalisation ou plus d'une consultation
D 22.	Est-ce que d'avoir fait cette démarche a changé quelque chose chez toi?	pendant le séjour? au cours des rencontres? après?
23.	Est-ce que ça a changé quelque chose chez ton conjoint?	pendant le séjour? au cours des rencontres? après?
	Est-ce que ça a changé quelque chose dans ta relation de couple?	pendant le séjour? au cours des rencontres? après?
	Est-ce que ça a changé quelque chose par rapport à la violence?	pendant le séjour? au cours des rencontres? après?

Travailleurs sociaux, psychologues

A 1. Tu disais que / As-tu déjà consulté un travailleur social ou un psychologue par rapport à ton vécu de violence ou à un problème que tu associes à la violence?

2. Avais-tu été référée par quelqu'un? Par qui?

3. Où as-tu dû te rendre pour consulter ce travailleur social ou psychologue?

4. L'as-tu rencontré plusieurs fois?

5. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

6. As-tu parlé de ton vécu de violence avec lui?

7. Comment s'est passé ce contact (où il a été question de violence)? Comment la question de la violence a été amenée?

8. T'a-t-il écouté de manière satisfaisante?

B 9. Est-ce que tu as fait une demande précise au travailleur social ou psychologue? Laquelle?

10. Quelle réponse t'a-t-il donnée?

11. T'a-t-il apporté une aide par rapport au problème de violence? Laquelle?

12. T'a-t-il donné des conseils? Des informations sur tes droits? Sur les recours possibles? Sur les ressources existantes?

13. T'a-t-il référé à une autre ressource? Laquelle?

C 14. Est-ce que les solutions qu'il t'a proposées étaient faisables pour toi?

15. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

16. Est-ce que cette réponse ou cette aide était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

17. Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas pu ou n'as pas osé demander au travailleur social ou psychologue?

18. Avais-tu des craintes par rapport à la confidentialité?

		S'il y a plusieurs rencontres avec le travailleurs social ou le psychologue
D 19.	Est-ce que d'avoir fait cette démarche a changé quelque chose chez-toi?	au cours des rencontres? après?

20. Est-ce que ça a changé quelque chose:

- chez ton conjoint? — au cours des rencontres? après?
- dans ta relation de couple? — au cours des rencontres? après?
- par rapport à la violence? — au cours des rencontres? après?

Policiers

A 1. Tu disais que / T'est-il arrivé de contacter les policiers par rapport au problème de violence?

2. Par téléphone? Par personne interposée? Au poste de police?

3. A plusieurs reprises?

4. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

5. Est-ce qu'un policier s'est rendu sur place?

6. Dans quel délai?

B 7. Peux-tu me dire ce que tu as demandé au policier au téléphone? Sur place?

8. Quelle réponse il t'a donnée?

9. Quelle intervention le policier a-t-il faite? Par rapport à toi? Auprès de ton conjoint?

10. T'a-t-il apporté de l'aide par rapport à la violence? Laquelle?

11. T'a-t-il donné des conseils?

12. T'a-t-il informée sur tes droits?

13. T'a-t-il proposé des recours?

14. T'a-t-il informée sur les ressources existantes?

15. T'a-t-il référée à une autre ressource? Laquelle?

16. As-tu déposé une plainte contre ton conjoint?

<u>Si oui</u>

17. Pourquoi as-tu décidé de déposer une plainte?

18. Comment ça s'est déroulé?

19. As-tu eu l'appui du policier pour le faire?

C 20. Est-ce que les solutions proposées par le policier étaient faisables pour toi?

21. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

22. Est-ce que l'aide du policier était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

23. Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas pu ou n'as pas osé demander au policier?

24. Avais-tu des craintes pour la confidentialité?

D 25. Est-ce que d'avoir fait cette démarche a changé quelque chose chez toi?

26. Est-ce que ça a changé quelque chose chez ton conjoint?
Est-ce que ça a changé quelque chose dans ta relation de couple?
Est-ce que ça a changé quelque chose par rapport à la violence?

Avocats

A 1. Tu disais que / T'est-il déjà arrivé de consulter un avocat par rapport à la violence ou pour un problème que tu associes à la violence?

2. Dans quel délai as-tu eu un rendez-vous?

3. A quel endroit t'es-tu rendue pour consulter l'avocat?

4. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

5. As-tu parlé avec cet avocat de ton vécu de violence?

6. Comment s'est passé ce contact (où il a été question de violence)? Comment la question de la violence a été amenée?

7. T'a-t-il écouté de manière satisfaisante?

B 8. Est-ce que tu as fait une demande précise à l'avocat?

9. Quelle réponse t'a-t-il donnée? Est-ce qu'il t'a apporté de l'aide par rapport au problème de violence?

10. Est-ce que sa réponse était claire?

11. T'a-t-il donné des conseils? Informée sur tes droits? Est-ce que les informations étaient claires?

12. T'a-t-il indiqué les recours légaux possibles?

13. T'a-t-il informée sur les procédures que ça implique? Est-ce que ces explications étaient claires?

14. T'a-t-il informée sur les ressources existantes?

15. T'a-t-il référée à une autre ressource? Laquelle?

C 16. Est-ce que les solutions que t'a apportées l'avocat étaient faisables pour toi?

17. Est-ce que ça représentait des difficultés particulières? Lesquelles?

18. Est-ce que la réponse ou l'aide apportée par l'avocat était satisfaisante pour toi? L'as-tu utilisée? De quelle manière?

19. Y a-t-il quelque chose que tu n'as pas pu ou n'as pas osé demander à l'avocat?

20. Avais-tu des craintes pour la confidentialité?

D 21. Est-ce que d'avoir fait cette démarche a changé quelque chose chez-toi?

22. Est-ce que ça a changé quelque chose chez ton conjoint?
Est-ce que ça a changé quelque chose dans ta relation de couple?
Est-ce que ça a changé quelque chose par rapport à la violence?

Maisons d'hébergement

A 1. Comment as-tu connu l'existence de la maison d'hébergement?

2. T'es-tu adressée plusieurs fois à la maison d'hébergement, par téléphone, ou en te rendant sur place avant d'être hébergée?

Si oui

3. C'était pour quelles demandes?

4. Quelles réponses as-tu obtenues?

5. Qu'est-ce qui t'a amenée à demander de l'hébergement?

6. Est-ce qu'il s'était passé quelque chose de particulier avec ton conjoint à ce moment-là?

7. Pour quelles raisons à ce moment-là t'es-tu adressée à une maison d'hébergement plutôt qu'ailleurs?

8. Pour te rendre à la maison d'hébergement est-ce que ça a représenté des difficultés particulières? Lesquelles?

B 9. Est-ce que tu as fait des demandes précises aux hébergeantes pendant ton séjour à la maison? A ton départ? Lesquelles?

10. As-tu obtenu une réponse? Laquelle?

11. Pendant ton séjour, as-tu parlé de ton vécu de violence avec les hébergeantes? Avec les autres femmes?

12. Est-ce que les hébergeantes t'ont écouté de manière satisfaisante?

13. Est-ce que ça t'a apporté quelque chose de côtoyer des femmes qui vivaient des difficultés semblables à toi? Qu'est-ce que ça t'a apporté?

14. Est-ce que les hébergeantes t'ont donné des conseils? Des informations sur tes droits? Sur les recours possibles? Sur les ressources existantes?

15. Pendant ton séjour, le fait qu'on te demande de faire toi-même tes démarches, comment as-tu réagi à cela?

16. Est-ce que tu as envisagé des solutions pendant ton séjour? Lesquelles?

17. Est-ce que les hébergeantes t'en ont proposées? Lesquelles?

C 18. Quelle solution as-tu retenue à ton départ? Pourquoi?

19. Quelles difficultés cette solution présentait-elle pour toi?

20. Est-ce que le fait d'avoir été hébergée a été utile pour toi? De quelle manière?

D 21. Est-ce que ce séjour en hébergement a changé quelque chose chez toi?

22. Est-ce que ce séjour en hébergement a changé quelque chose:

- chez ton conjoint?
- dans ta relation de couple?
- par rapport à la violence?

E 23. Qu'est-ce que tu retiens de positif et de négatif de ton séjour à la maison d'hébergement par rapport:

- à la présence des autres femmes hébergées?
- à la relation que les hébergeantes avaient avec tes enfants?
- à l'absence de spécialiste sur place?

- à la disponibilité des hébergeantes?
- à la confidentialité?
- à la sécurité?

ANNEXE B

FICHE TECHNIQUE ET FEUILLE DE ROUTE

FICHE TECHNIQUE

Renseignements généraux

1. Prénom: _____

2. Âge au moment de l'interview: _____

3. Municipalité:
   - au moment de l'interview: _____
   - au moment du contact avec la maison d'hébergement: _____
   - à d'autres moments de la recherche d'aide: _____

4. Statut civil:
   - au moment de l'interview: _____
   - au moment du contact avec la maison d'hébergement: _____
   - à d'autres moments de la recherche d'aide: _____

5. Nombre d'années de vie commune avec le conjoint: _____

   Si plus d'un conjoint violent:

   avec le 1er conjoint: _____
   avec le 2e conjoint: _____
   avec le 3e conjoint: _____

6. Nombre d'enfants: _____

7. Date de naissance des enfants:

   _____ _____ _____

   _____ _____ _____

   _____ _____ _____

8. Occupation de la femme - au moment de l'interview: _____

   - au moment du contact avec la maison d'hébergement: _____

   - à d'autres moments de la recherche d'aide: _____

9. Scolarité de la femme: _____

10. Revenu de la femme: _____

11. Informations sur le conjoint (au moment de la recherche d'aide):

    Occupation: _____

    Scolarité: _____

    Revenu: _____

12. Antécédents de violence familiale:

    Chez la femme: _____

    _____

    _____

    Chez le conjoint: _____

    _____

    _____

FEUILLE DE ROUTE

Prénom: _____

Municipalité: _____

Interviewer: _____

Pré-interview

Date: _____

Heure: _____

Lieu: _____

Interview

Date: _____

Heure: _____

Durée: _____

Lieu: _____

Famille, ami(e), voisin	☐	☐
Curé	☐	☐
Groupes communautaires	☐	☐
Médecin	☐	☐
Centre hospitalier	☐	☐
Psychiatre	☐	☐
Trav. soc., psychologue	☐	☐
Policier	☐	☐
Avocat	☐	☐
Maison d'hébergement	☐	☐

Notes

Cette étude, basée sur vingt récits d'expériences, a pour but d'identifier les pratiques de recherche d'aide des femmes en situation de violence conjugale.

Quels sont les éléments de réponse retenus par les femmes dans leurs démarches auprès des ressources de leur milieu (famille, ami(e)s, médecins, maisons d'hébergement, etc.)?

De quelle manière les femmes intègrent-elles le support reçu à leur réalité, en vue de mettre fin à la violence?

Ce long parcours, que représente la recherche d'aide, n'est-il pas tout d'abord influencé par l'expérience personnelle de chaque femme?

Une étude qui saura particulièrement intéresser toutes les personnes impliquées dans le processus d'aide aux femmes victimes de violence conjugale.

hôtel dieu de montmagny
Département de santé communautaire

Département de santé communautaire

Imprimé au Québec, Canada